



PAGE 11
RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2015

PAGE 18
CVQ 2015
PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DU
CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS

PAGE 22
PHYSIOTHÉRAPIE SUR LES ANIMAUX :
UN ACTE RÉSERVÉ AUX MÉDECINS
VÉTÉRINAIRES

PAGE 33
DOSSIER SPÉCIAL
GUIDE SUR LES BONNES
PRATIQUES DE RÉFÉRENCE
EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE



Congrès vétérinaire québécois

Banquet-spectacle du vendredi soir
UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

PLEINS FEUX
SUR LA SANTÉ ANIMALE



Soyez des nôtres lors du banquet-spectacle « Tapis rouge »
qui aura lieu le vendredi 20 novembre.
Dans un décor digne des grands galas, venez célébrer les acteurs
de la santé animale!

Code vestimentaire et tenue suggérés :
Cette année, les congressistes et exposants sont invités à revêtir
leurs plus beaux atours; robe longue, smoking, noeud paillon, soyons chics!

En spectacle : Le groupe Famous;
Après une tournée des plus grands événements et festivals au Canada et aux États-Unis, la troupe
nous présentera un feu roulant de succès, de costumes, de chorégraphies et d'effets visuels pour un
spectacle des plus éblouissant! Bien des surprises pour tous!

Visitez le omvq.qc.ca/cvq pour plus d'information sur le congrès.

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Patricia Noël
patricia.noel@omvq.qc.ca

Révision des textes :
Mme Marie-Ève Pelletier-Lafrance
MarieEve.plafrance@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton,
Mme Lyssane Brunet, Dr Jacques Dupuis,
Dre Odette Girard, Dre Johanne Hamel,
Dr Grégoire Marsolais, Mme Patricia Noël,
Mme Suzie Prince, M. Guy Sabourin,
Dr André Vrins

Photo de la page couverture :
OMVQ

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 août 2015

- 4 MOT DU PRÉSIDENT**
- 6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** 42
- ACTUALITÉS DE L'ORDRE**
- 10 L'Ordre accueille les nouveaux 43
médecins vétérinaires de la 43
promotion 2015
- 11 Résultats des élections 2015 43
- 12 Les médecins vétérinaires du Québec, 44
précurseurs dans la lutte contre 45
l'antibiorésistance
- 14 Les Prix de reconnaissance du mérite : 44
soumettez une candidature dès 45
maintenant!
- 16 Avis de convocation : assemblée 45
générale annuelle 2015
- 18 CVQ : programme préliminaire 46
- 21 CVQ : concours photo 2015 46
- 22 Les traitements de physiothérapie sur 46
les animaux : un acte réservé aux 46
médecins vétérinaires
- 23 Vive opposition des milieux agricole 48
et vétérinaire à la fermeture du Centre 48
régional en pathologie de l'Assomption
- 24 Les ateliers pratiques : une occasion 49
d'échanges et de perfectionnement!
- 25 Avis - seuls les cégeps peuvent émettre 49
une équivalence de formation aux 49
techniciens en santé animale
- 26 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE 49
L'ORDRE**
- 26 AVIS DE DÉCÈS**
- CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE**
- 27 Votre assurance responsabilité 52
professionnelle
- CHRONIQUE RESSOURCES 54
HUMAINES**
- 28 J'ai décroché mon emploi idéal! Et 55
maintenant?
- 30 Utilisation inappropriée des réseaux 56
sociaux : comment devez-vous réagir 56
aux propos de vos employés?
- 33 **Guide sur les bonnes 56
pratiques de référence 57
en médecine vétérinaire**
- CHRONIQUE FINANCIÈRE**
- 41 Rénover sans tracas financier 66
- ACTUALITÉS DU MONDE 66
VÉTÉRAIRE**
- 42 Forte baisse du nombre d'euthanasies 66
de chiens et de chats à Montréal
- 43 Le MAPAQ dépose un projet de loi 66
visant l'amélioration de la situation 66
juridique de l'animal
- 43 États-Unis : l'Agence américaine 66
des médicaments et des produits 66
alimentaires veut limiter les 66
antibiotiques dans l'élevage
- 44 Certains sons aigus déclencheraient des 66
convulsions chez les vieux chats
- 45 France - des médecins vétérinaires au 66
chevet des abeilles
- 45 Le Manitoba propose que les frais 66
vétérinaires soient connus d'avance
- 46 Les médecins vétérinaires, des 66
professionnels de premier plan en 66
nutrition animale
- 46 Lutter contre la résistance aux 66
antibiotiques : nouvelle stratégie 66
allemande
- 48 Les phoques aident des scientifiques à 66
étudier les océans
- CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS**
- 49 Des nouvelles de l'Association des 66
médecins vétérinaires en pratique des 66
petits animaux
- 49 Résistance aux antimicrobiens : l'ACMV 66
reçoit l'appui du vérificateur général
- PORTRAIT DE MEMBRE**
- 50 Dr Gilles Lussier récipiendaire du prix 66
Victor-Thodule-Daubigny
- 52 Hommage à Dre Diane Blais
- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**
- 54 Des applications santé pour médecins 66
vétérinaires branchés
- 55 Des sites Web d'intérêt pour médecins 66
vétérinaires à l'affût
- 56 NOUVELLES PARUTIONS**
- 57 REMERCIEMENTS**
- 58 AVIS LÉGAUX**
- 63 BABILLARD DE LA FORMATION 66
CONTINUE**
- 66 PETITES ANNONCES**

Les réseaux sociaux : pour et contre

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Ce n'est surtout pas un sujet nouveau. Il a été abordé sous différents angles dans la majorité des tribunes. L'impact des réseaux sociaux sur notre quotidien personnel et professionnel, l'utilisation que nous en faisons et le temps que nous y gagnons ou que nous y perdons sont autant d'aspects que bien des spécialistes en communication et d'autres

domaines ont analysés et continuent d'analyser. Étant loin d'être un utilisateur efficace et assidu des réseaux sociaux, je reste souvent étonné de ce qu'on y retrouve. Et comme de raison, mes enfants s'amusent bien des efforts plus ou moins concluants que je fais pour suivre Facebook, Twitter, Snapchat et compagnie! Quoique j'aie l'impression que je ne me débrouille pas trop mal avec Facebook... à mon avis.

Avec ce que je réussis à faire, je découvre un moyen formidable, simple et rapide pour échanger sur tout et sur rien avec des amis ou la parenté. Nous procurant le sentiment de nous voir plus souvent. On se donne des nouvelles et on garde contact. Voilà un avantage indéniable, de mon point de vue, puisqu'il m'importe d'être près, même à distance, des gens de ma famille et de mes amis.

Malheureusement de récents événements, parmi bien d'autres, ont fait ressortir « le côté sombre de la force ». Je précise parmi bien d'autres, car c'est bien lorsque les réseaux sociaux s'enflamment et que des individus s'acharnent sur un sujet ou, pire, sur une personne que ça dérape. Nous avons souvent l'impression, dans la vie de tous les jours, que les règles de bienséance de base appartiennent au passé, reléguées aux oubliettes avec le cours du même nom, imaginez maintenant ce qu'il advient dans l'anonymat relatif du Web, malgré la nétiquette!

Je ne suis pas en train de souhaiter le retour d'un cours d'une autre époque. Je profite simplement de cette tribune pour vous faire part de ma déception lorsque je vois des professionnels dévoués et compétents être attaqués sur les réseaux sociaux. Il ne s'agit pas d'être d'accord avec ce que ces professionnels font ou disent et de défendre à tout prix certaines de leurs actions. Par contre, le respect est de mise. Les réseaux sociaux s'avèrent d'incroyables amplificateurs aux multiples ramifications qui permettent autant de retrouver un enfant disparu ou d'amasser des dons importants pour des causes sociales, que de harceler et détruire des individus.

Beaucoup de mauvaises actions peuvent être dénoncées sur ces réseaux, mais la justice du Web fait trop souvent fi du principe fondamental « non-culpabilité » jusqu'à preuve du contraire. Je n'ai pas écrit « innocent », puisque le double sens de ce mot s'applique autant à l'innocence présumée de ceux visés par les attaques que l'innocence de ceux qui déversent leur fiel.

Il arrive que des démarches diagnostiques ou thérapeutiques accomplies de bonne foi tournent mal et le professionnel n'obtient pas les résultats souhaités. Nous le savons, ce qui touche les animaux suscite de vives réactions, d'une rare émotivité. Par ce large auditoire qu'offrent les réseaux sociaux, les nouvelles et la portion de l'information qui convient au diffuseur circulent bien vite. Comme le disait un confrère : de son temps, il n'était pas plus à l'abri d'une erreur, mais avant que celle-ci n'ait fait le tour de sa clientèle, il avait eu le temps de revenir sur le sujet auprès du client insatisfait ou, encore, la rumeur se taisait d'elle-même!

Le monde est maintenant comme un grand village où les commères de tout genre ont à leur disposition une tribune à la « démesure » de leurs potins, mais sans posséder la capacité d'en mesurer les conséquences; ces personnes noyées dans la masse grouillante, elles se délestent plus facilement de la responsabilité reliée à leurs propos.

Le respect est de mise. Les réseaux sociaux s'avèrent d'incroyables amplificateurs aux multiples ramifications qui permettent autant de retrouver un enfant disparu ou d'amasser des dons importants pour des causes sociales, que de harceler et détruire des individus.

Peu importe qui nous sommes, il est difficile de nous prémunir contre ce genre d'attaque. Il l'est d'autant plus pour les médecins vétérinaires, dont la sensibilité se trouve encore une fois touchée de plein fouet. Je souhaite que nous puissions être capables de faire preuve d'un esprit de solidarité. Entre collègues médecins vétérinaires, nous devons mieux développer notre collaboration, particulièrement en région ou dans les secteurs d'activité où les ressources humaines sont souvent limitées. Je sais que des efforts sont régulièrement employés pour améliorer le soutien aux médecins vétérinaires, que ce soit par la création de réseaux d'informations professionnelles ou par le mentorat. Mais, nous avons encore du chemin à parcourir.

Il est toujours intéressant de nous valoriser par l'appréciation de nos clients. Devons-nous accepter cette valorisation au détriment d'un consœur ou d'un confrère qui doit agir en notre absence? Avons-nous élaboré un plan de suivi de la clientèle que nous desservons sporadiquement? Pourquoi ne pas prendre le temps de discuter avec les médecins vétérinaires qui auront à intervenir auprès de cette clientèle commune? Il n'est certes pas nécessaire de devenir « des amis Facebook », mais il est toujours bénéfique d'établir une communication qui profitera à nos patients, à nos clients et à la profession. Le Québec est un bien vaste territoire à couvrir et notre engagement professionnel se doit d'aller au-delà de certaines divergences d'opinions. Si le respect entre collègues allait de soi, les réseaux sociaux dévoileraient un visage beaucoup plus glorieux. Je suis pour!

À l'heure où un encadrement plus précis de la télémédecine et de l'utilisation des technologies de l'information et de communication se dessine, de même que la révision des normes sur la publicité vétérinaire, les administrateurs de l'Ordre portent une attention particulière au développement des réseaux sociaux et à son effet sur la protection du public et l'intégrité des médecins vétérinaires.

USAGE JUDICIEUX ET ÉTHIQUE DES ANTIBIOTIQUES

Le dossier de l'usage judicieux des antibiotiques demeure d'actualité et a été particulièrement à l'avant-scène médiatique au cours des dernières semaines. Le gouvernement fédéral développe des actions clairement orientées vers une intensification de la surveillance de l'importation et de l'utilisation des antibiotiques. Le rapport du vérificateur général du Canada est on ne peut plus clair et éloquent relativement à l'heure tardive où sont entamées des actions qui ne voyaient pas le jour sous les gouvernements qui se sont succédé à

Ottawa. Les impacts économiques qui sont ou seront dus aux décisions de nos partenaires commerciaux ne sont ou ne seront pas étrangers à ces actions gouvernementales. Peu importent les impacts, ce qui compte est que ce dossier bouge, enfin!

La profession vétérinaire a depuis longtemps fait ses recommandations en ce qui concerne la supervision de l'usage des antibiotiques. Je me permets de souligner à nouveau l'engagement phénoménal des médecins vétérinaires québécois. Ce dernier est essentiel, car le système d'accès aux médicaments vétérinaires par la prescription obligatoire, en place depuis plus de trente ans au Québec, est actuellement scruté à la loupe. Sans être parfait, il assure définitivement une supervision primordiale par le médecin vétérinaire.

Bien que la majorité des membres de l'Ordre s'applique à faire un usage judicieux des antibiotiques, nous savons qu'il ne suffit que de quelques individus pour ternir les efforts déployés par la masse et la surveillance effectuée par l'Ordre ira donc en augmentant. Il en va ainsi de l'ajout d'ingrédients pharmaceutiques actifs à certains aliments sans supervision suffisante ou de la tentation d'élargir l'usage des préparations magistrales au-delà des directives établies par l'Ordre. Je vous réfère au dossier présenté dans *Le Veterinarius* de février 2014, rappelant les règles déontologiques pour l'ordonnance de médicaments ou de préparations magistrales.

Il faut garder en tête qu'en tant que groupe professionnel, nous sommes évalués et jugés globalement par l'entremise du travail individuel. ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca



Gouvernance, protection du public et rayonnement de la profession

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre



Chers membres,

À l'aube de la période estivale et d'une période de ressourcement pour tous les membres de nos équipes, c'est avec plaisir que je vous partage les résultats et certains développements enregistrés en mai au sein de l'Ordre.

ÉLECTIONS 2015

Cette année, les élections visaient à pourvoir deux postes d'administrateurs pour la région de Montréal et deux postes d'administrateurs pour la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Le 5 mai 2015, à 16 h, date marquant la fin de la période de mise en candidature, je n'avais reçu qu'une candidature pour les deux postes d'administrateurs de la région de Montréal et deux candidatures pour les deux postes d'administrateurs de la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie.

Ainsi, conformément à l'article 67 du Code des professions, Dr Hugues Lacoste a été élu par acclamation administrateur pour la région de Montréal et Dr Patrick Cavanagh et Dr Simon Verge ont été élus par acclamation administrateurs pour la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie. Leur mandat sera de trois ans.

Un poste demeure donc à pourvoir pour la région de Montréal. Tous les médecins vétérinaires ayant leur domicile professionnel dans la région de Montréal ont été invités à déposer leur candidature au secrétaire de l'Ordre avant le 1^{er} juin 2015. Les administrateurs élus combleront le poste au moyen d'une élection au scrutin secret lors de leur réunion prévue le 16 juin 2015, conformément à l'article 79 du Code des professions.

OPPOSITION À LA FERMETURE DU CENTRE RÉGIONAL EN PATHOLOGIE DE L'ASSOMPTION

Au cours des dernières semaines, l'Ordre a manifesté son opposition à la décision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de procéder à la fermeture du Centre régional en pathologie de L'Assomption, un laboratoire de première ligne et d'importance dans la structure de l'agroalimentaire québécois compte tenu de sa situation géographique.

L'Ordre a joint sa voix à celles des producteurs de la Rive-Nord et de plusieurs fédérations de producteurs et a transmis des missives à différents décideurs et parlementaires depuis février 2015, notamment à M. Claude Rivard, directeur des laboratoires d'expertises au MAPAQ en février 2015, puis, en mai 2015, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Paradis et enfin au député de L'Assomption et chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault. L'Ordre demeure en attente de la décision du gouvernement dans ce dossier.

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2014-2015

La gestion financière rigoureuse s'est maintenue tout au long de l'année de même que le contrôle serré des différents projets. L'exercice financier 2014-2015 se solde par un excédent des produits sur les charges de 429 962 \$. Cet excédent est attribuable à quatre principaux éléments dont la réception d'une ristourne de 69 267,38 \$ du programme d'assurance responsabilité professionnelle, une subvention nous permettant de réaliser les travaux relatifs à la mobilité professionnelle qui se solde par un apport de 88 000 \$ ainsi que le report au prochain exercice d'une partie du développement du site Internet et du logiciel de gestion des membres.

La situation financière de l'Ordre s'est grandement améliorée au cours des quatre dernières années et a enfin permis d'atteindre la réserve de six mois d'opérations qui était visée. Le contrôle strict des dépenses, la génération de revenus de placements et la planification rigoureuse des liquidités devront se maintenir afin d'assurer la santé



financière à long terme de l'Ordre. Sur ces bases financières solides, nous entamons la dernière phase du plan stratégique qui prévoit la réalisation de plusieurs projets de rayonnement de la profession et de sensibilisation du public.

BILAN DU PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 2014-2015

Le bilan du programme d'assurance responsabilité professionnelle pour l'exercice 2014-2015 est positif et se solde par un indice de perte de 38,3 % comparativement à 44 % l'an dernier et à 88,2 % après écrêtement en 2012-2013. Le surplus d'opérations était de 138 534,76 \$

cette année comparativement à un surplus de 98 633 \$ l'an dernier, à un déficit d'opérations de 155 061 \$ en 2012-2013 et à un surplus d'opérations de 30 625 \$ en 2011-2012.

L'Ordre a donc reçu une ristourne de 69 267,38 \$ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, comparativement à une ristourne de 50 866 \$ l'an dernier et à une ponction de 38 765 \$ pour l'exercice 2012-2013.

Bilan du programme d'assurance responsabilité professionnelle 2009-2015

	Réclamations traitées	Grands animaux	Animaux de compagnie	Sinistres encourus	Indice de perte
Exercice 2009-2010 (au 31 mars 2010)	109	32	77	197 119,15 \$	- 4,4 %
Exercice 2010-2011 (au 31 mars 2011)	96	33	63	148 791,20 \$	30,7 %
Exercice 2011-2012 (au 31 mars 2012)	106	28	78	331 522,35 \$	67,2 %
Exercice 2012-2013 (au 31 mars 2013)	104	29	75	585 099,05 \$	88,2 % 102,8 % avant écrêtement
Exercice 2013-2014 (au 31 mars 2014)	88	20	68	255 363 \$ Après écrêtement 252 264 \$	43,5 % 44 % Avant écrêtement
Exercice 2014-2015 (au 31 mars 2015)	116	26	90	232 013 \$ Après écrêtement 233 217 \$	38,3 % 38,1 % Avant écrêtement

Au 31 mars 2015, on comptait 1 837 membres assurés.

À titre comparatif, les bilans des dernières années étaient les suivants :

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Indice de perte*	38,3 %	43,5 %	88,2 %
Bilan PA	90	68	75
Bilan GA	26	20	29
Nombre de réclamations traitées	116	88	104
Nombre de dossiers fermés	75	50	75
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'année	55	59	69
Sinistres encourus**	233 216 \$	255 363 \$	585 099 \$

* L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

** Le sinistre encouru correspond à la somme de la variation des réserves, des frais de règlements payés et des dommages compensatoires payés.

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC CDMV

Au cours des dernières semaines, l'Ordre a négocié puis signé une entente de partenariat triennale avec le distributeur CDMV.

Cette entente confirme l'engagement de ce partenaire dans les différents programmes offerts aux médecins vétérinaires du Québec, notamment la formation continue en gestion.

LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SE MOBILISENT POUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

Conformément à sa planification stratégique, l'Ordre souhaite être présent lors de différentes activités destinées au grand public pour présenter la profession.

Ainsi, pour une première fois, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec participera à titre de partenaire à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Tous les médecins vétérinaires du Québec travaillant dans le secteur des grands animaux et des grandes populations animales sont invités à prendre part à cette activité à laquelle plus de 208 000 personnes participent. Cette année, le public sera invité à visiter 126 fermes à travers le Québec et à participer à l'activité organisée par l'UPA au parc Jean-Drapeau où plus de 38 000 personnes se réunissent pour visiter les kiosques des producteurs.

L'Ordre fait appel à ses membres afin de pouvoir présenter à la population le rôle du médecin vétérinaire dans les différentes productions animales et sensibiliser le public à la profession et à son apport.

Cette activité de rayonnement et de soutien à nos producteurs est très importante et l'Ordre souhaite que toute la profession se mobilise et démontre son savoir-faire le dimanche 13 septembre 2015 dans toutes les régions du Québec.

Nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt à participer à cette activité de sensibilisation et d'éducation. Pour information : Mme Patricia Noël au 450 774-1427, poste 238, ou à l'adresse patricia.noel@omvq.qc.ca.

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2015

Nous vous invitons, de façon toute particulière, à prendre part au prochain Congrès vétérinaire québécois, qui se tiendra du 19 au

21 novembre 2015, au Centre des congrès de Québec et à l'hôtel Hilton de Québec, adjacent au Centre des congrès.

Ayant pour thème « **Pleins feux sur la santé animale** », le congrès s'illustre une fois de plus comme l'événement rassembleur de toute la profession et de la grande équipe vétérinaire. Aussi, tous les médecins vétérinaires du Québec et leurs équipes sont invités à s'inscrire en ligne dès la mi-août.

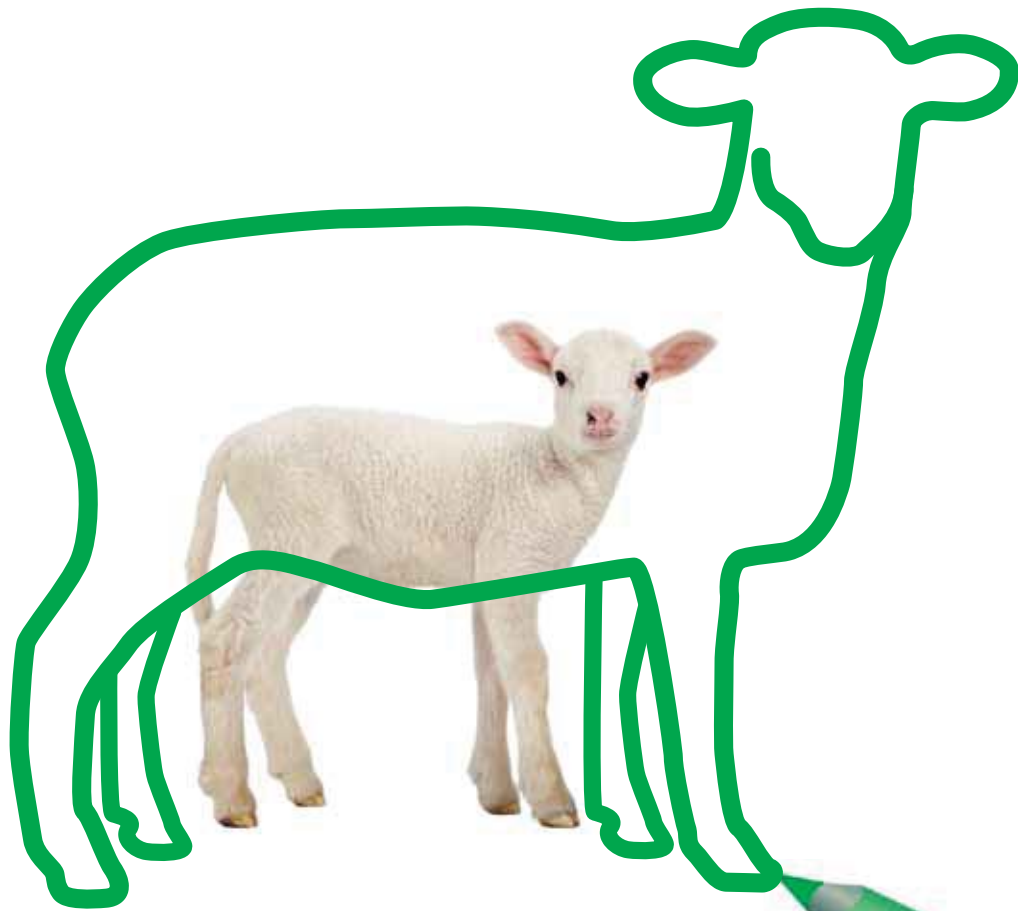
Cette année, le programme comprend :

- Plus de 80 conférences scientifiques.
- Plusieurs ateliers pratiques offerts aux médecins vétérinaires et aux TSA).
- 28 programmes différents, dont 13 présentés simultanément le vendredi et 15, simultanément le samedi.
- Un programme pour les membres et leur équipe œuvrant dans les secteurs des animaux de laboratoire, des bovins, des équins, des animaux de compagnie, des animaux exotiques, de la médecine de refuge, de la santé publique et de l'industrie animale.
- Un programme complet pour les TSA présentant simultanément deux conférences tout au long des deux jours du congrès.
- Un programme en gestion.
- Un programme professionnel, le jeudi, offert gratuitement.
- Un banquet et une soirée « Tapis rouge », dignes des grands galas, à ne pas manquer! Vêtus de vos plus beaux atours, venez célébrer les acteurs de la santé animale!
- Un spectacle du groupe Famous; après une tournée des plus grands événements et festivals au Canada et aux États-Unis, la troupe nous présentera un feu roulant de succès, de costumes, de chorégraphies et d'effets visuels pour un spectacle des plus éblouissants!
- Bien des surprises!

Nous vous attendons à cet événement qu'il ne faut surtout pas manquer, et dont vous vous souviendrez longtemps.

En terminant, je vous souhaite de très belles vacances estivales et vous réitère la disponibilité de toute l'équipe de l'Ordre pour vous soutenir et vous servir. ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca



VOS CLIENTS CONNAISSENT-ILS LE COÛT RÉEL DE LA COCCIDIOSE?

Une écloison coccidieuse peut mettre l'ensemble du troupeau en péril – ainsi que les profits de vos clients. Un traitement préventif précoce est essentiel pour protéger leurs animaux et leurs bénéfices. La suspension orale à 5 % Baycox® (toltrazuril) peut les aider.

- Baycox® est maintenant approuvé pour la prévention des signes cliniques de la coccidiose et la réduction de l'excrétion des coccidies chez les agneaux dans les élevages ayant des antécédents confirmés de coccidiose causée par *Eimeria crandallis* et *Eimeria ovinoidalis*
- Activité coccidiocide permettant de prévenir les lésions intestinales et favorisant l'acquisition d'une immunité naturelle, pour assurer une bonne croissance chez les agneaux

Aidez les troupeaux — et les investissements de vos clients — à atteindre leur plein potentiel. **Choisissez Baycox® dès aujourd'hui.**



Baycox®

La prévention pour
protéger le profit

L'Ordre accueille les nouveaux médecins vétérinaires de la promotion 2015

Par Dre Suzanne Breton, m.v., coordonnatrice du Service de l'admission

C'est dans le cadre enchanteur de l'Hôtel Rive-Gauche, à Beloeil, que s'est tenu le 22 mai dernier, la cérémonie annuelle de remise des permis d'exercice aux finissants en médecine vétérinaire.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec — ainsi que toute la profession — était très fier d'accueillir 66 des 85 finissants de la cohorte 2010 – 2015 de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. En plus des finissants présents, les membres de leur famille ainsi que leurs amis étaient sur place pour célébrer cet important moment avec eux.

Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, a appelé ces jeunes professionnels à recevoir, à tour de rôle, leur permis d'exercice. Pour couronner ce moment solennel, Mme Prince a invité les nouveaux médecins vétérinaires à se lever pour prononcer le serment d'allégeance à la profession. Elle leur a expliqué que cette déclaration doit être considérée comme un principe directeur de la déontologie vétérinaire au quotidien et qu'ils doivent se rappeler cet engagement tout au long de leur vie professionnelle. Chacun devant prendre conscience, qu'à l'avenir, il sera lié à des obligations légales, morales et éthiques et qu'à chaque fois qu'il posera un acte professionnel, il devra se rappeler ce serment.

Le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, a souligné leur détermination et leur persévérance, tout en leur souhaitant la bienvenue dans cette profession passionnante qu'est la médecine vétérinaire. En plus de préciser le rôle et la mission de l'Ordre, il leur a expliqué les divers défis et exigences qui les attendent, en insistant sur l'importance de trouver l'équilibre entre leurs devoirs professionnels et leurs valeurs personnelles. « Vous devez être fiers de ce titre exclusif et réservé de médecin vétérinaire et, au nom de toute la profession, je vous souhaite, chers collègues, un bon succès dans votre carrière », a conclu le président de l'Ordre. ♦



Élody Asselin	Ching-I Chen	Kim Fritz	Caroline Lemay	Virginie Perreault
Camille B Robitaille	Claudia Cloutier	Olivier Gagnon	Corinne Letendre	Joanie Perreault Chaput
Antony Bastien	Samuelle Côté-Coulombe	Tiffany Gamelin	Audrey Lévesque	Laurie Pfleiderer
Audrey-Anne Bastien	Geneviève Courchesne	Épha Gaudreault-Génois	Maxime Lorange	François-Nicolas Proulx
Angélie Bauman-Fortin	Sophie Courtois-Marcotte	Marie-Chantal Giroux	Carole-Anne Lussier	Sophie Rajotte
Amélie Beaumier Primeau	Johannie Demers	Roxane Giroux-Lafond	Mélissa Mailloux	Lauréanne Rocchio
Frédéric Beauvais	Valérie Deschamps	Stéphanie Grenier-Laroche	Alexandre Marcouiller	Jean-Sébastien Rochon
Gaëlle Bédard-La Rocque	Joëlle Désilets	Jade Guillemette	Maricela Mejia Dorantes	Chloé Rodriguez
Dave Bernier	Laurie Desjardins	Maude Guilmain-Serdakowski	Valérie Mérizzi	Mokdad Rouabah
Sara Berthiaume	Julia East-Thivierge	Marie-Chantal Halwagi	Marie-Ève Michaud-Lévesque	Frédéric Rousseau Blass
Michèle Bilodeau	Maude Farah	Eugénie Henry-Guyot	Leah Northfield	Marie-Soleil Roy
Maude-Amélie Bissonnette	Élise Ferland Bilodeau	Jasmin Houle	Carl Ouimet	Marianne St-Germain
Marie-Pier Bonneau	Rebecca Fernando	Micaële Lafontaine	Corinne P Lafortune	Jessica St-Pierre
Marie-Eve Borris	Alin Stefan Floca	Cloé Lavigne-Jacques	Stéphanie Paclot	Teresa Sweet
Marie-Eve Bourget-Thivierge	Marie-Ly Fontaine	Geneviève Laviolette	Ève Paquin	Myriam Turcot
Jean-François Brunelle	Jessica Fortin	Anne-Marie Lavoie	Amélie Paré	Sarah Vaillancourt-Dutil
Laurence Chartrand	Stéphanie Fortin-Nunez	Dafné Le Corre-Laliberté	Alana Margaret Parisi	Pini Zvionow

Résultats des élections 2015

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Conformément au *Code des professions* et au Règlement sur les élections du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues cette année afin de pourvoir les deux postes d'administrateurs pour la région de Montréal et les deux postes d'administrateurs pour la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Le 5 mai 2015 à 16 h, date marquant la fin de la période de mise en candidature, le secrétaire de l'Ordre avait reçu une candidature pour les postes d'administrateurs de la région de Montréal et deux candidatures pour les postes d'administrateurs de la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie.

UN POSTE D'ADMINISTRATEUR TOUJOURS EN ÉLECTION POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'Ordre n'a reçu qu'une candidature pour les deux postes d'administrateurs pour la région de Montréal, et conformément à l'article 79 du Code des professions, le poste doit être pourvu au moyen d'une élection au scrutin secret par les membres élus du conseil d'administration.

Ainsi, tous les membres dont le domicile professionnel se situe dans la région de Montréal ont été invités à poser leur candidature avant le 1^{er} juin dernier. Le nom du nouvel administrateur sera annoncé, par courriel, à tous les membres de l'Ordre, au cours des prochaines semaines. ♦

Félicitations aux trois administrateurs élus par acclamation

Conformément à l'article 67 du Code des professions, ont été élus par acclamation :



Administrateur élu pour représenter la région de Montréal :
Dr Hugues Lacoste, m.v., MS, DACVIM



Administrateur élu pour représenter la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie :
Dr Patrick Cavanagh, m.v.



Administrateur élu pour représenter la région de la Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie :
Dr Simon Verge, m.v.

Ces derniers ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2018.

Grâce à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, vous pouvez économiser plus avec La Personnelle

Vous êtes propriétaire d'une clinique vétérinaire ?

Savez-vous que nous offrons, entre autres, des protections optionnelles comprenant une garantie pour les vaccins, médicaments, semences et embryons d'animaux ?

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 800 268-3063

lapersonnelle.com/entreprise-omvq

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Les médecins vétérinaires du Québec, précurseurs dans la lutte contre l'antibiorésistance

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

Au cours des derniers mois, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé différentes communications afin de mettre en relief l'engagement de la profession dans le combat contre l'antibiorésistance, sa volonté de protéger la santé publique par un usage judicieux des antimicrobiens et l'importance d'un encadrement plus soutenu en matière d'administration et de vente d'antibiotiques au pays.

L'Ordre a notamment publié deux communiqués de presse à la fin du mois d'avril. Le premier avait pour but de souligner le fait que 98 % des médecins vétérinaires du Québec sont formés pour une utilisation judicieuse des antimicrobiens et donc, chefs de file en la matière

au pays. Le deuxième a été émis en réponse au dernier rapport du vérificateur général du Canada qui blâme Santé Canada et l'Agence de la santé publique de ne pas avoir pris part plus activement à la lutte contre l'antibiorésistance.

Les communiqués de l'Ordre des médecins vétérinaires sont disponibles sur la page d'accueil de son site Web (www.omvq.qc.ca) et peuvent être partagés sur les réseaux sociaux en cliquant sur les icônes prévues à cet effet. D'ici à votre prochaine visite sur le site Web de l'Ordre, voici des extraits de ces deux communiqués :

Les médecins vétérinaires du Québec, chefs de file dans la lutte contre l'antibiorésistance

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est fier d'annoncer que 98 % de ses membres ont suivi avec succès, au cours des deux dernières années, un programme de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques, une première au pays et une initiative unique au monde. Ce programme témoigne de l'engagement de la profession dans le combat contre l'antibiorésistance et de la volonté de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec de renforcer la protection de la santé animale et publique.

En septembre 2012, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec rendait obligatoire, pour tous les médecins vétérinaires du Québec, la réussite d'un programme de formation continue de six heures, traitant de l'usage judicieux des antimicrobiens, un complément au programme de formation continue habituelle. Cette formation avait notamment pour objectif de renforcer la sensibilisation des médecins vétérinaires quant aux enjeux liés à l'usage des antimicrobiens et, par le fait même, de lutter contre le phénomène de l'antibiorésistance.

La problématique de l'antibiorésistance a pris de l'ampleur au cours des dernières années et représente une préoccupation majeure à l'échelle internationale. Selon Dr Keiji Fukuda, sous-directeur de la santé sanitaire pour l'Organisation mondiale de la santé, à défaut d'une opération coordonnée de l'ensemble des nations, le monde s'achemine vers une ère postantibiotique, où des infections courantes qui sont soignées depuis des décennies pourraient à nouveau tuer¹. Il s'agit donc d'un sujet de première importance en santé publique, qui ne devrait pas inquiéter uniquement les médecins vétérinaires, mais bien l'ensemble des professionnels de la santé, partout dans le monde, qu'ils soient médecins, microbiologistes, pharmaciens ou chercheurs.

Le président de l'Ordre, Dr Joël Bergeron, précise que l'organisation a fait de ce programme de formation une priorité au cours des deux dernières années et n'a ménagé aucun effort afin d'engendrer une réflexion chez chaque professionnel et une modification de certaines pratiques. « Quatorze formations ont été préparées et diffusées, seize événements de formation ont été organisés et treize webinaires ont été rendus disponibles sur Internet. Une série d'actions rigoureusement planifiées, qui aura permis d'atteindre ce taux de conformité exceptionnel dont nous sommes vraiment très fiers », a-t-il déclaré.

Les retombées de cette initiative sont bien réelles. L'industrie note déjà que les ventes de certains produits et de certaines molécules sont en baisse depuis deux ans. En plus d'être eux-mêmes plus conscientisés à ce sujet, les médecins vétérinaires discutent maintenant avec leurs clients afin de les sensibiliser au phénomène de l'antibiorésistance, à l'importance de suivre les directives lors de l'administration des antimicrobiens et aux traitements complémentaires disponibles. À cet égard, l'Ordre compte les soutenir encore davantage en leur fournissant, dans les prochains mois, des outils d'information qui faciliteront les discussions avec leurs clients.

¹ World Health Organization. *Antimicrobial Resistance – Global Report on Surveillance*. France, 2014, p. IX. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/112642/1/9789241564748_eng.pdf

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec partage les inquiétudes du vérificateur général du Canada

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec appuie sans réserve le vérificateur général du Canada, Michael Ferguson, qui blâme Santé Canada et l'Agence de la santé publique de ne pas avoir pris part plus activement à la lutte contre l'antibiorésistance, et les incite à prendre des mesures adéquates concernant la réglementation qui encadre la vente et l'importation d'antimicrobiens au Canada. Depuis déjà plusieurs années, les médecins vétérinaires demandent au gouvernement canadien d'agir en la matière.

Les lacunes réglementaires permettent l'entrée d'antibiotiques non homologués au Canada et l'achat, sans prescription dans la majorité des provinces, de médicaments pour les animaux. Ceux-ci sont alors utilisés sans supervision vétérinaire, et peuvent donc se retrouver dans la chaîne alimentaire et ainsi contribuer au problème de l'antibiorésistance, un enjeu que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec estime prioritaire pour la santé publique nationale. Pour leur part, les médecins vétérinaires du Québec sont grandement engagés dans le combat contre l'antibiorésistance. D'ailleurs, 98 % d'entre eux ont complété une formation portant sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens, formation élaborée et rendue obligatoire par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec en 2012.

« Achèteriez-vous des antibiotiques sur Internet ou d'un autre fournisseur sans connaître la qualité du produit, sans que votre médecin vous les ait prescrits et qu'un pharmacien se soit assuré qu'ils sont adaptés à votre condition de santé? Probablement pas. Pourtant, comme la réglementation canadienne comporte certaines lacunes, cette situation est possible chez les animaux, même chez ceux destinés à la consommation alimentaire. Les médecins vétérinaires sont formés pour assurer une utilisation juste et judicieuse des antibiotiques chez tous les animaux, il est important de conserver ce contrôle et d'assurer une surveillance afin de préserver la santé animale, humaine et publique », prévient le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Dr Joël Bergeron.

Un groupe d'experts internationaux a dernièrement avancé que la résistance aux antibiotiques deviendrait la première cause de mortalité dans le monde en 2050, devant le cancer¹. Il s'agit donc d'un sujet de première importance en santé publique, qui ne devrait pas inquiéter uniquement les médecins vétérinaires, mais bien l'ensemble des professionnels de la santé et, bien sûr, les instances gouvernementales responsables de la santé des Canadiens et des Canadiennes.

¹. Committee chaired by Jim O'Neil. *Review on Antimicrobial Resistance – Tackling drug-resistant infections globally*. United Kingdom, 2015, p. 2. <http://amr-review.org/>

Grâce à votre ordre,
vous pouvez économiser plus
sur vos assurances auto,
habitation et entreprise

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/omvq



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Les Prix de reconnaissance du mérite : soumettez une candidature dès maintenant!

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

Comme chaque année, le comité de reconnaissance du mérite de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite reconnaître des médecins vétérinaires et un technicien en santé animale (TSA) s'étant démarqué dans l'exercice de leurs fonctions. Que ce soit sur le plan du rayonnement de la profession, de la qualité de l'exercice ou de l'implication dans la communauté, si vous connaissez un médecin vétérinaire ou un TSA dont le parcours est remarquable, n'hésitez pas à nous faire parvenir sa candidature!

De nouveaux documents d'information sur les différents prix ont été élaborés afin de permettre à chacun de bien faire la distinction entre les différents mérites, mais aussi de faciliter le travail des personnes désirant soumettre une candidature grâce au formulaire détaillé y ayant été intégré. Consultez dès maintenant ces trois documents disponibles sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca) et qui font la description des trois mérites suivants :

- La médaille de saint Éloi
- L'Ordre du mérite vétérinaire
- Le Prix d'excellence TSA

Toutes les candidatures doivent être soumises dans le formulaire prévu à cet effet et acheminées, **au plus tard le 5 septembre 2015**, à l'attention de Mme Patricia Noël à patricia.noel@omvq.qc.ca. Pour vous permettre d'entamer votre réflexion et de cibler les candidats potentiels pour l'un ou l'autre de ces prix, trouvez ci-après un descriptif de chacun des mérites et les critères d'admissibilité qui y sont rattachés :

Nouveaux guides disponibles au www.omvq.qc.ca dans la section réservée aux médecins vétérinaires, sous l'onglet « Formulaires », incluant pour chaque mérite :

- Description du mérite
- Candidats admissibles
- Qui peut présenter une candidature
- Les critères d'admissibilité
- Mode d'évaluation des dossiers
- Nomination
- Documents honorifiques
- Organisation de la cérémonie de remise
- Formulaire de mise en candidature



LA MÉDAILLE DE SAINT ÉLOI

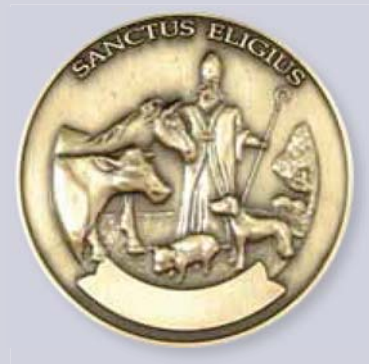
La médaille de saint Éloi est la plus haute distinction décernée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Elle souligne les qualités exceptionnelles de son lauréat, met en lumière son engagement social et professionnel en plus de souligner les retombées de ses réalisations professionnelles sur le public.

Pour recevoir ce prix, le lauréat doit avoir reçu la reconnaissance de ses pairs. Il doit également s'engager socialement et participer activement à la vie professionnelle, entre autres au sein d'organisations professionnelles. Les réalisations et les actes professionnels du lauréat doivent avoir été exceptionnels et avoir fait progresser la médecine vétérinaire au Québec tout en rehaussant l'image et la visibilité de la profession ici et ailleurs.

Les critères d'admissibilité

Pour être admissible, la candidature doit satisfaire aux critères suivants :

- Qualité exceptionnelle des accomplissements de carrière et rayonnement au sein de la profession
- Participation active à la vie administrative professionnelle
- Rayonnement de carrière auprès du public en général
- Engagement social



L'ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

L'Ordre du mérite vétérinaire est une distinction décernée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à un médecin vétérinaire retraité dont la carrière a été empreinte d'un dévouement exemplaire et de professionnalisme.

Les réalisations du lauréat doivent avoir été exceptionnelles et avoir contribué de façon significative à la profession et à la communauté.

Les critères d'admissibilité

Pour être admissible, la candidature doit satisfaire à certains critères :

- Une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès des collègues et du public
- Actes professionnels exécutés selon des normes scientifiques reconnues

PARLEZ-EN À VOS CONTACTS!

Comme le prix de l'Ordre du mérite vétérinaire peut être soumis par différents représentants qu'ils viennent des milieux institutionnels, d'associations agricoles ou vétérinaires, nous comptons sur votre collaboration pour faire la promotion de cette reconnaissance. N'hésitez pas à diriger les personnes intéressées à soumettre une candidature sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca) afin qu'ils puissent prendre connaissance de toute la documentation pertinente sur le sujet.

Le comité de la reconnaissance du mérite a été créé en 1992 et a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix et toutes les récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et faire des recommandations à cet effet au conseil d'administration de l'Ordre.

LE PRIX D'EXCELLENCE TSA

Le Prix d'excellence TSA décerné par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à honorer la contribution et l'apport des techniciens et techniciennes en santé animale du Québec qui ont contribué de façon exceptionnelle à la prestation de services de qualité au public.

Le Prix d'excellence TSA est remis annuellement à un ou une TSA dont les initiatives et les actions ont eu un impact significatif sur la qualité des soins et des services dispensés par l'établissement vétérinaire ou par l'organisation.



Les critères d'évaluation du dossier

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Contribution et fonctions quotidiennes
- Implication dans l'organisation
- Participation à l'évolution et au rayonnement de leur profession ♦

Les médaillés de saint Éloi au fil des ans

1953	Dr Maxime Veilleux	1985	Dr Olivier Garon	2002	Dr Norbert H. Bonneau
1955	Dr Schofield		Dr Jean Flipo		Société de conservation du
1956	Dr Charles A. Mitchell	1986	Dr André Saucier		patrimoine vétérinaire québécois
1958	Dr T. M. Cameron		Dr Henri-Paul Girouard	2003	(SCPVQ)
1961	Dr G. Théobald Labelle	1987	Dr Joseph Blanchet		Dr Paul Cusson
1962	Dr Paul Genest		Dr Jean-Baptiste Phaneuf		Dr Serge Dea, à titre posthume
1964	Dr Maurice Panisset	1988	Dr Camille Julien	2004	Dr Robert Higgins
1968	Dr Laurent Choquette	1989	Dr Jean Piérard		Dr Gilbert Hallé
1970	Dr L. Smith	1990	Dr Albert Paris	2005	Dr Michel Morin
1980	Dr Paul Boulanger	1991	Dr Louis Bernard	2006	Dr Robert Patenaude
1981	Dr Philippe Demers	1992	Dr René Dubuc	2007	Dr Richard Bérubé
	Dr Jean-Marie Dionne	1993	Dr Clément Trudeau	2008	Dr Luc Breton
1982	Dr Joseph-Désiré Nadeau	1994	Dr Paul Desrosiers	2009	Dr Marcel Marcoux
	Dr Marc L'Heureux	1995	Dr Patrick Guay	2010	Dr Yvon Couture
	Dr Éphrem Jacques	1996	Dr J.-Édouard Roy	2011	Dr Yves Gosselin
1983	Dr Martin Trépanier	1998	Dr Benjamin Simard	2012	Dre Louise Laliberté
	Dr René Pelletier		Dr Gaston Roy	2013	Dr Guy Fitzgerald
	Dr Roland Filion	1999	Dr Raymond S. Roy	2014	Dr Armand Tremblay
	Dr Didier Dufour	2000	Dr Pierre Lamothe		
1984	Dr Paul Marois	2001	Dr Daniel Bousquet		
	Dr Joseph Dufresne				
	Dr Guy Cousineau				



Avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015

Tous les membres dûment inscrits au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **jeudi 19 novembre 2015**, à 12 h, à la salle 205 du Centre des congrès de Québec, situé au 1000, boulevard René-Lévesque Est, à Québec. Notez que l'assemblée générale annuelle s'ajoutera aux conférences du programme professionnel du Congrès vétérinaire québécois. Pour l'occasion, un repas sera offert.

Conformément à l'article 30 du Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, tout membre de l'Ordre peut demander au comité exécutif qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale. Cette demande doit parvenir par écrit au siège social de l'Ordre, à l'attention du secrétaire et au moins sept jours avant la date de la tenue de cette assemblée.

Lors de l'assemblée générale annuelle, des copies des états financiers vérifiés, du rapport annuel et du procès-verbal de l'assemblée générale 2014 seront remises aux participants.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 30 octobre 2014
4. Moment de recueillement
5. Rapports du président, du conseil d'administration et du comité exécutif
6. Présentation du rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
7. Présentation du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2014-2015
8. Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice 2015-2016
9. Cotisation annuelle 2016-2017
10. Levée de l'assemblée

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,

Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

10 ANNÉES DE RÉSULTATS DÉMONTRÉS. OU 70 ANS EN ANNÉES DE CHIEN.



Aucun autre traitement ne présente un historique supérieur en matière d'innocuité et de soulagement efficace des démangeaisons associées à la dermatite atopique¹. Il a été démontré qu'ATOPICA® (cyclosporine A), avec son protocole de traitement simplifié, entraîne une réduction significative du prurit en 7 jours et que cette diminution se poursuit par la suite².

Communiquez avec votre représentant Elanco ou composez le 1-800-387-6325 pour en savoir plus.




1. Nuttall T et al. *Veterinary Record* 2014;174(suppl 2):3-12.
2. Dip R et al. *BMC Veterinary Research* 2013;9:173.



Organisé en collaboration
avec l'Association
des techniciens en santé
animale du Québec.

Programme préliminaire

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI 19 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	JEUDI 19 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme professionnel	<p>RESSOURCES HUMAINES Motivation, rémunération et rétention : trois clés d'une saine gestion des ressources humaines Manon Perreault, CRHA et Caroline Henri, CRHA</p>	<p>Orientations de la profession pour 2016-2020 : quelles sont vos attentes et vos priorités? • Axes et objectifs stratégiques • Délestage et délégation des actes vétérinaires aux producteurs et aux clients Mme Suzie Prince et Dr Joël Bergeron</p> <p> BANQUE NATIONALE</p>
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion	<p>MÉDIAS SOCIAUX Gestion de ma communauté Web; quand on parle de la clinique sur les réseaux sociaux.</p> <p></p>	<p>RESSOURCES HUMAINES La cohésion d'équipe</p> <p></p>
Ateliers pratiques Animaux de compagnie	<p>ATELIER - COMPORTEMENT L'évaluation de la dangerosité d'un animal ayant démontré de l'agressivité Dr Martin Godbout</p> <p></p>	<p>ATELIER - CHIRURGIE Dr Nicolas Brebner</p> <p></p>
Animaux de compagnie	<p>OPHTALMOLOGIE (en anglais) • L'ophtalmologie féline • Maladie de la cornée chez le chien Dre Kelli Ramey</p>	<p>DENTISTERIE • Les extractions chirurgicales • Les complications lors d'extraction Dr Jérôme D'Astous</p>
Animaux de compagnie	<p>MÉDECINE INTERNE • Maladie de Lyme et toutes ses controverses! • Groupes sanguins canins et félins : implication clinique des découvertes récentes Dre Marie-Claude Blais</p>	<p>ANESTHÉSIE La surveillance anesthésique – aller au-delà des chiffres Dr Geoffrey Truchetti</p>
Animaux de compagnie	<p>CHIRURGIE Forum sur la stérilisation des animaux de compagnie : quelles sont les influences de l'âge sur la stérilisation? Dr Jacques Dupuis, Dre Manon L'Écuyer, Dr Louis-Philippe de Lorimier et autres</p>	<p>LIEN HUMAIN-ANIMAL Le lien humain-animal; un outil diagnostique et thérapeutique à ne pas négliger! Dre Anne-Marie Gagnon</p>
Animaux de compagnie	<p>SANTÉ FÉLINE (en anglais) • Pour un contrôle efficace du diabète chez les chats • Comment traiter l'obésité féline? Dre Susan Little</p> <p></p>	<p>SANTÉ FÉLINE • Rhinite chronique, quand tu nous tiens! • Soins néonataux chez les félins orphelins Dre Manon L'Écuyer</p> <p></p>
Animaux exotiques	<p>MÉDECINE AVIAIRE Le système digestif aviaire : anatomie, physiologie, diagnostics et traitements des principales maladies affectant le système digestif des oiseaux Dr Édouard Maccolini</p>	<p>CAS CLINIQUES Médecine des oiseaux, petits mammifères et reptiles Dre Julie Hébert</p>
Bovins	<p>ANALGÉSIE ET ANESTHÉSIE • Analgésie pratique des ruminants - approche par cas • Anesthésie pratique des ruminants - approche par cas Dr Geoffrey Truchetti</p>	<p>MÉTHODES DIAGNOSTIQUES Identification des acétonémies subcliniques à partir des analyses infrarouges sur le lait Dr Laurent Alves de Oliveira</p> <p>• Rumensin 101: l'utilisation du monensin chez la vache laitière • Voir le portrait global pour une meilleure prévention des maladies de transition chez la vache laitière Dr Jérôme Carrier</p>

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Bovins	<p>THÉRIOGÉNOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'infertilité bovine : le tractus reproducteur caudal en cause! Le transfert d'embryons et l'infertilité bovine : l'échographie est un outil essentiel! <p>Dr Angelika Stock et Dr Réjean Lefebvre</p> <p>Mortalité embryonnaire Dr Daniel Mogollon</p>	<p>ATELIER PRATIQUE Formation à la ferme : Santé pulmonaire des veaux Dr David Francoz et Dr Sebastien Buczinski Inscription obligatoire, places limitées, site extérieur</p> 
Équins	<p>MÉDECINE ÉQUINE</p> <ul style="list-style-type: none"> Échographie thoracique et abdominale chez le poulain Antibiothérapie chez le poulain <p>Dr Steeve Giguère</p>	<p>ENDOCRINOLOGIE (en anglais) Diagnostic et contrôle des maladies endocriniennes fréquentes chez les chevaux et les poulains Dr Teresa Burns</p>
Santé publique et industrie animale	<p>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL Travaux du groupe de travail sur la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux : bilan des cinq dernières années Dr France Desjardins</p> <p>Le RAIZO et les réseaux sentinelles : en complémentarité avec le groupe de travail sur la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux Dr Catherine Munger</p> <p>Règlement provincial sur les maladies désignées Dr Sylvie Dansereau</p> <p>Les travaux en cours à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Dr François Caya</p> <p>Le point sur les dossiers nationaux et internationaux relatifs à la santé et au bien-être des animaux Dr Hélène Trépanier</p>	<p>LA SURVEILLANCE Outils multicritères pour la priorisation des maladies et des interventions Dr Cécile Aenishaenslin</p> <p>Risques associés à la contamination de l'environnement par les agents zoonotiques les plus fréquents dans les élevages Dr Julie Arsenault et Dr Patrica Turgeon</p> <p>Risques associés à la contamination bactérienne des légumes à la suite de l'épandage de lisier Dr Caroline Côté</p> <p>Mise à jour sur la situation de l'ESB au Canada Dr Bachir Djillali</p>
Techniciens en santé animale	<p>CHIRURGIE Les chirurgies orthopédiques Dr Nicholas Brebner</p>	<p>COMPORTEMENT CANIN Est-ce que votre chien est une édition spéciale? Comment détecter les troubles (anxiété, hyperactivité) et lesquels traiter? Dr Martin Godbout</p>
Techniciens en santé animale	<p>BANQUE DE SANG Transfusion sanguine : quand et comment? Mme Vanessa Turcot-Lamarche, TSA certifiée</p>	<p>NEUROLOGIE La neurologie pratico-pratique en clinique des animaux de compagnie Dr Dominique Paquette</p>
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion	<p>Rejoindre une bannière ou un regroupement vétérinaire : analyser votre convention d'adhésion Me Jean H. Gagnon</p> 	<p>SERVICE CLIENT Comment gérer un client difficile et quérulent</p> 
Animaux de compagnie	<p>CHIRURGIE Chirurgie abdominale: surprises et situations exceptionnelles - comment les gérer? Dr Jérôme Auger</p> <p>PATHOLOGIE CLINIQUE Hématologie et biochimie : variations chez le patient pédiatrique Dr Carolyn Gara-Boivin</p>	<p>CHIRURGIE Traitement chirurgical des plaies contaminées Dr Nicholas Brebner</p> <p>Moelle épinière thoracolombaire - approche clinique de A(taxie) à Z(en) Dr Romain Béraud</p>
Animaux de compagnie	<p>MÉDECINE INTERNE (en anglais) Protéinurie chez les chiens et les chats Dr Allison Cobrin</p>	<p>URGENTOLOGIE ET SOINS INTENSIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les reins contre-attaquent. Une bataille de perdue, mais pas la guerre! Fluidothérapie sous toutes ses formes <p>Dr Vincent Gauthier</p>
Animaux de compagnie	<p>DERMATOLOGIE Les dermatoses faciales chez le chien : comment s'y retrouver? Dr Nadia Pagé</p> <p>Dermatite atopique canine : tests d'allergie et immunothérapie Dr Vincent Defalque</p>	<p>DERMATOLOGIE Allergie alimentaire chez les chiens et chats : aspects comparatifs et recommandations fondées sur des données probantes Dr Vincent Defalque</p>
Animaux de compagnie	<p>THÉRIOGÉNOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'éleveur de chiens et de chats comme client Les questions les plus fréquentes au thériogénologiste des petits animaux <p>Dr Angelika Stock</p>	<p>ACTUALITÉ SUR LA RAGE Gestion de la rage au Québec Dr Hugo Plante</p>

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie	<p>ONCOLOGIE Dre Marie-Eve Nadeau</p> <p>CARDIOLOGIE Conférencier à confirmer</p>	<p>CHIRURGIE Cas cliniques myoarthrosquelettiques Dr Matthieu Gatineau</p>
Animaux exotiques	<p>MÉDECINE INTERNE Interprétation des tests sanguins chez les animaux exotiques de compagnie Dre Claire Grosset</p>	<p>THÉRIOGÉNÉOLOGIE L'emploi des agonistes de la GnRH chez les animaux exotiques de compagnie Dre Claire Grosset</p>
Médecine de refuge	<p>Votre refuge local a besoin de vous : Bâtir une collaboration intéressante pour faire avancer le bien-être animal et la profession Dre Debra Tacium</p>	<p>Conférencier à confirmer</p>
Bovins	<p>ATELIER - NEUROLOGIE • À vos marteaux, prêts, localisez! • L'examen neurologique et la localisation de la lésion Dre Hélène Ruel</p>	<p>ATELIER - MAMMITE (inscription obligatoire – 30 participants maximum) Investigation de problèmes en santé du pis Dr Jean-Philippe Roy</p>
Bovins	<p>NUTRITION Alimentation des petits ruminants Dr Danny Cinq-Mars</p>	<p>PARASITOLOGIE (en anglais et en français) Le contrôle parasitaire chez les ruminants : qu'est ce qui ne va pas? Dr Andrew Peregrine</p> <p>Gestion stratégique des parasites internes et externes en tenant compte de la résistance parasitaire et l'utilisation judicieuse des anthelminthiques; on commence par quoi chez les ruminants Dre Marie Noel</p> 
Équins	<p>SYSTÈME RESPIRATOIRE Comprendre et gérer les obstructions dynamiques des voies respiratoires supérieures - la révolution de l'endoscopie embarquée Dre Emmanuelle Van Erck</p>	<p>SYSTÈME MYOARTHROQUELETTIQUE • Blessures ligamentaires et tendineuses - mise à jour et nouveautés sur le diagnostic, le pronostic et le traitement • Le rôle de la ferrure orthopédique dans votre programme de réhabilitation et pour maintenir un cheval en performance • Quoi de neuf sur l'OCD? Dr Florent David</p>
Santé publique et industrie animale	<p>INFLUENZA (en anglais et en français) L'influenza : interface humain/animal Dre Isabelle Picard et Dre Isabelle Rouleau</p> <p>Influenza aviaire en Colombie-Britannique : état de la situation</p> <p>Influenza porcine : souches circulantes et vaccins Dre Susan Demter</p>	<p>ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE Antibiogouvernance dans le milieu vétérinaire et bioalimentaire au Québec Dre Soulyvane Nguon</p> <p>Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada Dr Pascal Michel</p> <p>Mise à jour des initiatives de Santé Canada pour une utilisation judicieuse des antibiotiques chez les animaux Dre Manisha Mehrotra</p> <p>Règlement modifiant le Règlement sur l'administration de certains médicaments Dre Sylvie Dansereau</p>
Animaux de laboratoire	<p>ANESTHÉSIE (en anglais) Sujets d'actualité en anesthésie des animaux de laboratoire Dre Patricia V. Turner</p>	<p>BIEN-ÊTRE ANIMAL Les organisations internationales et le bien-être animal Dr Gilles Demers</p> <p>SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL SST en animalerie de recherche : la montagne accouchera-t-elle d'une souris? M. Jocelyn Beaucher</p> <p>MODÈLES ANIMAUX Souris axéniques, gnotobiotique, microbiote et recherche: un défi d'opérations et d'infrastructure Dre Daphnée Veilleux-Lemieux</p>
Techniciens en santé animale	<p>ENDOCRINOLOGIE Tous les secrets du diabète Mélicca Bertrand, TSA</p>	<p>ANALGÉSIE Gestion de la douleur aiguë postopératoire Valérie Fortin, TSA</p>
Techniciens en santé animale	<p>NUTRITION Nutrition : mythes et réalités Sophie Lord, TSA certifiée</p>	<p>HYPO/HYPERTHYROÏDIE Revue de la glande thyroïde et de ses fonctions Audrey Bédard, TSA</p>

Date limite :
20 octobre 2015

1000 \$
en prix à gagner!



Photo gagnante 2014
Dre Émilie L. Couture
« Quelques brindilles de foin
par jour éloignent le médecin
vétérinaire pour toujours! »

Catégorie 1

Le travail du médecin vétérinaire au quotidien

Un médecin vétérinaire en action, avec ou sans animaux. N'oubliez pas d'identifier le médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo.

À gagner : **400 \$** en argent



Bayer HealthCare
Santé animale



Photo gagnante 2014
Mme Carole Beaudoin
« Falco le protecteur »

Catégorie 2

L'animal dans toute sa splendeur

Un animal, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant (pas d'humain sur la photo, que l'on conserve pour les autres catégories).

À gagner : **200 \$** en argent



Photo gagnante 2014
Mme Marie-Noëlle Bourassa
« Toujours là pour toi »

Catégorie 3

L'importance des animaux dans nos vies

Un animal, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant, en compagnie d'une ou plusieurs personnes.

À gagner : **200 \$** en argent



Photo gagnante 2014
Mme Marie-Noëlle Bourassa
« Fou rire ou Fou braque? »

Prix « Coup de coeur » des congressistes

En novembre, lors du Congrès, les congressistes auront l'occasion d'admirer toutes les photos reçues et de voter pour leur *Coup de coeur*, toutes catégories confondues.

À gagner : **200 \$** en argent

En collaboration avec :



Bayer HealthCare
Santé animale



Faites parvenir vos photos numériques ainsi que le formulaire de participation dûment rempli à maryse.massy@omvq.qc.ca avant le 20 octobre 2015.

- Règlements**
- Le Concours de photo 2015 se déroule du 15 juillet au 20 octobre 2015. Tous les résidents du Canada sont admissibles au concours, à l'exception des employés de l'Ordre et des membres du jury.
 - Chaque photo doit être soumise en format numérique et respecter une taille minimale de 1 Mo et une résolution de 300 ppp. Aucune photo ne doit porter de marque d'identification ou de signature, ni avoir fait l'objet d'un montage ou avoir subi un traitement lourd par logiciel de traitement d'images.
 - Les photos et le formulaire de participation doivent être acheminés par courriel à maryse.massy@omvq.qc.ca avant le 20 octobre 2015.
 - Chaque photo doit être accompagnée d'un titre, d'une courte description, du nom du médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo, s'il y a lieu, et des coordonnées complètes de l'auteur de la photographie, y compris son titre (Dr, Dre, M. ou Mme).
 - Les photos gagnantes des catégories 1 à 3 seront déterminées par un jury composé de représentants des commanditaires. Les critères qui guideront leur choix sont : respect du thème associé à la catégorie (50 %), qualité technique (25 %), originalité (25 %).
 - Les photos reçues seront affichées lors du Congrès du 19 au 21 novembre 2015 et l'auteur de la photo qui aura reçu le plus grand nombre de votes recevra le prix Coup de cœur.
 - Les prix seront décernés le 20 novembre 2015, à 16 h, au Centre des congrès de Québec. Les gagnants seront informés par courriel après le Congrès et recevront leur prix par la suite.
 - Le participant doit être l'auteur et l'unique propriétaire de la photo et de tout droit s'y rattachant. L'Ordre se réserve le droit d'utiliser les photos reçues aux fins de publication. Les crédits d'auteur seront alors accordés.

Consentement (obligatoire)

En signant le formulaire de participation et en remettant les photos pour le concours, le participant accorde (ou garantit que le propriétaire des photos accorde expressément) tous ses droits de diffusion à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui se réserve le droit d'utiliser les photographies transmises dans ses publications. Le titulaire des droits d'auteur conserve tous les droits d'auteur et les crédits seront accordés au photographe.



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Les traitements de physiothérapie sur les animaux : un acte réservé aux médecins vétérinaires

Qu'ont en commun les professionnels de la physiothérapie et les médecins vétérinaires? Les deux groupes de professionnels peuvent prodiguer des traitements de physiothérapie, mais leur client diffère!

Comme vous le savez sans doute, la réadaptation animale est une pratique dont on entend de plus en plus parler, autant en médecine vétérinaire qu'en physiothérapie.

C'est en observant les résultats de la réadaptation physique auprès des humains que les médecins vétérinaires ont décidé d'en adapter les techniques au profit de la réadaptation animale. Bien que la clientèle diffère, les modalités de traitement sont très similaires pour les deux groupes de professionnels. C'est donc dans ce contexte qu'il est important de rappeler certaines règles et la législation en vigueur, notamment les dispositions du Code des professions et plus spécifiquement l'article 37.1 dudit Code qui précise les activités réservées au professionnel de la physiothérapie et la Loi sur les médecins vétérinaires.

Au Québec, comme dans d'autres provinces canadiennes et ailleurs dans le monde, seuls les médecins vétérinaires peuvent prodiguer des traitements de physiothérapie aux animaux. Ainsi, **l'expression « physiothérapie animale » peut être utilisée par les médecins vétérinaires** qui la pratiquent. Cependant, les médecins vétérinaires qui offrent des services de réadaptation animale ne peuvent utiliser le titre de « physiothérapeute », même si le mot « animal » est ajouté à la suite. En effet, il est important de comprendre que le titre de « physiothérapeute » est exclusivement réservé aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

À chacun son titre, et à chacun sa clientèle!



PFD Notaires, S.E.N.C.R.L.
Prud'Homme Fontaine Dolan

Conseillers - affaires, familles & immobilier

Incorporation des professionnels
Achat/vente de clinique

Fiducie de protection
Aspects légaux et successoraux

450 449-1000 | 514 252-8828

www.pmeinter.com/pfd



Pour éviter
d'avoir à retomber
sur vos pattes!

Vive opposition des milieux agricole et vétérinaire à la fermeture du Centre régional en pathologie de L'Assomption

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et la Fédération de l'UPA de Lanaudière (FUPAL) ont appris récemment que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) procéderait sous peu à la fermeture du Centre régional en pathologie de L'Assomption, un laboratoire de première ligne et d'importance dans la structure de l'agroalimentaire québécois compte tenu de sa situation géographique.

Un des deux pathologistes de ce laboratoire a été transféré au laboratoire de Saint-Hyacinthe en avril et deux techniciennes ont été avisées qu'elles seraient transférées au laboratoire de Québec au mois d'août. Le laboratoire de L'Assomption ne pourra donc plus servir adéquatement les producteurs, et ce, dès le mois d'août prochain.

La décision du gouvernement de fermer ce laboratoire prive les producteurs et les médecins vétérinaires du Québec de l'accès à des services de diagnostic à proximité et multiplie de façon importante les risques pour la santé publique et la santé animale.

Cette situation fragilise sérieusement la capacité du gouvernement québécois à effectuer de la surveillance sanitaire permettant de détecter les maladies et les épidémies et d'intervenir promptement pour en limiter les conséquences désastreuses. Le Québec s'est démarqué par ce système de réseau de surveillance au cours des dernières années et il est pris comme modèle dans les autres provinces.

Le Centre régional en pathologie de L'Assomption sert les producteurs d'un vaste territoire du Québec dont ceux des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais, de la Mauricie, etc. Après consultation des différents partenaires et regroupements de producteurs, tous concluent que ces producteurs ne franchiront pas la grande distance séparant leur ferme du laboratoire de Saint-Hyacinthe. La Rive-Nord est la deuxième plus grande région productrice de volailles au Québec et plusieurs autres productions animales y sont produites.

Nous comprenons que le ministère doit répondre aux objectifs financiers du gouvernement, mais la décision prise nous paraît indéfendable, tant du point de vue sanitaire que financier. Dans le contexte actuel de crises sanitaires et d'émergence de nouvelles maladies, il est impératif que le Québec maintienne les services de surveillance actuels qui sont à un niveau minimum actuellement.

En effet, des coupures majeures ont déjà été faites au Québec. Au cours des 20 dernières années, il y a eu une diminution radicale du nombre de laboratoires régionaux et une réduction des effectifs pathologistes vétérinaires au MAPAQ. De 17 pathologistes en 1996, il n'en reste que 13.

Freiner le démantèlement du réseau de laboratoires de diagnostic au Québec est une priorité, car l'ensemble des pays et des provinces ont été invités à accentuer la surveillance et le dépistage des pathogènes d'origine animale au cours des dix dernières années. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs investi plus de 500 000 \$ pour moderniser le Centre régional en pathologie de L'Assomption en 2010-2011 afin qu'il réponde aux normes de sécurité de niveau 2, en plus de construire deux nouveaux laboratoires modernes à Saint-Hyacinthe (LEAQ) et à Québec (LEPAQ).

Plusieurs diagnostics doivent être faits sur des animaux apportés vivants. Transporter des animaux sur de longues distances est contraire aux normes de bien-être animal et de transport des animaux fragilisés. De plus, les délais pour réaliser un diagnostic ou des analyses sur des carcasses d'animaux morts sont critiques pour assurer la validité et la qualité des résultats. Des laboratoires de proximité sont requis pour assurer une surveillance adéquate et protéger le public.

Pour les producteurs, en plus de la grande distance à parcourir due à la vaste étendue du territoire, s'ajoutent les difficultés d'accès à la Rive-Sud compte tenu de la congestion routière permanente que ce soit par le Pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine ou le traversier de Sorel-St-Ignace. Tous s'entendent pour conclure qu'on se dirige vers un sous-diagnostic chronique.

Après avoir mis en place la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux en 2011 qui visait notamment à accroître la capacité du Québec à détecter les maladies et à favoriser l'accès aux ressources diagnostiques, le gouvernement provincial enlève maintenant les outils essentiels au diagnostic précis des pathologies animales, la base même d'une utilisation judicieuse des médicaments et la surveillance de l'antibiorésistance. La fermeture du laboratoire de L'Assomption provoquera inévitablement la diminution des nécropsies, des cultures bactériennes et des antibiogrammes, représentant ainsi un risque accru pour la santé publique.

L'épidémiosurveillance est une priorité et les services de pathologie doivent se maintenir sur la Rive-Nord de Montréal et non seulement à Québec et Saint-Hyacinthe. Fermer le laboratoire de L'Assomption ne correspond pas à une saine utilisation des ressources publiques et à la prestation efficiente de services publics.

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est de protéger le public et, à ce titre, il veille à la santé et au bien-être animal de même qu'à la santé publique. La décision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est très préoccupante pour la santé du public, pour les producteurs du Québec et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'y oppose fermement. ♦

Les ateliers pratiques : une occasion d'échanges et de perfectionnement!

Par Lysanne Brunet, coordonnatrice du Service de la formation continue

L'Ordre est fier de présenter une nouvelle série d'ateliers pratiques sur divers sujets qui touchent les réalités des médecins vétérinaires. L'objectif est d'offrir aux membres des opportunités de développement professionnel dans un environnement de pratique où il est possible d'expérimenter de nouvelles méthodes et d'approfondir certaines connaissances, et ce, en petit groupe.

Déjà, deux ateliers ont eu lieu et les places limitées ont été comblées en quelques jours seulement. Le premier atelier, en avril dernier, traitait de l'acupuncture vétérinaire et a été présenté par Dre Helaine Haltrecht. Le second, offert par Dr Hugo Joly, portait sur l'échographie abdominale et la manipulation d'un appareil portable. La formule est simple : d'une durée de trois heures, les ateliers comportent une première partie théorique présentée par le conférencier et donnent ensuite la chance aux participants de mettre rapidement en pratique les connaissances acquises.

Les deux premiers ateliers étaient présentés au centre DMV à Lachine. Les installations y sont idéales pour ce type de formations et nous avons eu la chance d'avoir accès à des médecins vétérinaires passionnés et heureux de partager leur savoir-faire avec leurs pairs. Merci à toute l'équipe du Centre DMV pour sa collaboration et pour nous avoir permis de faire de ces ateliers un succès!

Après une telle réussite, nous sommes heureux d'annoncer une nouvelle série d'ateliers pratiques qui se tiendront, dès l'automne, au Centre Vétérinaire Rive-Sud et au Centre Vétérinaire Laval. Visitez notre site Web au courant des prochaines semaines pour plus de détails!

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour des sujets ou des propositions d'ateliers à l'adresse lysanne.brunet@omvq.qc.ca.



Atelier Introduction à l'échographie abdominale du 29 mai dernier au Centre DMV

Ateliers à venir!

DENTISTERIE : ATELIER DE POSITIONNEMENT EN RADIOGRAPHIE DENTAIRE

Par Dr Jérôme D'Astous, m.v., DAVDC



CONTENU DE L'ATELIER

- techniques de positionnement pour les radiographies dentaires chez les chiens et les chats;
- enseignement amenant les participants à être en mesure de prendre des radiographies de bonne qualité de toute la dentition d'un chien et d'un chat.

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé.

Veillez noter que quatre heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

À noter : le cours sera basé sur l'utilisation d'un capteur numérique de taille 2, mais pourrait s'adapter à d'autres systèmes numériques ou à des films conventionnels

DATE : le vendredi 30 août 2015
HEURE : 13 h à 17 h
LIEU : Centre DMV (Lachine)
2300, 54^e Avenue,
Montréal (Lachine)

ATELIER PRATIQUE EN CHIRURGIE

Par Dr Jérôme Auger, m.v., DES, M.Sc., DACVS/ECVS



DATE : le vendredi 18 septembre 2015
HEURE : 8 h 30 à 11 h 45
LIEU : Centre Vétérinaire Rive-Sud

DATE : le vendredi 2 octobre 2015
HEURE : 8 h 30 à 11 h 45
LIEU : Centre Vétérinaire Laval

Description détaillée des différents ateliers et formulaires d'inscription disponibles sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca).

Vous avez des suggestions ou des commentaires sur le programme de formation continue? N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1427, poste 245 ou, par courriel, à lysanne.brunet@omvq.qc.ca. ♦

AVIS - seuls les cégeps peuvent émettre une équivalence de formation aux techniciens en santé animale

Par Dre Isabelle Lacombe, m.v., IPSAV, coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel et Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique

La réussite d'un examen de compétences de l'Association des techniciens en santé animale du Québec (ATSAQ) ne permet pas à une personne d'exercer le métier de TSA au Québec et au médecin vétérinaire de lui déléguer des actes. Ce pouvoir appartient au ministère de l'Éducation du Québec et les personnes souhaitant faire évaluer leurs compétences sont invitées à contacter un des huit cégeps du Québec offrant le programme de techniques en santé animale et le programme de reconnaissance des acquis et de l'expérience qui y est associé.

Récemment, le Service de l'encadrement professionnel et le Bureau du syndic ont été avisés qu'une information erronée circulait parmi les membres voulant que la formation d'un technicien en santé animale formé à l'étranger soit reconnue, pourvu que le candidat ait réussi l'examen de l'Association des techniciens en santé animale du Québec (ATSAQ). Comme cette information est fautive et sans fondement, nous croyons important de rétablir les faits afin d'éviter toute confusion pour les membres.

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires, C.M-8, r.2, un médecin vétérinaire peut déléguer certains actes, autrement réservés aux membres de l'Ordre, à un technicien en santé animale, pourvu que cette personne soit titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique de santé animale délivré **au Québec, aux États-Unis ou par l'un ou l'autre des établissements suivants :**

- **Alberta :**
 - Fairview College - Fairview, Alberta
 - Lakeland College - Vermilion, Alberta
 - Northern Alberta Institute of Technology - Edmonton, Alberta
 - Olds College - Olds, Alberta
- **Colombie-Britannique :**
 - Thompson Rivers University - Kamloops, Colombie-Britannique
- **Manitoba :**
 - Red River Community College - Winnipeg, Manitoba
- **Nouveau-Brunswick :**
 - Miramichi Career College - Miramichi, Nouveau-Brunswick
- **Nouvelle-Écosse :**
 - Nova Scotia Agricultural College - Truro, Nouvelle-Écosse
- **Ontario :**
 - Collège Algonquin - Ottawa, Ontario
 - Collège Boréal, Campus d'Alfred - Guelph, Ontario
 - Collège Boréal, Campus Liskeard - New Liskeard, Ontario
 - Georgian College - Orillia, Ontario
 - St. Clair College of Applied Arts & Technology - Windsor, Ontario
 - St. Lawrence College of Applied Arts & Technology - Kingston, Ontario
 - Northern College of Applied Arts & Technology - Haileybury, Ontario
 - Ridgetown College - Ridgetown, Ontario
 - Seneca College, King Campus - King City, Ontario
- **Saskatchewan :**
 - Saskatchewan Institute of Applied Sciences & Technology - Saskatoon, Saskatchewan

L'Ordre rappelle aux membres qu'il incombe au médecin vétérinaire qui entend déléguer l'un des actes identifiés à l'article 3 du règlement précité, qu'il a l'**obligation de s'assurer que cette personne répond aux critères d'admissibilité**, identifiés au règlement, pour être considérée parmi les classes de personnes suivantes :

1. Technicien en santé animale;
2. Étudiant en médecine vétérinaire;
3. Candidat à l'exercice de la profession;
4. Personne admissible à la clause de droits acquis : ayant travaillé en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire, pendant cinq ans avant le 6 septembre 2007.

L'Ordre applique la réglementation à la lettre et ne cautionne aucune autre forme de reconnaissance de formation ou d'équivalence, qu'elle soit liée ou non à la réussite d'un examen de compétences proposé par l'Association des techniciens en santé animale du Québec (ATSAQ).

Seul le ministère de l'Éducation du Québec a l'autorité de délivrer un DEC en techniques de santé animale au Québec. De plus, il n'y a que les cégeps offrant le cours de techniques en santé animale qui peuvent analyser les compétences des personnes se jugeant habilitées à pratiquer ce métier et s'il y a lieu, leur délivrer un DEC en techniques de santé animale par le biais du processus de reconnaissance des acquis et des expériences. L'ATSAQ ne détient pas ce pouvoir et ne peut pas délivrer d'équivalence.

Un médecin vétérinaire n'est pas autorisé à déléguer des actes vétérinaires, comme effectuer des prélèvements, recueillir des données physiologiques et traiter des affections médicales vétérinaires en faisant usage de procédés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques et radiothérapeutiques à des personnes ne correspondant pas aux critères d'admissibilité identifiés au règlement et ne faisant pas partie des classes de personnes autorisées.

Les membres sont invités à vérifier auprès du Service de l'encadrement professionnel de l'Ordre les informations de cette nature afin d'éviter toute déception ou dépense inutile. Tout membre autorisant une personne non admissible à poser des actes exclusifs à la profession enfreindrait l'article 51 du Code de déontologie des médecins vétérinaires et s'exposerait à des poursuites disciplinaires. ♦

Changements au tableau de l'Ordre

**Abandons pour divers motifs :
retraite, maternité, sabbatique,
études à l'extérieur, maladie...**

3684 Audrey Amoroso
3412 Janice Barnes
3502 Geneviève Beauchamp
3414 Sandra Beauregard
2320 Diane Bélanger
1936 Anne Benoit
3969 Marjorie Bercier
2921 Rachid Berkane
3597 Véronique Bernier Gosselin
2539 Chantal Besner
4145 Marie-Christine Blais
3946 Laurent Blond
3775 Aurélie Boissonneault
3340 Soumia Boudjabi
3419 Nadine Bourgoin
1090 Daniel Bousquet
1091 Réal Boutin
3951 Andrea Paz Bravo Castillo
1092 Rénaud Breton
3158 Lyne Brosseau
3779 Julie Caouette
2768 Isabelle Caron
3520 Wafa Chabouni
3257 Serge Chalhoub
0967 François Cimon
3877 Chereen Collymore
2020 Gilles Comtois
3262 Anne-Marie Couture
9295 Pauline Delnatte
1139 Gilles Demers
3881 José Denis-Robichaud
2025 Luc DesCôteaux
3884 Vincent Doré
3439 Angela Drainville
3790 Isabelle Dubois
3528 Stéphanie Dugas

**Abandons pour divers motifs :
retraite, maternité, sabbatique,
études à l'extérieur, maladie...**

3007 Judith Farley
3794 Marie-Christine Fiset
3891 Annie Fréchette
3103 Mélanie Frégeau
1734 Clément Gadbois
3543 Karine Gélinas
3545 Erin Gillam
3367 Caroline Gingras
0917 Camille Girard
1322 René Grenier
3370 Avril Hamel-Jolette
4235 Alwyn Hill
3729 Megan Hlusko
1537 Brent Hooker
3070 Khalid Kobaa
3107 Philippe Labelle
1326 Daniel Lacroix
3732 Kim Lamoureux
1360 Jean Larose
3112 Dominique Laurin
3027 Élise Lavallée
3644 Marie-Hélène Lebel
2577 Marie-Josée Limoges
1751 Michel Major
3819 Marie-Hélène Mallette
2050 Lynne Marcotte
3474 Véronique Martel
3821 Marie-Christine Martin-Morin
0671 Raoul Mathieu
3202 Brigitte Mercier
2962 Nancy Meunier
3387 Véronique Miller
1640 Daniel Monette
1339 Josée Morasse
2423 Catherine Nault
4236 Catherine Elli Nicolaou
4016 Julie Nolin

**Abandons pour divers motifs :
retraite, maternité, sabbatique,
études à l'extérieur, maladie...**

3919 Julie Pagé
1834 Dominique Paquin
3921 Marie-Pier Paquin
0892 Joseph Marc Pelletier
2968 Hélène Perras
3479 Mélissa Perreault
3834 Marie-Pier Poirier-Guay
2213 Sonia Poisson
3485 Marie-Andrée Poulin
4116 Liette Préfontaine
0809 Raymond Racicot
1620 Richard Rémillard
1038 Michel Rheault
1270 André Rioux
3751 Catherine Rivest
4030 Marie-Odile Rozon
3576 Ariane Santamaria-Bouvier
0910 Camille Savaria
3057 Ève Sergerie
1296 Ronald J. Sévigny
4034 Anabel Soucy
3669 Émilie St-Hilaire
3236 Younès Tahiri Alaoui
3136 Roxane Taillefer
1565 Pierre Tellier
4219 Kathleen Thérout
3580 Amélie Toussaint
2749 Claudine Tremblay
4039 Aurélie Vadnais
0796 Roch Venne
3584 Stéphanie Villemaire
1499 Alain Villeneuve
2678 Chantal Vincent
4240 Katharine Woods
3848 Karolina Zajda

**Inscriptions et
réinscriptions**

3860 Martine Baillairgé
3251 Myriam Binet
3701 Julie Marie-Eve Brochu
Morin
3947 Anita Cuisinier
1239 Yves Dubord
3890 Marie-Eve Fortin
2455 Malcolm Gains
2938 Bruno Gariépy
3544 Noémie Gendron
4179 Sophie Laberge
3901 Virginie Lachapelle
3111 Dominique Laplante
3113 Mélyssa Lavigne
3643 Marie-Hélène Lavoie
2958 Céline Leheurteux
4188 Sophie Mainguy Seers
2820 Marie-France
Sarra-Bournet
3316 Claudine Savard
3842 Vicky Sedgwick
1626 Bernard Soucy
3757 Julie St-Jean
3585 Marguerite Wieckowska

**Octroi d'un permis
régulier**

4328 Pierre Rouquet

**Octroi d'un permis
temporaire**

9253 Romain Béraud
9369 Maud de Lagarde
9239 Marion Desmarchelier
9415 Edisleidy Rodriguez
Batista
9280 Maude Touret

Octrois d'un certificat de spécialiste

4233 Mouhamadou Koundel Diaw, thériogénologie
2563 Martin Godbout, médecine du comportement animal

**Radiations pour non-paiement
de la cotisation**

1461 Jacques Gervais
2661 Isabelle Moreau

**AVIS DE DÉCÈS**

Gaston Blanchard, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1965

Benoit Dumas, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1943

Roland Jodoin, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1956

Jean Jourdain, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1955

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



La Capitale
Assurances générales

Votre assurance responsabilité professionnelle

Votre profession exige que vous possédiez une assurance responsabilité professionnelle pour pouvoir exercer en toute légalité. C'est pourquoi l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) souscrit pour vous à une protection auprès de La Capitale assurances générales, une compagnie entièrement québécoise reconnue pour la qualité de ses garanties et pour l'excellence de son service pour ce type de produit. Qu'en est-il de cette protection? En quoi peut-elle vous être utile? Survol de votre protection.

POURQUOI UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE?

Souscrire une assurance responsabilité professionnelle figure parmi les exigences du *Code des professions* du Québec. Cette obligation compte deux objectifs principaux, soit :

1. Protéger le public contre toute faute, négligence, imprudence ou inhabileté qu'un professionnel pourrait commettre dans le cadre de ses activités professionnelles.
2. Protéger le professionnel, non seulement en couvrant les dommages compensatoires qu'il pourrait être tenu de payer, mais aussi en prenant sa défense si une action en justice est intentée contre lui.

Supposez qu'un de vos clients soit insatisfait des traitements et des services que vous avez prodigués à son animal. S'il estime avoir subi des dommages, il pourrait faire une réclamation contre vous.

Attention! Ce n'est pas parce que l'on vous estime responsable d'un dommage que vous l'êtes. Quelle que soit l'issue des démarches, sachez que ce genre de situation implique forcément des dossiers à constituer et une défense à assumer. En prenant en charge ces actions, votre assureur peut vous donner un sérieux coup de pouce.

Attention! Ce n'est pas parce que l'on vous estime responsable d'un dommage que vous l'êtes. Quelle que soit l'issue des démarches, sachez que ce genre de situation implique forcément des dossiers à constituer et une défense à assumer.

LES ACTIVITÉS ASSURÉES : POUR UNE PRATIQUE EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Votre assurance responsabilité professionnelle couvre les activités professionnelles qui font partie du champ d'exercice régi par l'OMVQ. Elle couvre aussi les activités professionnelles qui, accessoirement ou occasionnellement, peuvent être exercées à l'extérieur du Canada dans la mesure où des poursuites judiciaires sont intentées contre vous au Canada. Elle inclut notamment l'enseignement, la supervision, les opinions et les conseils.

Par conséquent, tant que la police est en vigueur, votre assureur s'engage à payer les dommages compensatoires couverts résultant d'une faute, d'une négligence, d'une imprudence ou d'une inhabileté dans l'exécution de vos activités professionnelles assurées. Vous êtes protégé jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ par période d'assurance si votre adhésion au programme d'assurance comprend la pratique pour petits animaux. Pour la pratique relative aux grands animaux, votre protection prévoit une limite de 2 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ par période d'assurance.

De la même façon, votre assureur assumera les frais de votre défense en cas de poursuite en responsabilité professionnelle.

GARANTIES ADDITIONNELLES : UNE PROTECTION ACCRUE

Il est intéressant de noter que votre police d'assurance responsabilité professionnelle de La Capitale inclut trois garanties additionnelles, qui viennent rehausser votre protection :

1. Le remboursement des frais inhérents à votre défense, et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, pour toute poursuite intentée contre vous devant un tribunal de juridiction criminelle à la suite de l'exercice d'activités professionnelles, sauf si vous plaidez coupable ou êtes jugé coupable par le tribunal.
2. Le remboursement, jusqu'à concurrence de 25 000 \$, des frais de défense que vous pourriez déboursier lors d'une poursuite intentée contre vous par un autre ordre professionnel pour pratique illégale d'une autre profession, sauf si vous plaidez coupable ou êtes déclaré coupable par le tribunal.
3. Le remboursement de vos frais d'assistance juridique dans l'éventualité où vous devriez témoigner dans une enquête de coroner ou auprès d'une commission spéciale, sauf si vous agissez à titre de témoin expert. Cette protection couvre jusqu'à 25 000 \$ de frais.

À RETENIR

- En tant que membre en règle de l'OMVQ adhérent au programme d'assurance, vous êtes couvert pour les activités professionnelles faisant partie du champ d'exercice de la profession régie par votre ordre.
- La garantie générale offerte couvre les dommages compensatoires que vous pourriez être tenu de payer à autrui, y compris tous les frais déboursés pour l'enquête, la défense, la négociation et la conclusion du règlement.
- Attention : les frais des procédures liées au dépôt d'une plainte contre vous au Conseil de discipline de l'OMVQ ne sont pas couverts par cette assurance.
- Le contrat d'assurance responsabilité professionnelle offert par La Capitale prévoit les exclusions usuelles; entre autres, cette assurance ne couvre pas les dommages découlant d'un acte criminel ou d'une faute intentionnelle. Ainsi, si la situation fait l'objet d'une exclusion, les frais de défense qui y sont rattachés seront également exclus.
- **Pour que la responsabilité d'un individu ou d'un professionnel soit en cause, les trois éléments suivants doivent être réunis :**
 1. **il doit y avoir eu faute, c'est-à-dire manquement à un devoir;**
 2. **le demandeur doit avoir subi un préjudice, c'est-à-dire un dommage;**
 3. **il doit y avoir un lien de causalité, c'est-à-dire un lien entre la faute et le dommage.**

Détenir une assurance responsabilité professionnelle est une obligation, mais c'est aussi et surtout une solide protection contre des problèmes qui pourraient vous causer bien des maux de tête. Connaissant les grandes lignes de votre contrat, vous pouvez maintenant exercer votre profession en toute tranquillité d'esprit. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site de La Capitale assurances générales à l'adresse suivante : lacapitale.com/omvq. ♦

J'ai décroché mon emploi idéal! Et maintenant?

Par Dre Johanne Hamel, m.v.

Maintenant que vous avez obtenu cet emploi idéal, vous avez l'occasion de repartir à zéro et de développer vos compétences selon votre plan de carrière. Malheureusement, vous ne pouvez pas vraiment vous relaxer, car vous bénéficiez d'une période de grâce d'environ **90 joursⁱ pour vous ajuster** à cette pratique, à ce milieu de recherche ou à ce groupe de travail (un peu plus pour un nouveau diplômé). Durant cette période, la compréhension et la patience de votre patron et de l'équipe sont au rendez-vous. Ensuite, elles tendent à s'effriter graduellement... Vous avez donc besoin de comprendre rapidement les enjeux critiques de votre poste pour vous y adapter, tout en développant votre réseau de soutien. Ainsi, viser une bonne intégration assure votre bien-être, votre engagement ainsi que votre performance au travail.

L'ouverture et la proactivité : les plus grands facteurs de succès

Malgré la meilleure volonté, les patrons ont souvent peu de temps disponible pour vous superviser. Ils ont surtout besoin que vous les aidiez à atteindre la mission et les cibles de l'entreprise ou du groupe. Ainsi, quelles sont les meilleures façons de faire pendant cette période de transition? Les recherches actuelles révèlent que l'ouverture aux nouvelles situations et les comportements de proactivité sont les plus importants facteurs d'influence pour le succès de l'intégrationⁱⁱ.

90 jours pour s'ajuster à un nouvel emploi

UNE TRANSITION PROACTIVE EN 3 POINTS

La période de transition dans un nouvel emploi est particulièrement haute en émotions et en anxiété pour les recrues. Les relations avec le patron, l'équipe et les clients et partenaires vous permettent de vous ajuster adroitement pendant cette période intense. Voyons comment appliquer des comportements proactifs dans ces relations de travail.

1. POINT DE MIRE : PATRON

Au début, votre superviseur représente votre source d'informations privilégiée sur la pratique et sur votre poste. En arrivant préparé, vous optimisez cette phase de collecte de renseignements. De plus, profitez de ce moment pour bâtir avec lui une relation positive.

Informez-vous sur l'organisation

Pour bien connaître votre entreprise, informez-vous du général au spécifique ou, plutôt, de l'image panoramique à l'image détaillée. De façon **proactive**, renseignez-vous sur ce qui suit.

Les valeurs, la mission et la vision de l'entreprise. Généralement expliquées ou présentes dans le manuel de l'employé, elles sont habituellement partagées lors de la première journée d'emploi.

La clientèle. Quel type de clientèle doit-on satisfaire dans votre pratique?

Les responsabilités et les protocoles. Connaître les responsabilités de votre poste vous aide à reconnaître la meilleure façon de contribuer à votre équipe spécifique. Qui est responsable de la facturation des services, des sorties des patients et de l'inventaire? Quels sont les protocoles de travail et les politiques? Demandez une version écrite des réponses.

Les communications. Informez-vous sur la structure des communications en place : les réunions d'équipe, l'intranet, le courriel, les rencontres entre les périodes de travail, etc. Observer les échanges entre les membres de l'équipe constitue un autre moyen d'apprentissage sur la stratégie et la culture de votre milieu de travail.

Découvrez vos objectifs au travail

Le patron, et par là on entend l'entreprise, représente votre premier client à satisfaire. Pourtant, il hésite souvent à partager ses attentes avec vous pour vous ménager. Faire preuve d'initiative en ouvrant la discussion saura amorcer une conversation authentique et honnête au bénéfice de chacun.

Objectifs d'affaires. Connaître les objectifs de rentabilité, le style de gestion du superviseur et les enjeux spécifiques à votre pratique vous aide à ajuster vos comportements et votre performance. Prenez conscience des priorités du patron. Par exemple, est-ce que le respect des politiques en place semble plus important que la flexibilité quant aux demandes des clients?

Objectifs personnels. N'hésitez pas à demander à votre superviseur ses attentes relatives à votre performance. Elles peuvent être liées au temps de consultation, au temps de chirurgie, à la satisfaction du client ou aux revenus obtenus par visite. Un sondage réalisé en 2014 auprès de gestionnaires révèle que **la satisfaction du client est l'attente numéro 1 de l'employeur envers son personnel vétérinaireⁱⁱⁱ**.

Informez-vous de la façon de mesurer votre performance. Par exemple, comment mesure-t-on la satisfaction du client dans cet établissement?

Recherchez des rétroactions hebdomadaires

Auprès de votre superviseur. Demandez des rétroactions régulières de la part de votre superviseur sur vos forces et les aspects de votre



travail à améliorer. Cette discussion ouverte influence directement l'apprentissage et la performance, tout en développant positivement votre relation.

Est-ce que les objectifs de rendement souhaités sont atteignables et ont une gradation de difficulté croissante? Si nécessaire, négociez quelques changements pour que vos buts soient réalistes dans la limite de temps visée.

Autoévaluation et recadrage. Chaque semaine, faites l'autoévaluation de votre performance en lien avec vos objectifs personnels. Notez le tout afin de faire le point sur les faits et de réduire les émotions. Cela vous permet de réévaluer positivement votre contribution en identifiant les aspects à clarifier et les points à ajuster. De plus, en identifiant votre valeur unique dans l'équipe, vous pouvez mieux participer à son évolution et vous y engager.

2. POINT DE MIRE : ÉQUIPE

En pratique de la médecine vétérinaire, les équipes performantes exigent une coordination entre les membres pour des résultats optimaux. La confiance mutuelle et la collaboration représentent l'essence du succès. Néanmoins, il est de votre responsabilité de vous intégrer à vos collègues, et non l'opposé, en vous informant ou en observant votre entourage.

Observez la culture de la pratique

Connaître la culture s'apparente à posséder le « code secret » de l'ensemble des règles, valeurs, mythes, tabous et signes partagés par la majorité des membres d'un groupe. Découvrez la culture par l'observation et l'analyse. Par exemple, un horaire est similaire dans la plupart des entreprises, mais l'attitude face aux retards ou aux heures supplémentaires peut varier grandement d'une entreprise à l'autre.

Qui est l'expert reconnu dans la pratique? Qui est le leader naturel? Vos découvertes vous servent à éviter les faux pas et, surtout, à vous constituer un réseau de collaborateurs.

Définissez les rôles individuels

Votre priorité consiste à fournir un travail de qualité, à temps et dans les limites de vos responsabilités, et ce, en collaborant avec votre équipe.

Connaître les rôles des réceptionnistes, des techniciens et des médecins vétérinaires vous permet de mieux contribuer au bon fonctionnement de l'équipe.

Identifiez des moyens de soutenir les membres de votre équipe dans leurs tâches respectives. N'oubliez pas qu'en début d'emploi, vos collègues vous soutiennent et répondent à vos questions *en plus de faire leur travail!*

Approfondissez les processus

Les protocoles et politiques peuvent être en partie informels et non écrits. Attention! Observez les méthodes en place et, tout particulièrement, celles de vos collègues à succès. Demandez une rétroaction sur vos façons de faire.

Bâtissez un réseau

Participez aux activités sociales! Connaître non seulement vos collègues, mais aussi les réceptionnistes, techniciens et assistants est un atout considérable. Il vous permet d'apprécier leurs forces respectives et de mieux collaborer avec eux.

3. POINT DE MIRE : CLIENTS ET PARTENAIRES

Reconnaître les clients et partenaires importants pour une pratique ou un milieu de travail permet de bâtir sa crédibilité et de travailler en synergie avec eux. Ainsi, renseignez-vous activement sur les points suivants.

Les principaux clients. Selon la loi de Pareto, 20 % des clients rapportent 80 % des revenus d'une entreprise. Les meilleurs clients représentent le cœur de votre nouvel emploi. Informez-vous sur leur identité et leurs particularités, et s'ils bénéficient d'un traitement spécial.

Les spécialistes. Le centre de référence, le pathologiste, le radiologiste et plusieurs autres professionnels constituent des partenaires importants d'une pratique. Maintenir une excellente relation avec eux s'avère gagnant.

L'assistance technique. Les fournisseurs de produits et de médicaments possèdent des données à jour et offrent du soutien technique. Soignez ces relations, car elles donnent souvent des informations pertinentes pour le développement de la pratique.

CONCLUSION

Un nouvel emploi offre l'opportunité de développer de nouvelles compétences en lien avec son plan de carrière personnel. Une bonne intégration dans votre nouvelle fonction doit être composée d'une attention soutenue autant sur l'aspect relationnel que sur l'aspect technique du travail.

L'application de comportements de proactivité accompagnée d'une ouverture à de nouvelles façons de faire met en place les meilleures attitudes et les ajustements nécessaires pour une réussite assurée. Vous avez entre les mains une recette efficace pour réussir votre transition! Bon succès! ♦

ATTENTION AUX PIÈGES SUIVANTS!^{IV}

- **Vous acceptez des attentes irréalistes.** Est-ce que les objectifs qu'on vous donne sont clairs, précis et réalisables?
- **Vous avez LA solution.** Vous arrivez avec des idées préconçues ou parvenez trop rapidement à des conclusions. De cette façon, vous négligez l'ouverture à une nouvelle réalité et à de nouvelles façons de faire; vous risquez de vous aliéner la confiance et le soutien de vos collègues.
- **Vous vous concentrez uniquement sur la tâche.** Vous consacrez trop de temps aux aspects techniques et professionnels en oubliant les dimensions relationnelles, culturelles et politiques de vos fonctions.
- **Vous négligez les relations horizontales.** Vous réservez trop de temps aux relations verticales (avec votre patron) et trop peu avec vos pairs et les employés de soutien. Vous passez à côté d'occasions pour **bâtir des relations** de confiance et constituer des collaborateurs (réseautage).

Références

- ⁱHerrick Scot. (2010). *I've landed my dream job. Now what???* Cupertino: Happy About.
- ⁱⁱSpagnoli Paola et al (2012). Information-seeking behavior : Implicit and explicit strategies during the organizational entry process. *Management Research: The Journal of the Iberoamerican Academy of Management*. Vol.10. no. 1. P. 6-28.
- ⁱⁱⁱHamel Johanne (2014). Sondage sur les attentes des gestionnaires envers les nouveaux diplômés. Non publié.
- ^{iv}Watkins Michael (2014). *90 jours pour réussir sa prise de poste*. Montréal : Les Éditions Transcontinental. P. 274.



Tamisclao / Shutterstock.com

Utilisation inappropriée des réseaux sociaux

Comment devez-vous réagir aux propos de vos employés?

Par Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Les réseaux sociaux sont de puissants outils de communication, car ils rapprochent les gens, favorisent le réseautage et le partage de renseignements, et permettent la diffusion d'informations à des milliers de personnes en quelques secondes. Par contre, ils peuvent représenter une menace pour votre établissement vétérinaire et vous devez être prêt à réagir promptement si la situation le nécessite.

On constate que les plaintes et les litiges en matière de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux opposant employé et employeur se multiplient, car les employés utilisent parfois ces médias pour partager leurs états d'âmes ou des photos, ou encore pour formuler des commentaires qui portent préjudice à l'employeur, à des clients ou à des collègues de travail.

Comme bon nombre d'employeurs du Québec, les médecins vétérinaires se demandent comment réagir face à ce phénomène, car leurs employés utilisent Facebook dans leur vie privée et hors des heures de travail.

Lire les commentaires désobligeants d'un employé sur un client ou sur l'équipe de travail, ou encore voir des photos de voyage d'escalade sur la page Facebook d'un employé alors que ce dernier est en congé de maladie ou une photo d'un employé en train de jouer aux cartes au travail ou de déguiser le chat d'un client peut être très choquant.

Il est important de vous rappeler que consulter la page Facebook d'un employé est possible, mais vous devez avoir un motif pour agir ainsi et détenir un début de preuve. Vous avez le droit de surveiller vos employés, mais pour des motifs de sécurité. Il n'est donc pas souhaitable qu'un employeur scrute la page Facebook d'un employé « en allant à la pêche ». Une telle pratique brise le lien de confiance unissant l'employé et l'employeur.

Toutefois, l'employeur doit demeurer vigilant et agir rapidement si des photos ou des propos pouvant nuire à l'entreprise circulent. L'employeur a le devoir de préserver la réputation de l'entreprise et de faire respecter les lois et les règlements de même que les règles et politiques de l'entreprise.

LE DROIT D'EXPRESSION DES EMPLOYÉS

On constate que les réseaux sociaux sont souvent utilisés par les employés pour « ventiler ». Il est vrai que ce véhicule de communication leur donne un droit de parole, mais ce dernier est encadré par des lois, ce qui est souvent oublié ou méconnu par les utilisateurs de médias sociaux. Les lois en vigueur au Québec s'appliquent également en ligne, car les réseaux sociaux sont considérés comme publics, même Facebook.

Déverser son fiel sur un collègue de travail ou son employeur, ou diffuser des critiques, des propos haineux ou inappropriés ou des insultes sur Facebook n'est pas sans conséquence.

Un employé n'a pas le droit, même en dehors de ses heures de travail et avec son matériel informatique, de diffuser des renseignements confidentiels concernant son employeur ou ses clients, de prendre position ou de faire des déclarations publiques lorsqu'elles sont susceptibles d'affecter la réputation ou les affaires de son employeur, ou encore de harceler, d'intimider ou de menacer un dirigeant, un collègue de travail ou un client.

LE RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Vos employés ont droit à la vie privée et à l'expression conformément à la Charte québécoise des droits et libertés, mais ces droits doivent s'exercer en tenant compte des obligations enchâssées dans les autres lois en vigueur, notamment :

- L'obligation de respecter la nature confidentielle des informations détenues sur les clients et patients de l'établissement vétérinaire, en vertu de la Loi sur la protection des informations personnelles.
- L'obligation de respecter le secret professionnel.
- L'obligation de loyauté envers l'employeur prévue dans le Code civil. Cette obligation de loyauté dépasse le cadre des heures de travail et elle est maintenue même après la rupture du lien d'emploi.

- L'obligation de ne pas intimider ou de harceler psychologiquement des collègues de travail, des subordonnés ou des supérieurs. Vous devriez à cet effet avoir une politique contre le harcèlement au travail.
- L'obligation de respecter toutes les dispositions prévues par la Loi sur les normes du travail.

Les tribunaux sont très sévères à l'égard des salariés qui publient sur les réseaux sociaux des propos pouvant porter atteinte à la réputation de l'employeur, ou des menaces, des renseignements personnels ou confidentiels, des critiques ou des propos désobligeants pouvant porter atteinte à la dignité d'une personne.

COMMENT RÉAGIR?

Que devez-vous faire si un de vos employés fait des déclarations publiques inappropriées en ligne? Devez-vous ignorer la situation, avertir l'employé, lui remettre un avertissement écrit, le congédier ou le suspendre?

Si les déclarations de vos employés peuvent vous porter préjudice ou porter préjudice à vos clients ou à vos employés, vous avez l'obligation d'agir lorsque vous êtes au courant de la situation. Vous ne pouvez pas tolérer que des menaces, des renseignements personnels ou confidentiels, des critiques ou, encore, des propos désobligeants, insolents ou pouvant porter atteinte à la dignité d'une personne soient diffusés.

Ainsi, si un de vos employés formule des commentaires inappropriés sur les réseaux sociaux, il faut agir rapidement et l'aviser qu'il doit retirer les commentaires immédiatement. Selon la gravité du préjudice que ses propos pourront causer à vos autres employés, à vos clients, à vos concurrents ou à l'établissement vétérinaire, vous pouvez décider de procéder par injonction si le fautif ne répond pas prestement à votre demande. Il est conseillé d'y aller par gradation, mais l'important est de réagir!

En tant qu'employeur, la meilleure façon de réagir est de prévenir puis d'intervenir par gradation en infligeant des sanctions lorsqu'un manquement survient.

ÉTAPE PRÉALABLE

Rédiger et diffuser une politique sur l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux sociaux. Il est important de clarifier la position de la direction afin de rendre clairs les comportements attendus. Cette étape est positive et suffit généralement pour éviter les problèmes.

Si une faute est commise :

1. Informer immédiatement l'employé que les propos diffusés sont contraires aux règles de l'organisation et enjoindre à ce dernier de retirer aussitôt les informations diffusées. Si l'employé ne répond pas à votre demande, vous pouvez amorcer une procédure légale (injonction) afin que les informations soient retirées rapidement pour limiter les dommages.
2. Transmettre un premier avis écrit à l'employé lui rappelant ses obligations, et lui faire signer un engagement si la faute est grave ou si le préjudice causé est important. Il est fortement conseillé de consigner au dossier la version de l'employé et ses motifs. Consignez au dossier une copie ou une preuve des propos diffusés sur les médias sociaux.

3. Transmettre un deuxième avis écrit à l'employé en lui précisant clairement vos attentes, les lois en vigueur et les conséquences du non-respect de la directive, notamment la fin du lien d'emploi après le troisième avis. Consignez au dossier une copie ou une preuve des propos diffusés sur les médias sociaux.
4. Transmettre un troisième et dernier avis écrit à l'employé.
5. Suspendre l'employé sans solde pour quelques jours ou une semaine en lui remettant un avis final.
6. Congédier l'employé.

Si les déclarations de vos employés peuvent vous porter préjudice ou porter préjudice à vos clients ou à vos employés, vous avez l'obligation d'agir lorsque vous êtes au courant de la situation. Vous ne pouvez pas tolérer que des menaces, des renseignements personnels ou confidentiels, des critiques ou, encore, des propos désobligeants, insolents ou pouvant porter atteinte à la dignité d'une personne soient diffusés.

REVOIR VOS POLITIQUES

En tant qu'employeur, vous avez le devoir d'encadrer l'utilisation des réseaux sociaux et des ressources informatiques de votre établissement vétérinaire.

Il est donc fortement conseillé de rédiger une politique interne afin de préciser clairement vos attentes et les règles d'utilisation que les employés devront respecter. En diffusant et en expliquant cette politique à vos employés, vous encadrez l'utilisation que ces derniers feront des réseaux sociaux, tant au travail qu'à l'extérieur du travail. Vous agissez ainsi en prévention et préservez le lien et le climat de confiance au sein de votre organisation. Si l'employé ne respecte pas cette politique, vous pouvez alors agir par gradation de sanction afin de protéger vos employés, vos clients et votre établissement vétérinaire.

L'adoption d'une politique permet également de réduire l'attente de l'employé à un niveau raisonnable quant au respect de sa vie privée. L'employé sait que son employeur peut surveiller l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux sociaux et il pourra difficilement prétendre qu'il s'attendait à ce que sa vie privée soit protégée. Sans politique, il est plus difficile de prouver que l'employé a enfreint les politiques de l'entreprise, et l'imposition de mesures disciplinaires est plus ardue.

L'employé doit connaître ce qu'on attend de lui et bien comprendre les règles qui le gouvernent. L'employé qui diffuse des informations inappropriées le fait souvent par ignorance et modifiera son comportement rapidement dès le premier échange avec vous au sujet de cette question.

Il n'est pas complexe de rédiger une telle politique, qui tient habituellement sur une page ou une demi-page. En la remettant à l'employé, assurez-vous qu'il la comprend et s'engage à la respecter. Il connaît maintenant vos attentes, qui sont claires, et, généralement, cet exercice suffit pour éviter tout dérapage. Adopter des politiques évite souvent de devoir imposer des sanctions, car cela prévient l'apparition de comportements répréhensibles.

Vous trouverez sur le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, dans la section réservée aux membres, un exemple de politique que vous pouvez utiliser. Il a été rédigé pour vous! ♦

ON VOUS PRESCRIT
DES VACANCES.

**5 000 \$
À GAGNER¹**



Vous êtes dans le domaine de la santé? C'est à notre tour de prendre soin de vous. Avec 5 000 \$ à gagner, vous pourriez partir en voyage.

De plus, découvrez nos programmes financiers² qui pourraient vous être offerts.

Visitez promobnc.ca/sante

Réalisons
vos idées



**BANQUE
NATIONALE**

1. Aucun achat requis. Sous réserve de répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Concours ouvert à tout résident du Canada travaillant ou étudiant dans le domaine de la santé et ayant atteint l'âge de la majorité dans son lieu de résidence au moment de sa participation. Le concours débute le 1^{er} mai 2015 et se termine le 30 juin 2015. Tirage le 15 juillet 2015. Un seul prix est offert constitué d'un montant de 5 000 \$ CA remis sous forme de chèque au nom de la personne gagnante. Règlement disponible à promobnc.ca/sante. 2. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Pour connaître les critères d'admissibilité aux programmes financiers et obtenir les détails complets, visitez bnc.ca/professionnel.



Guide sur les bonnes pratiques de référence

EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Par Dr Jacques Dupuis, m.v., MS, Dipl. ACVS, président du comité des spécialistes de l'Ordre et Dr Joël Bergeron, m.v., président de l'Ordre

**Guide à détacher
et à conserver!**

Référer un cas à un pair :

UN ACTE PROFESSIONNEL GUIDÉ PAR LE RESPECT

Le présent guide s'inspire des recommandations formulées par l'American Animal Hospital Association (AAHA) dans le document AAHA Referral and Consultation Guidelines, paru en novembre 2013. Ce guide reprend l'essentiel des obligations qui sont édictées dans le Code de déontologie des médecins vétérinaires et qui doivent être respectées lorsqu'on a recours à un pair pour résoudre un cas. Nous souhaitons que ce guide permette d'entretenir et d'améliorer les relations et interactions entre les médecins vétérinaires généralistes et les médecins vétérinaires spécialistes.

Les généralistes et les spécialistes travaillent en étroite collaboration, dans le respect de l'expertise de chacun et pour le bénéfice du client et du patient. La santé de l'animal est au cœur des préoccupations de ce duo et chacun donne sa pleine mesure afin que le propriétaire et le patient puissent bénéficier des meilleurs soins qui soient.

Les médecins vétérinaires spécialistes offrent quotidiennement des conseils aux médecins vétérinaires généralistes, et ce, gracieusement. Cette relation de proximité et de confiance reflète les valeurs de la profession vétérinaire : une profession au service du public et des animaux. La communication et l'entraide entre les médecins vétérinaires généralistes et les médecins vétérinaires spécialistes est un joyau qu'il faut préserver.

La qualité et la collégialité des échanges entre les médecins vétérinaires ont contribué à l'évolution fulgurante de notre profession. Ce travail d'équipe a un impact important sur l'image de la profession et sur la qualité des services rendus. Le public apprécie grandement l'accès rapide à des conseils formulés par le spécialiste. Un processus de référence adéquat aura un impact important sur la perception du public à l'égard de la profession et constitue un moyen de valorisation du travail de médecin vétérinaire.

Quelques définitions

Précisons d'abord les définitions des termes qui seront utilisés dans le présent guide :

Médecin vétérinaire traitant

Médecin vétérinaire ayant la responsabilité d'un patient.

OU

Médecin vétérinaire ou groupe de médecins vétérinaires qui prodigue les soins au patient au moment de la transmission du cas à un pair.

Médecin vétérinaire consulté

Médecin vétérinaire qui accepte de donner des conseils à un médecin vétérinaire traitant sans avoir vu un patient en consultation.

OU

Spécialiste, médecin vétérinaire ou groupe de médecins vétérinaires détenant une expertise particulière et à qui un patient est confié pour des soins bien précis.

Patient

Animal, groupe d'animaux ou troupeau.

Référence d'un cas

Engendre le transfert de la responsabilité du patient (diagnostic ou traitement) du médecin vétérinaire traitant au médecin vétérinaire consulté.

Spécialiste

Médecin vétérinaire détenant un diplôme d'un collège américain de spécialités vétérinaires.



Échanges entre médecin vétérinaire traitant ET MÉDECIN VÉTÉRINAIRE CONSULTÉ

Une bonne communication permet d'établir une relation de confiance entre les parties, incluant le client. Malheureusement, les horaires chargés des médecins vétérinaires peuvent engendrer des obstacles lors d'une consultation si les obligations de chacun ne sont pas connues et respectées. Une lacune dans le processus peut entraîner une diminution de la qualité des soins prodigués au patient, un mauvais service au client, et nuire à la confiance du client et à l'image de la profession.

Il s'agit ici d'illustrer les échanges survenant entre des médecins vétérinaires sans que le patient ait été confié au médecin vétérinaire consulté. Ces situations concernent des besoins d'échanges d'informations sur des cas bien précis et se soldent par la transmission de conseils de la part du médecin vétérinaire consulté en réponse aux demandes d'un médecin vétérinaire traitant.

Le médecin vétérinaire traitant demeure en tout temps responsable des décisions quant aux soins prodigués à son patient. Le médecin vétérinaire consulté accepte de donner son avis et des conseils au médecin vétérinaire traitant, notamment au sujet des procédures diagnostiques, de l'interprétation de résultats, du diagnostic et des traitements à proposer au propriétaire du patient. En certaines occasions, il peut s'avérer approprié que le médecin vétérinaire consulté examine le patient pour donner son avis. Cependant, les décisions appartiennent au médecin vétérinaire traitant et au client. La relation vétérinaire-client-patient demeure sous la responsabilité du médecin vétérinaire traitant.

Lors de la réception de conseils donnés par un médecin vétérinaire consulté par téléphone ou par d'autres technologies de communication, le médecin vétérinaire traitant est garant des données qu'il recueille et est le seul responsable de toutes les décisions à l'égard de son patient. Bien que le médecin vétérinaire consulté soit maître des conseils qu'il choisit de donner, il ne saurait être tenu responsable de la qualité et de la validité des informations qui lui sont transmises par le médecin vétérinaire traitant ni de l'application que ce dernier fait de ses conseils. Lorsque le médecin vétérinaire traitant reçoit un conseil et l'endosse, il assume alors l'entière responsabilité des actions qu'il entreprend relativement à ce conseil.

Le médecin vétérinaire traitant ne peut éluder sa responsabilité du fait qu'il a consulté un collègue tant que le patient n'est pas référé au médecin vétérinaire consulté et que le cas n'est pas pris en charge par ce dernier.

La référence d'un cas **AGIR EN PROFES**

AVANT LA RÉFÉRENCE

Les responsabilités du médecin vétérinaire traitant

Le médecin vétérinaire traitant devrait :

1. Connaître les différents services spécialisés disponibles en médecine vétérinaire, particulièrement ceux de sa région, et informer le propriétaire de l'existence de médecins vétérinaires spécialistes lorsque la condition s'y prête, dans le meilleur intérêt du client et du patient.
2. S'assurer d'avoir recours à un pair au bon moment, en se basant sur la condition du patient et le choix du propriétaire. Il doit éviter d'outrepasser ses compétences et tenir compte de son expérience, ses habiletés et des moyens dont il dispose.
3. Considérer le recours à un tiers lorsque :
 - Une expertise additionnelle est requise;
 - Un équipement ou un service requis n'est pas disponible dans l'établissement vétérinaire;
 - Les démarches entreprises ne permettent pas de progresser vers un diagnostic concluant;
 - La condition médicale de l'animal perdure ou se détériore;
 - L'animal a besoin d'une supervision médicale continue (24 heures par jour et 7 jours par semaine);
 - Le propriétaire manifeste son insatisfaction quant à l'évolution de la condition de son animal (recours à un tiers à la demande du propriétaire ou si ce dernier accepte de le consulter lorsqu'on lui offre ce choix);
 - Le médecin vétérinaire traitant ressent le besoin de consulter un pair pour toute autre circonstance.
4. Expliquer au propriétaire la raison pour laquelle il préfère le diriger vers un pair, et préciser l'expertise du médecin vétérinaire consulté qui recevra le patient ainsi que les coûts approximatifs que cela peut engendrer.
5. Informer le client de la planification des procédures médicales ou chirurgicales. Cette transmission d'informations permet de mieux gérer les attentes du client, qui pense parfois que tout sera fait le jour de la visite du médecin vétérinaire consulté, alors que ce n'est pas toujours le cas.

Enfin, conformément à l'article 5 du Code de déontologie des médecins vétérinaires, le médecin vétérinaire ne doit, en aucune façon, porter atteinte au droit du client de consulter un autre médecin vétérinaire.

DURANT LA RÉFÉRENCE

Lorsque le patient est confié au médecin vétérinaire consulté, il y a transfert de la responsabilité professionnelle liée à ce cas. Les soins et les décisions deviennent sous la responsabilité du médecin vétérinaire consulté.

Le médecin vétérinaire traitant devrait :

1. Autant que possible, limiter les tests diagnostiques dont les résultats ne seront pas disponibles au moment de la consultation avec le tiers afin d'éviter des frais superflus, et faire parvenir à son pair les résultats dès qu'ils sont connus.
2. Selon les besoins exprimés par le médecin vétérinaire consulté, fournir les informations pertinentes sur le cas (portion appropriée du dossier médical ou résumé du dossier, résultats des tests déjà effectués, imagerie médicale, etc.). Certains médecins vétérinaires consultés peuvent demander le dossier médical au complet.

APRÈS LA RÉFÉRENCE

Le médecin vétérinaire traitant devrait :

1. S'assurer de transmettre rapidement les informations et résultats obtenus lors des suivis demandés par le médecin vétérinaire consulté.
2. S'assurer d'informer le médecin vétérinaire consulté des situations ou autres faits observés par la suite chez le patient et pouvant influencer la condition initiale.

AVANT LA RÉFÉRENCE

Les responsabilités du médecin vétérinaire consulté

Le médecin vétérinaire consulté devrait :

1. Faire connaître, aussi précisément que possible, la nature et l'étendue du service qu'il est en mesure d'offrir et vérifier auprès du médecin vétérinaire traitant que son niveau d'expertise correspond à ce que ce dernier recherche.
2. Faire connaître les coûts approximatifs des soins qui seront prodigués compte tenu de la condition du patient afin que le médecin vétérinaire traitant puisse informer le propriétaire adéquatement au préalable.
3. Pour chaque propriétaire qui se présente directement sans avoir été référé, insister sur la valeur ajoutée d'autoriser la communication avec le médecin vétérinaire traitant dès le début de la consultation ainsi que tout au long du processus de diagnostic ou de traitement.
4. Informer le médecin vétérinaire traitant des renseignements qu'il devra lui transmettre (dossier médical, résultats de laboratoires, radiographies, etc.).

DURANT LA RÉFÉRENCE

Le médecin vétérinaire consulté devrait :

1. Expliquer au client les raisons qui justifient les tests supplémentaires ou répétés, et obtenir son consentement avant de procéder.
2. Limiter le service, autant que possible, au problème de santé pour lequel le patient a été confié. Les autres services doivent être exécutés seulement dans le meilleur intérêt du patient ou si le médecin vétérinaire traitant en fait la demande. Dans tous les cas, le médecin vétérinaire traitant doit être avisé.
3. Soutenir le médecin vétérinaire traitant le plus possible et éviter les critiques non constructives.
4. Dès que possible, informer le médecin vétérinaire traitant de l'évolution du cas, surtout relativement aux patients hospitalisés pour une longue durée.
5. S'assurer que le médecin vétérinaire traitant est au courant des recommandations à la sortie et de la date à laquelle l'animal retourne à la maison, de façon à prévoir et à organiser le suivi, si nécessaire.

APRÈS LA RÉFÉRENCE

Le médecin vétérinaire consulté devrait :

1. S'assurer qu'une communication efficace (écrite ou orale) a lieu afin d'informer le médecin vétérinaire traitant sur l'ensemble du dossier. Le médecin vétérinaire traitant devrait :
 - Connaître le diagnostic, les découvertes, les interprétations;
 - Connaître l'état de l'animal et son pronostic;
 - Savoir le plan de traitement et les recommandations à long terme;
 - Être informé des suivis nécessaires;
 - Recevoir un rapport de consultation ou une copie du congé remis au propriétaire;
 - Recevoir dès que possible les résultats des tests en attente.

Le tout doit être effectué en respectant la volonté du propriétaire de tenir informé ou non le médecin vétérinaire traitant.

2. Une fois ses services rendus, inviter le propriétaire à consulter de nouveau le médecin vétérinaire traitant pour un suivi régulier.
3. Convenir avec le médecin vétérinaire traitant des tests et des suivis qui pourront être effectués par ce dernier.
4. Communiquer rapidement au médecin vétérinaire traitant les observations, changements apportés et résultats obtenus lors du suivi du patient.
5. Après la consultation, et conformément à l'article 50 du Code de déontologie des médecins vétérinaires, le médecin vétérinaire consulté ne doit pas communiquer de nouveau avec le client pour d'autres raisons que celle de la référence.

CONCLUSION

Il est important de respecter six principes de base dans la relation entre un médecin vétérinaire traitant et un médecin vétérinaire consulté.

1. Le médecin vétérinaire traitant doit respecter le temps précieux que son pair lui consacre à l'aide de différents moyens de communication, et réserver ce privilège à des situations d'urgence ou complexes, lors desquelles il est impossible d'obtenir autrement les renseignements, notamment dans les livres de référence. Le temps est une valeur inestimable pour tous. Il ne faut pas abuser de cette généreuse collaboration!
2. Le médecin vétérinaire consulté doit limiter, autant que possible, ses interventions aux besoins et aux services en lien avec la raison de la consultation.
3. Il est primordial de toujours considérer l'intérêt du patient et du client lorsque vient le moment d'envisager une consultation auprès d'un tiers.
4. Le médecin vétérinaire traitant et le médecin vétérinaire consulté doivent travailler ensemble pour construire une relation basée sur la confiance et le respect mutuel.
5. Les soins au patient sont bien prodigués et la satisfaction du propriétaire est plus certaine lorsqu'il y a un processus adéquat de recours à un pair comparativement à lorsqu'un propriétaire insatisfait décide de son propre chef de consulter un autre médecin vétérinaire.
6. Le client doit pouvoir maintenir une bonne communication et une bonne entente avec le médecin vétérinaire traitant et le médecin vétérinaire consulté durant tout le processus de guérison de son animal.



ANNEXE

À propos DES SPÉCIALITÉS VÉTÉRINAIRES AU QUÉBEC

Le Québec compte plus de 100 médecins vétérinaires spécialistes offrant un vaste éventail de soins spécialisés pour toutes les espèces animales.

Il existe, à ce jour **18 spécialités vétérinaires** reconnues au Québec, soit :

- l'anesthésiologie vétérinaire;
- la chirurgie des animaux de compagnie;
- la chirurgie des grands animaux;
- la dermatologie vétérinaire;
- l'imagerie médicale vétérinaire;
- la médecine du comportement animal;
- la médecine des animaux de laboratoire;
- la médecine interne des animaux de compagnie;
- la médecine interne des grands animaux;
- la médecine zoologique;
- la microbiologie vétérinaire;
- la neurologie vétérinaire;
- l'oncologie vétérinaire;
- l'ophtalmologie vétérinaire;
- la pathologie clinique vétérinaire;
- la pathologie vétérinaire;
- l'urgentologie vétérinaire et les soins intensifs;
- la thériogénologie.

Lieux de pratique des médecins spécialistes

Les médecins vétérinaires spécialistes pratiquent généralement au sein des centres vétérinaires de référence qui offrent un large éventail de soins spécialisés pour toutes les espèces animales. Ces centres vétérinaires de référence prodiguent également des soins d'urgence jour et nuit, sept jours sur sept et soutiennent l'exercice des médecins vétérinaires généralistes.

Rappel des principaux articles du Code de déontologie pour les médecins vétérinaires traitants et consultés

Plusieurs des recommandations qui vous sont faites dans ce guide — et qui ont pour but de favoriser les relations interprofessionnelles — émanent du Code de déontologie. Il nous apparaissait donc utile de vous rassembler, en un résumé pratique, bon nombre des dispositions du Code de déontologie des médecins vétérinaires qui s'appliquent dans le cadre de la relation unissant le médecin vétérinaire traitant et le médecin vétérinaire consulté. Ainsi, avec cette information, vous aurez tout en main pour assurer le succès de vos relations professionnelles avec vos pairs et le respect de vos obligations.

1. Le médecin vétérinaire doit favoriser l'amélioration de la qualité et la disponibilité des services professionnels dans le domaine où il exerce.

5. Avant d'accepter de rendre des services professionnels, le médecin vétérinaire doit tenir compte du domaine où il exerce principalement, des limites de ses habiletés et de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose.

Il ne doit en aucune façon porter atteinte au droit du client de consulter un autre médecin vétérinaire.

8. Le médecin vétérinaire doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle avec son client et s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle ou intempestive.

8.1. Le médecin vétérinaire doit, avant d'entreprendre une procédure diagnostique ou un traitement, obtenir du client un consentement libre et éclairé, sauf s'il y a urgence et que le consentement du client ne peut être obtenu en temps utile.

9. Le médecin vétérinaire doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité; à cette fin, il doit notamment:

1° éviter toute fausse représentation quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses propres services ainsi que de ceux généralement assurés par les membres de sa profession, par toute autre personne qui collabore avec lui dans l'exercice de ses activités professionnelles et, le cas échéant, de ceux assurés par les personnes qui exercent leurs activités professionnelles au sein de la même société que lui. Si le bien de l'animal l'exige, il doit consulter un autre médecin vétérinaire ou, sur autorisation de son client, référer le cas à cette personne;

2° chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis, un service ou un conseil et exposer à son client d'une façon complète et objective la nature et la portée du problème qui découle des faits portés à sa connaissance;

3° ne poser un diagnostic, n'instaurer un programme prophylactique ou ne prescrire des médicaments qu'après avoir personnellement effectué un examen approprié de l'animal ou d'une population d'animaux;

4° informer le client sur la nature des médicaments qu'il prescrit, leurs modes d'administration et de conservation, leur date de péremption, leurs périodes de retrait, le danger que leur utilisation peut comporter et leur disposition sécuritaire;

Rappel des principaux articles du Code de déontologie pour les médecins vétérinaires traitants et consultés (suite)

10. Le médecin vétérinaire doit, dans l'exercice de sa profession, engager pleinement sa responsabilité civile. Il ne doit pas l'éluider ou tenter de l'éluider, ni requérir d'un client ou d'une autre personne une renonciation à ses recours en cas de faute professionnelle de sa part. Il lui est interdit de prévoir, dans un contrat de services professionnels, une clause excluant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, cette responsabilité. Il ne peut non plus invoquer la responsabilité de la société au sein de laquelle il exerce ses activités professionnelles ni celle d'une autre personne qui y exerce aussi ses activités pour, de la même façon, exclure ou limiter sa responsabilité.

Il doit par ailleurs informer dès que possible son client de tout incident, accident ou complication susceptible d'entraîner ou ayant entraîné des conséquences significatives sur l'état de santé d'un animal ou d'une population d'animaux.

14. Le médecin vétérinaire doit subordonner son intérêt personnel, ainsi que, le cas échéant, celui de la société au sein de laquelle il exerce ses activités professionnelles ou dans laquelle il a des intérêts et celui de toute autre personne exerçant ses activités au sein de cette société, à celui de son client.

15. Le médecin vétérinaire doit faire preuve d'objectivité et de désintéressement lorsque des personnes autres que ses clients lui demandent des informations.

16. Le médecin vétérinaire doit ignorer toute intervention d'un tiers qui pourrait influencer sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client.

18. Le médecin vétérinaire doit respecter le droit du client de faire exécuter ses ordonnances de médicaments ou de traitements auprès du professionnel de son choix. Il doit, le cas échéant, lui remettre une ordonnance en ce sens, sans honoraires additionnels.

23. Le médecin vétérinaire doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession et doit s'assurer d'exercer dans des lieux favorisant la discrétion et le maintien du secret professionnel.

26. Le médecin vétérinaire doit respecter le droit de son client de prendre connaissance de son dossier et d'obtenir dès que possible une copie des documents qui en font partie.

26.1. Outre les règles particulières prescrites par la loi, le médecin vétérinaire doit donner suite avec diligence, ou au plus tard le 20^e jour qui suit sa réception, à toute demande d'un client ayant pour objet de prendre connaissance des documents qui font partie de tout dossier constitué à son sujet ou d'obtenir copie de ceux-ci.

26.8. Le médecin vétérinaire doit donner suite, avec diligence, à toute demande écrite faite par un client, dont l'objet est de reprendre possession d'un document qu'il lui avait confié.

27. Le médecin vétérinaire doit, dès que possible, informer son client du coût approximatif et éventuel des services à rendre et de l'ampleur et des modalités de ces derniers. Il doit obtenir son accord à ce sujet, sauf s'il peut raisonnablement présumer que le client en est déjà informé. Il doit également fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et des modalités de paiement.

34. Le médecin vétérinaire ne peut s'attribuer des qualités ou habiletés particulières que s'il est en mesure de les justifier.

49. Le médecin vétérinaire consulté par un autre médecin vétérinaire doit fournir à ce dernier son opinion et ses recommandations dans un délai raisonnable.

50. Le médecin vétérinaire appelé en consultation ne doit pas communiquer de nouveau avec le client sans l'autorisation du médecin vétérinaire qui l'a consulté.

52. Le médecin vétérinaire doit, dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de sa profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec d'autres médecins vétérinaires, des étudiants et des stagiaires, de même que par sa participation à des cours et à des stages de formation continue.





Rénover sans tracas financier



Lorsqu'on est propriétaire d'un immeuble, d'un condo, d'une maison ou d'un établissement vétérinaire, on a parfois l'impression qu'on n'en finira jamais avec les travaux. Pensons entre autres au grand ménage de printemps, à la modernisation de notre décor selon les nouvelles tendances, aux rénovations, aux réparations, ou encore aux travaux d'entretien saisonniers : la liste est longue!

Quelle que soit la situation dans laquelle vous vous trouvez, si vous planifiez entreprendre des rénovations sous peu, voici quelques conseils pour redonner fraîcheur à votre établissement ou votre demeure, sans avoir à casser votre tirelire*!

PLANIFIEZ EN FONCTION DE VOTRE BUDGET

Il peut sembler évident de dire que la planification est essentielle à tout projet de rénovation, mais bien des gens entreprennent des travaux sans anticiper où leurs désirs pourraient les mener. Après tout, tant qu'à redonner de la couleur à nos murs intérieurs, pourquoi ne pas remplacer les éclairages ou ajouter des étagères? Bien que mineurs, ces ajouts font monter rapidement les coûts de la rénovation.

N'utilisez votre carte ou marge de crédit que pour les travaux mineurs que vous pourrez rembourser rapidement, car les intérêts facturés aux soldes impayés sur ces produits sont généralement beaucoup plus élevés que les solutions bancaires offertes spécifiquement pour la rénovation de votre résidence.

Ainsi, avant de commencer, assurez-vous de faire une liste complète de tout ce que vous aimeriez faire et priorisez les activités selon votre budget disponible. Nécessairement, si vous devez entreprendre des travaux importants, vous pourriez devoir considérer obtenir du financement. Si c'est le cas, commencez tout d'abord par communiquer avec votre institution bancaire. Des conseillers pourront ainsi vous guider quant aux possibilités qui s'offrent à vous. Par exemple, pour votre maison, il est possible que vous puissiez refinancer votre prêt hypothécaire pour y inclure le coût de vos rénovations, surtout si ces dernières ajoutent de la valeur à votre résidence, ou avoir recours à certaines solutions, comme une marge de crédit hypothécaire, pour avoir accès au financement nécessaire pour vos travaux.

PLANIFIEZ POUR L'AVENIR

Une fois votre plan et votre budget établis, développez une stratégie d'épargne pour les projets que vous devez mettre en route cette saison-ci. Par exemple, si vous savez que votre espace extérieur devra être réaménagé dans un an, calculez-en les coûts et commencez dès aujourd'hui à économiser pour le moment venu.

Cette proactivité vous permettra également de garder l'œil sur les offres spéciales, que ce soit les spéciaux de matériaux en magasin ou les références d'experts pour le travail à effectuer. Vous pourriez par exemple commencer à acheter des matériaux peu à peu, de sorte qu'à l'arrivée du prochain été, vos dépenses seront bien moins élevées!

ÉVITEZ LES MAUVAISES SURPRISES

Vous avez décidé de refaire la salle de bain de la clinique et avez suivi nos conseils, en planifiant votre projet en détail. Bravo! Mais voilà qu'en ouvrant un mur, vous constatez la présence de moisissure...

Malheureusement, les imprévus sont fréquents lorsque l'on entreprend de gros projets de rénovation. Puisqu'il est difficile de les anticiper, il importe d'élaborer votre budget de sorte à y laisser suffisamment d'espace pour réagir, advenant une telle situation. Et si par chance tout va comme vous l'aviez espéré, vous aurez alors le plaisir d'avoir mis quelques dollars en surplus de côté!

Lorsque votre budget ne permet pas de remédier à l'imprévu, la meilleure solution s'avère de réviser votre projet : y a-t-il des éléments ou matériaux que l'on peut substituer, ou un achat qu'il est possible de différer? Si vous ne pouvez modifier votre projet de sorte à pallier le manque à gagner, pensez à rencontrer votre conseiller pour connaître les solutions de financement offertes à votre institution financière.

En planifiant vos travaux en fonction de votre temps, de votre budget et de votre expertise en la matière, vous mènerez à terme tous vos projets avec grande satisfaction... et peut-être même quelques dépenses épargnées! Bonnes rénovations!

Obtenez davantage de conseils sur le financement de la remise à neuf d'une demeure ou d'un établissement au www.bnc.ca dans la section « Particuliers » sous l'onglet « Financement ». ♦

*Les informations présentées dans cette chronique le sont à titre informatif seulement et elles ne sont pas exhaustives. Pour tout conseil concernant vos finances et pour plus de détails sur nos solutions de financement, veuillez consulter votre conseiller de la Banque.

Forte baisse du nombre d'euthanasies de chiens et de chats à Montréal

Le nombre de chiens et de chats euthanasiés à Montréal a baissé de 40 % depuis 2012, selon des données fournies par la ville.

Il y a au moins deux chats pour chaque chien qui se trouve sur le territoire de la Ville de Montréal. Avec 330 000 chats, la population féline de Montréal est manifestement en avantage numérique, par rapport aux 145 000 chiens.

Les chats sont plus populaires auprès des ménages montréalais, qui sont 29 % à en posséder un, selon une estimation de la Ville de Montréal. À titre de comparaison, environ 16 % des Montréalais ont un chien.

Mais tous les ans, des animaux de compagnie se retrouvent dans les refuges et dans les fourrières qui font affaire avec la Ville de Montréal. En 2012, 14 000 chiens et chats ont été euthanasiés. En 2014, ils ont été 8 000, une baisse de 40 % par rapport à 2012.

« La diminution vient d'abord d'une baisse d'animaux admis en refuge. Et ensuite du fait que des animaux admis en refuge, il y en a de plus en plus qui sont retracés par leurs propriétaires, et de plus en plus qui sont adoptés », indique Dre Suzanne Lecomte, conseillère en planification pour la gestion animalière à la Ville de Montréal.

Les Québécois sont aussi plus conscients des enjeux liés à la protection des animaux. « On note une baisse dans tous les refuges du Québec, au cours des dernières années. Je pense qu'on peut saluer la compréhension des gens », ajoute Dre Lecomte.

ADMISSIONS ET EUTHANASIES DANS LES REFUGES ET LES FOURRIÈRES DE MONTRÉAL

Dre Lecompte estime que la meilleure solution pour faire diminuer, encore davantage, le nombre d'euthanasies est de faire stériliser les animaux. À Montréal, 9 % des chats et 25 % des chiens ne seraient pas stérilisés, ajoute Dre Lecomte. Or les animaux non stérilisés ont beaucoup plus de chance de s'enfuir et de se retrouver dans une fourrière.

En 2014, 47 % des animaux qui se sont retrouvés dans les quatre refuges avec qui la Ville fait affaire (le Berger blanc, Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, Hôpital Vétérinaire LaSalle, SPCA de Montréal) ont été euthanasiés.

PERMIS ANIMALIER OBLIGATOIRE

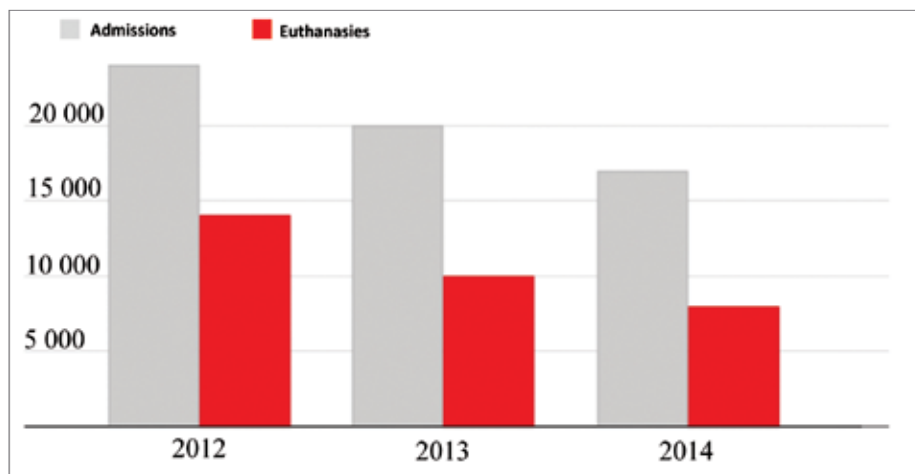
Pour faire baisser le nombre de chiens et de chats qui se retrouvent dans un refuge ou une fourrière, la Ville demande aux Montréalais d'obtenir un permis et un médaillon pour ceux-ci. Il est plus facile de les retrouver en cas

de perte. Le permis animalier est obligatoire dans tous les arrondissements pour les chiens, et plusieurs autres l'imposent aussi pour les chats.

Pourtant, la très grande majorité des propriétaires d'animaux à Montréal ne possèdent pas de permis, selon la Ville. Environ 13 % des propriétaires de chiens et 4 % des propriétaires de chats en possèdent. « Bon nombre de citoyens ne savent pas qu'il y a un permis animalier obligatoire pour l'ensemble des chiens », ajoute Dre Lecomte.

L'année dernière, c'est l'arrondissement de Montréal-Nord qui a délivré le plus grand nombre de permis animaliers. « Ils ont fait un recensement, du porte-à-porte, tenu des kiosques dans des endroits publics et offert gracieusement le permis animalier pour deux années consécutives », explique Dre Lecomte. ♦

Source : Radio-Canada



Admissions et euthanasies dans les refuges et les fourrières de Montréal

Le MAPAQ dépose un projet de loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal

Le 5 juin dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation déposait un projet de loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, s'il est adopté, fera en sorte que les animaux ne seront plus considérés comme des biens, mais comme des êtres sensibles ayant la capacité de ressentir des émotions, un avancé majeur en matière de bien-être animal au Québec. Ce projet de loi peut être consulté sur le site de l'Assemblée nationale au www.assnat.qc.ca.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite que ce projet de loi qui prévoit des peines plus sévères et des amendes substantielles permette de réduire le nombre de contrevenants et de limiter les cas de cruauté animale. De plus, l'Ordre souhaite que ce projet de loi mène à une responsabilisation générale de l'ensemble des intervenants oeuvrant auprès des animaux, qu'ils soient médecins vétérinaires, éleveurs, producteurs, gestionnaires de fermes, agronomes ou technicien en santé animale.

En ce sens, l'Ordre s'inquiète des dispositions pénales prévues à l'intérieur de ce projet de loi qui indiquent que les médecins vétérinaires seraient soumis à des amendes s'ils contreviennent à l'article 14 du projet de loi. « Ce projet de loi fait porter une lourde responsabilité aux médecins vétérinaires qui veillent quotidiennement à la santé et au bien-être des animaux au Québec. Il est impératif que la loi prévoie un partage des obligations à l'égard du bien-être animal », mentionne le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre.

L'Ordre a adopté, le 17 juin 2014, une position officielle sur la nature sensible de l'animal qui est basée sur les connaissances et les données scientifiques qui guident les médecins vétérinaires dans leur exercice. Pour plus d'information sur le sujet, l'Ordre vous invite à prendre connaissance de sa position sur la nature sensible de l'animal disponible sur son site Internet au www.omvq.qc.ca. ♦

États-Unis : l'Agence américaine des médicaments et des produits alimentaires veut limiter les antibiotiques dans l'élevage

L'Agence américaine des médicaments et des produits alimentaires (FDA) a finalisé ses nouvelles réglementations visant à limiter l'usage des antibiotiques dans l'élevage destiné à l'alimentation dans un effort jugé important pour combattre la résistance microbienne grandissante.

Désormais, les antibiotiques utilisés dans l'élevage de bovins, d'ovins et de volailles, qui le sont aussi pour les humains, seront prescrits par des médecins vétérinaires, seuls aptes à juger de leur nécessité pour la santé animale, indique la FDA dans cette directive dévoilée mardi.

Pour l'instant, ces antibiotiques sont vendus sans ordonnance. Ils sont fréquemment utilisés non pas pour traiter des animaux malades, mais pour doper leur croissance et prévenir des infections.

« Les mesures prises jusqu'à présent par la FDA représentent un pas important vers un changement fondamental dans la manière dont les antimicrobiens peuvent être légalement utilisés dans l'élevage d'animaux destinés à la consommation humaine »,

souligne dans un communiqué le directeur adjoint pour les produits alimentaires, Michael Taylor.

En décembre 2013, la FDA avait déjà publié une directive demandant aux producteurs d'antibiotiques de cesser de mettre en avant, sur l'étiquetage, que ces médicaments stimulent la croissance animale, mais plutôt d'écrire qu'ils requièrent une supervision vétérinaire.

Toutes les sociétés concernées par ces médicaments se sont engagées par écrit à participer à la stratégie de la FDA.

En 2012, l'agence avait annoncé son intention de limiter l'utilisation de certains antibiotiques, dont surtout les céphalosporines, chez les bovins, porcs et volailles.

Il est établi que tout usage d'antimicrobiens contribue au développement de la résistance aux antibiotiques, soulignait la FDA. Il est de ce fait important de les utiliser seulement quand cela est nécessaire, ajoutait-elle.

Selon une recherche du Translational Genomics Research Institute aux États-Unis réalisée en 2012, près de la moitié de la viande aux États-Unis était alors contaminée pas des staphylocoques dorés, dont plus de la moitié était résistante à au moins trois types d'antibiotiques.

L'attitude change aux États-Unis à l'égard du recours aux antimicrobiens.

Le géant mondial de la distribution Wal-Mart a, par exemple, enjoint le 22 mai à ses fournisseurs américains de réduire le recours aux antibiotiques dans les élevages.

D'autres groupes, comme le premier volailler du pays Tyson Foods ou encore la chaîne de restauration rapide McDonald's, ont décidé de ne plus mettre en vente de poulet élevé aux antibiotiques.

Environ 23 000 personnes meurent chaque année aux États-Unis d'infections provoquées par des agents pathogènes résistants aux antibiotiques. ♦

Source : www.revenuagricole.fr

Certains sons aigus déclenchaient des convulsions chez les vieux chats

Une enquête internationale a déterminé que certains sons aigus comme le crissement d'une feuille d'aluminium ou le tintement d'une cuillère contre un bol de céramique semblent provoquer des convulsions surtout chez les vieux chats.

Cette recherche a été entreprise par des médecins vétérinaires spécialistes en neurologie au Royaume-Uni et aux États-Unis à la demande du groupe caritatif International Cat Care. « Nous avons reçu des centaines de réponses de partout dans le monde de personnes ayant remarqué que leur chat avait des convulsions déclenchées par certains types de sons », écrivent les auteurs de cette recherche publiée dans le *Journal of Feline Medicine and Surgery*. Ces propriétaires de chats ont également indiqué que leurs médecins vétérinaires n'avaient aucune information au sujet de ce trouble et, le plus souvent, ne pensaient pas qu'un son puisse provoquer des convulsions.

Au terme de cette enquête, ces chercheurs dont Mark Lowrie et Laurent Garosi du centre de soins vétérinaires *Davies Veterinary Specialists* à Londres ont conclu que ce syndrome était une réalité. Ils ont compilé et examiné des informations provenant de 96 cas, analysant le type et la durée des convulsions et les sons les ayant déclenchées chez ces chats. Ainsi, certains de ces félins souffrent bien de crise d'épilepsie réflexe provoquée par des sons, un phénomène également connu chez les humains. Ces chats s'évanouissent avec un raidissement du corps et sont agités de mouvements réflexes souvent pendant plusieurs minutes.

Certains de ces félins souffrent bien de crise d'épilepsie réflexe provoquée par des sons, un phénomène également connu chez les humains. Ces chats s'évanouissent avec un raidissement du corps et sont agités de mouvements réflexes souvent pendant plusieurs minutes.

Ces médecins vétérinaires ont baptisé ce nouveau syndrome d'épilepsie réflexe féline audiogénique (FARS). Ils ont déterminé que ce syndrome se produisait chez des chats avec et sans pedigree. Parmi les félins de race, le chat birman paraît être, de loin, le plus touché. Ce syndrome affecte également davantage les chats plus vieux, âgés en moyenne de 15 ans.



Les sons qui provoquent le plus souvent ce syndrome sont le crissement d'une feuille de métal (79 cas), le tintement d'une cuillère de métal frappant un bol en céramique (72 cas), le froissement d'une feuille de papier ou d'un sac en plastique (71 cas), le bruit fait en tapant sur un clavier d'ordinateur (61 cas), le bruit des pièces de monnaie ou des clés qui se heurtent (59 cas), le frappement d'un clou avec un marteau (38 cas) et même le claquement de la langue du propriétaire du chat (24 cas).

Ces chercheurs précisent que des recherches sont en cours pour déterminer l'origine génétique de ce trouble ainsi que pour trouver un traitement. Mais l'antiépileptique Keppra (lévétiracetam) paraît très efficace, précisent-ils. ◆

Source : Journal L'Indépendant

France — des médecins vétérinaires au chevet des abeilles



Des dangers anciens et plus récents menaçant toujours le cheptel apicole français, les villes recherchent des médecins vétérinaires spécialistes des abeilles et des techniciens expérimentés afin d'établir un maillage sanitaire. Une mesure très attendue par les apiculteurs. Exemple dans le Cantal.

Jusqu'à présent, pour veiller sur les abeilles, il y avait les ASA, les Agents Sanitaires Apicoles. On en dénombre une vingtaine dans le département du Cantal. Avec la réforme mise en place par les services de l'État, ils vont devenir techniciens et seront placés sous la coupe d'un médecin vétérinaire.

L'objectif est d'établir un véritable maillage de surveillance sanitaire.

UN ÉCHELON D'AIDE

« C'est un échelon d'aide pour moi, comme l'explique le président du syndicat des apiculteurs du Cantal. Ils ont une compétence et ça

remontera vers eux s'il apparaît plusieurs dysfonctionnements dans une zone. Les médecins vétérinaires seront à même de tirer rapidement un diagnostic alors qu'auparavant, peut-être que cela se faisait, mais c'était plus du bouche à oreille ».

Beaucoup d'apiculteurs espèrent que ce nouveau plan les aidera à enrayer certains périls. Par exemple, le nouveau danger qui menace les ruchers : l'éтина-tumida, un petit coléoptère qui parasite les essaims.

Aujourd'hui, les abeilles que nous rencontrons dans la nature viennent toutes de ruches. Les essaims sauvages ont presque totalement disparu. Ce maillage de surveillance sanitaire peut être considéré comme une réponse à cette hécatombe. ♦

Source : France TV

Le Manitoba propose que les frais vétérinaires soient connus d'avance

Le gouvernement du Manitoba veut obliger les médecins vétérinaires à préciser le coût d'un traitement avant de fournir un service. Les mesures du projet de loi modifieraient la Loi sur la médecine vétérinaire.

L'objectif est d'éliminer les frais inattendus pour les propriétaires selon le ministre de la Protection du consommateur Ron Lemieux.

« Les médecins vétérinaires offrent des soins cruciaux pour les animaux et la majorité d'entre eux adhèrent déjà à cette pratique. Ce projet de loi a pour objectif d'assurer que tous les médecins vétérinaires au Manitoba adoptent cette pratique », a-t-il dit.

S'il est adopté, le projet de loi modifiera aussi la fonction de réglementation de l'Association des vétérinaires du Manitoba (MVWA). La MVWA ajouterait notamment un représentant du public à son conseil d'administration, augmenterait les amendes pour des infractions à la Loi et permettrait aux médecins vétérinaires d'incorporer leurs pratiques.

« Nous accueillons favorablement des changements qui viendront renforcer notre rôle tout en s'assurant que les services qu'offrent les médecins vétérinaires répondent aux besoins des Manitobains », a souligné la présidente de l'Association des vétérinaires du Manitoba, Roxanne Neufeld.

Malgré l'appui de l'association, certains médecins vétérinaires s'opposent aux changements proposés. Gordon Goodridge, médecin vétérinaire à Winnipeg depuis 40 ans, juge que ces changements sont inutiles. « Cela rendra notre travail plus difficile », dit-il.

Gordon Goodridge croit que ce sera presque impossible de fournir un prix final exact, car des complications médicales surviennent parfois et peuvent faire croître les coûts.

La province a indiqué que de nombreuses plaintes concernant les services vétérinaires sont à l'origine du dépôt du projet de loi. Selon le ministre Ron Lemieux, l'Association des vétérinaires du Manitoba travaillera avec ses membres au cours de la prochaine année afin d'établir des normes et des pratiques pour les coûts des traitements.

Si elle est adoptée, la loi entrerait en vigueur le 1^{er} octobre 2016. ♦

Source : Radio-Canada

Les médecins vétérinaires, des professionnels de premier plan en nutrition animale

Les 8, 9 et 10 juin derniers avait lieu le *VetHealth Global Conference* à l'Île du Prince-Édouard, le plus important rassemblement sur la santé et la nutrition animale en Amérique du Nord. Il s'agit d'un événement qui rassemble des chercheurs de partout dans le monde, des représentants de l'industrie de la nutrition animale et maints autres membres de la communauté vétérinaire. Plus de 200 personnes, provenant des cinq continents, ont abordé les tendances du marché, les questions réglementaires mondiales et les innovations en matière de santé alimentaire animale. L'événement a également été une occasion pour les participants d'échanger entre eux et d'établir des relations d'affaires qui mèneront possiblement à des avancées en matière de nutrition animale.

Les médecins vétérinaires sont des professionnels de premier plan en nutrition animale. Depuis sa première édition, en 2007, ce congrès vétérinaire est devenu un événement fondamental pour la santé et la nutrition animale internationale. Il est reconnu comme un des plus importants leviers au Canada pour aider des entreprises à développer leurs technologies et à les mener au stade de succès commerciaux.

Pour en savoir davantage sur cet événement, visiter le <http://vethealthglobal.com/>. ♦



Lutter contre la résistance aux antibiotiques : nouvelle stratégie allemande

Le gouvernement fédéral allemand a adopté, le 13 mai 2015, une nouvelle stratégie sur la résistance aux antibiotiques, DART 2020 (*Deutsche Antibiotika-Resistenzstrategie*). Celle-ci permettra de poursuivre et de renforcer les efforts dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques, en cours depuis 2008. DART 2020 est une stratégie commune des ministères fédéraux allemands de la Santé de l'Alimentation et de l'Agriculture, et de l'Enseignement et de la Recherche.

La résistance aux antibiotiques est un problème de santé majeur : en raison de la perte d'efficacité des antibiotiques, les infections bactériennes sont plus difficiles, voire impossibles à traiter. La stratégie DART 2020 a pour but d'empêcher l'émergence et la propagation des résistances aux antibiotiques. Elle prévoit différentes mesures, applicables en médecine humaine et vétérinaire. En effet, l'homme et l'animal sont souvent infectés par les mêmes agents pathogènes, et traités avec les mêmes antibiotiques. Seule une approche intersectorielle peut donc permettre de réduire le développement des résistances aux antibiotiques.

La stratégie DART 2020 doit également contribuer à renforcer la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques, d'approches thérapeutiques alternatives et de tests diagnostiques plus rapides. Les ministères fédéraux allemands soutiennent la recherche sur les antibiotiques de plusieurs instituts, notamment le Centre Helmholtz pour la recherche sur les maladies infectieuses et le Centre allemand de recherche en infectiologie. ♦

Source : www.bulletins-electroniques.com/actualites/78505.htm

SIX OBJECTIFS ONT ÉTÉ DÉFINIS DANS LE CADRE DE CETTE STRATÉGIE:

1. Renforcer l'approche "One Health" au niveau national et international
2. Identifier au plus tôt le développement de résistances
3. Améliorer les options thérapeutiques
4. Interrompre rapidement la chaîne infectieuse et éviter les infections
5. Promouvoir la prise de conscience et renforcer les compétences
6. Soutenir la recherche et le développement



MALADIE DES VOIES URINAIRES

Voici la seule solution avec
**triple protection
de la barrière**



**DISSOUDRE LES CALCULS
DE STRUVITE**



**RÉDUIRE LE RISQUE DE
FORMATION DE CALCULS
D'OXALATE ET DE STRUVITE**



**RÉDUIRE L'INFLAMMATION
CAUSÉE PAR LES IVU
ET LES CALCULS**

NOUVEAU ET AMÉLIORÉ PRESCRIPTION DIET^{MD} **c/d^{MD} Multicare Canine**

Il est prouvé que la **triple protection de la barrière** révolutionnaire :

- 1 Rétablit et fortifie la couche de GAG**
- 2 Réduit l'inflammation causée par les IVU et les calculs**
- 3 Optimise l'environnement de la vessie afin de prévenir la formation de cristaux et la possibilité d'urolithes**

Ensemble, nous pouvons maintenant aider à réduire le risque que les calculs reviennent pour des jours meilleurs.

© 2015 Aliments pour animaux domestiques Hill's Canada, Inc. ^{MD}/^{MC} Marques de commerce propriété de Hill's Pet Nutrition, Inc.



HillsVet.ca



Les phoques aident des scientifiques à étudier les océans

Des phoques équipés de capteurs ont aidé les scientifiques à récolter, ces dernières années, des données sur les coins les plus reculés des océans de la planète, faisant avancer la recherche sur le réchauffement climatique ou les prévisions météorologiques.

Le projet a mis à contribution plus de 1 000 phoques depuis son lancement en 2004.

Le 1^{er} juin, un portail Internet a été mis en ligne par les scientifiques internationaux à l'origine du projet afin de publier les données collectées jusqu'ici, ce site a été baptisé « Marine Mammals Exploring the Oceans Pole-to-pole » (« Les mammifères marins explorent les océans d'un pôle à l'autre », www.meop.net).

« Ils nous fournissent des données sur des endroits pour lesquels nous n'avions aucune information jusqu'ici. C'est unique », a déclaré Mike Fedak, responsable du Service de recherche sur les animaux marins à l'Université de St Andrews, en Écosse, qui a développé les capteurs.

« Les données peuvent être utilisées de multiples manières, comme pour mesurer les mouvements des glaciers », a-t-il ajouté.

Les capteurs utilisés qui fonctionnent au moyen de piles sont prévus pour fonctionner pendant des mois et permettent de collecter des données sur la salinité et la température des océans. Celles-ci sont ensuite transmises aux scientifiques par satellite.

D'autres capteurs en cours de développement pourront mesurer le niveau d'oxygène dans l'eau ainsi que sa teneur en chlorophylle, ce qui

permettra de déduire les niveaux de dioxyde de carbone et d'étudier le phénomène d'acidification des océans.

Depuis le démarrage du projet, plus de 400 000 profils environnementaux ont été dressés, chacun d'entre eux basé sur la plongée d'un phoque et dont certains peuvent aller jusqu'à 2 100 mètres de profondeur.

« Les informations qui nous sont envoyées nous donnent des détails sur l'environnement immédiat du phoque. C'est comme s'ils *tweetaient* », a expliqué Lars Boehme, un enseignant à St Andrews, cité dans le communiqué de l'université.

Les capteurs sont installés sur le front des phoques, sans opération chirurgicale, et tombent d'eux-mêmes à la mue des mammifères. Ils ont été testés sur une centaine d'animaux marins, dont des tortues, des baleines ou des requins, avant de choisir les phoques.

Le projet implique un consortium international de onze pays : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, la France, le Groenland, la Norvège, et le Royaume-Uni. ♦

Source : Agence France-Presse

Des nouvelles de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux

TOUS LES VÉTÉRINAIRES EN CAUSENT

L'émission sur la maladie de Lyme est désormais accessible au grand public sur le site Vimeo de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ). Nous vous invitons à faire connaître l'existence de cette émission à l'ensemble de vos clients, de vos amis et de vos proches.

Le tout sera appuyé par une campagne médiatique visant à sensibiliser le maximum de Québécois à l'importance de se prémunir, eux et leurs animaux, contre cette maladie vectorielle en forte progression.

Voyez la vidéo de l'émission à l'adresse : <https://vimeo/127764284>

LES DOCTEURS YVES TARTE ET DIANE BÉLANGER RÉCOMPENSÉS PAR L'AMVQ

Le 18 avril dernier, l'AMVQ décernait les prix Damase-Généreux et Duncan-McEachran dans le cadre d'une cérémonie tenue lors de son congrès annuel. Bravo aux lauréats!

Prix Damase-Généreux 2015

Le Dr Yves Tarte est devenu le 25^e récipiendaire du prestigieux prix Damase-Généreux qui souligne l'apport important d'un médecin vétérinaire qui, au cours de sa carrière, a participé au développement de la médecine des petits animaux au Québec.

Prix Duncan-McEachran 2015

La Dre Diane Bélanger s'est mérité le prix Duncan-McEachran, ce prix est remis à un médecin vétérinaire qui, hors de son domaine professionnel habituel, s'est distingué par une contribution sociale ou humanitaire exceptionnelle au Québec ou ailleurs dans le monde. ♦



Dr Yves Tarte et Dre Valérie Trudel



M. Alexis Belzile, Dre Diane Bélanger et Dre Nathalie Tremblay

Résistance aux antimicrobiens : l'ACMV reçoit l'appui du vérificateur général

Par Dre Odette Girard, m.v., membre du conseil d'administration de l'ACMV

Les efforts soutenus de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) pour une amélioration de la prévention et du contrôle des antimicrobiens ont trouvé écho récemment auprès du Vérificateur général du Canada.

Dans son rapport du printemps 2015, celui-ci souligne que l'ACMV s'inquiète depuis de nombreuses années de l'inaction du gouvernement fédéral dans le domaine.

Le rapport, publié le 8 avril, souligne qu'il n'existe aucune stratégie nationale en matière de résistance aux antimicrobiens.

Selon l'ACMV, une stratégie nationale multisectorielle est essentielle afin d'aborder les préoccupations grandissantes entourant la résistance aux antimicrobiens.

L'Association est heureuse de constater que le vérificateur général demande à l'Agence de la santé publique du Canada « d'établir les mesures à prendre en priorité, de clarifier les rôles et les responsabilités, ainsi que de fixer

des dates d'échéance précises et réalistes pour l'élaboration d'une stratégie pancanadienne. »

UN MEILLEUR CONTRÔLE PAR L'ÉLIMINATION DES ÉCHAPPATOIRES

Depuis plusieurs années, l'ACMV préconise l'élimination des « échappatoires réglementaires », qui permettent aux producteurs d'importer des médicaments antimicrobiens et des ingrédients pharmaceutiques actifs non homologués pour utilisation chez leurs propres animaux.

Selon l'Association, éliminer ces échappatoires permettrait au Canada d'exercer un contrôle réglementaire complet. Cela amènerait aussi l'élargissement de la supervision vétérinaire pour l'utilisation des antimicrobiens.

Dans son rapport, le vérificateur général montre du doigt ces échappatoires réglementaires. Il met aussi en lumière le besoin d'élargir la collecte de données de surveillance afin d'établir la situation générale de la résistance et du recours aux antimicrobiens au Canada.

DANS LA BONNE DIRECTION

Santé Canada a annoncé récemment son intention de resserrer les règlements pour encourager l'utilisation prudente des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation. L'agence fédérale veut aussi accroître la supervision vétérinaire des antimicrobiens importants sur le plan médical.

L'ACMV appuie cette annonce et se réjouit de l'engagement des agences fédérales à passer aux actes pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens au Canada.

L'Association s'engage à collaborer avec les intervenants des secteurs de l'agriculture, de la médecine vétérinaire et de la médecine humaine, afin que le Canada puisse respecter l'échéance de décembre 2016, date à laquelle le pays doit avoir aligné sur les normes internationales son régime de gestion responsable des antimicrobiens. ♦

Dr Gilles Lussier

récipiendaire du prix Victor-Théodule-Daubigny

Par Dr Grégoire Marsolais, m.v.



Le Dr Lussier a toujours été un homme réservé. Comme son travail concernait les animaux de laboratoire, et que cette discipline était plutôt marginale au sein de la profession, il n'a pas joui de toute la reconnaissance qu'il méritait.

En 1959, alors qu'il vient d'obtenir son diplôme, Dr Gilles Lussier s'inscrit, à la grande surprise de ses confrères d'études, à l'Université de Guelph pour obtenir sa maîtrise en sciences. À son retour, sur recommandation du Dr Maurice Panisset, il envoie sa candidature à l'Institut de microbiologie d'hygiène de l'Université de Montréal (devenu plus tard l'Institut Armand-Frappier (IAF)) et est engagé. Comme premier mandat, on lui confie la responsabilité du laboratoire d'histopathologie, principalement le contrôle des vaccins produits par l'institut et le soutien aux chercheurs.

Dr Lussier avait la fibre du chercheur. Grâce à ses premières expertises, il se rend compte que, pour obtenir des résultats fiables lors de l'utilisation d'animaux de laboratoire, il faut des sujets en santé. Rapidement, il entreprend de contrôler l'état de santé des animaux devant servir aux expériences, en développant des tests de contrôle. En 1976, il met sur pied le Service de dépistage des pathologies

Le 3 mai dernier, la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois décernait le prix Victor-Théodule-Daubigny au Dr Gilles Lussier.

des animaux de laboratoire. Ce service, alors unique, a été reconnu à l'échelle internationale comme laboratoire canadien de référence par l'International Council for Laboratory Animal Science (ICLAS) lors d'une réunion tenue à Washington, devenant le premier laboratoire en Amérique à être ainsi reconnu internationalement. Affluent vers ce laboratoire des échantillons issus de centres de recherche québécois, de provinces canadiennes et même de plusieurs états américains.

Tout en continuant d'assumer la direction de son laboratoire, il rend utiles ses talents de bâtisseur à l'Afrique. Tout d'abord, sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), il est responsable de l'implantation d'un laboratoire de diagnostic des infections virales humaines à l'Institut national d'hygiène de Lomé, au Togo.

Fier partenaire de la mission de l'institut dans la production des vaccins, il organise au Zaïre et au Togo de vastes campagnes de vaccination contre la rougeole, dans le but de démontrer l'efficacité du vaccin produit par l'IAF dans des conditions climatiques tropicales, car ce vaccin est extrêmement sensible à la chaleur. Ces activités l'ont conduit une bonne quinzaine de fois en territoire africain et souvent dans des conditions politiques explosives.

De 1971 à 1973, il se rend à Saskatoon pour y obtenir son doctorat. Durant ces deux années, tout en poursuivant ses travaux de recherche, il accomplit sa tâche de pathologiste pour l'institut. Chaque semaine, sa technicienne lui prépare et lui achemine des lames, issues des divers projets de recherche ou de contrôle de lots de vaccins. Plus tard, au cours des années 1980, il réalise un stage de perfectionnement à l'Université Yale au Connecticut.

Lors du transfert de l'institut à l'Université du Québec, il est élu premier directeur du Centre de recherche en virologie et occupe ce poste pendant huit ans.

À trois reprises au cours des années 1980, il est invité par les autorités du ministère de la Science et de la Technologie ainsi que de l'Académie de médecine de Chine. Il doit alors présenter des séries de conférences portant principalement sur les infections des animaux de laboratoire, en vue de sensibiliser les chercheurs aux nombreuses complications pouvant découler de l'utilisation d'animaux mal portants. Il doit également décrire aux autorités chinoises les lignes directrices relatives à l'utilisation rationnelle d'animaux de laboratoire en recherche biomédicale.

Durant toutes ses années d'enseignement, il participe à titre d'auteur ou de coauteur à près de 300 publications et communications scientifiques. Aussi, en 1991, à la fin de sa dernière année à l'IAF, il reçoit le prestigieux prix Charles-River, décerné par l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire.

Pendant cinq ans, il est président de l'Association des professeurs-chercheurs de l'IAF. C'est comme président de cette association qu'il s'est tenu debout face aux autorités provinciales et universitaires lors de la crise qui a mené à la spoliation de biens qui auraient dû revenir de droit à l'IAF. À la suite de cette expérience, Dr Lussier a préféré quitter l'institut et aller terminer sa carrière au sein de la compagnie Charles River, où il a travaillé durant dix ans.

Félicitations Dr Lussier pour tous vos accomplissements dans le monde vétérinaire. ♦



Une dose suffit

Seul Profender® (émodepside/praziquantel) tue les vers plats, les vers ronds et les vers en crochet à tous les stades intestinaux avec **une seule dose**.

- Tue les vers intestinaux aux stades L4, immatures et adultes — **nul besoin d'une dose pour chaque stage**
- Minimise le dépôt d'œufs — **réduit le risque de transmission**
- Application topique — **posologie simple pour une meilleure observance thérapeutique**

Recommandez Profender® pour une vermifugation complète!



Hommage à Dre Diane Blais (1952-2015)

Le samedi 23 mai, John Fairbrother, le conjoint de Diane et sa famille ont réuni de nombreux membres de la Faculté de médecine vétérinaire afin de rendre hommage à la Dre Diane Blais, professeure titulaire à la Faculté, décédée le 3 avril dernier. Ses accomplissements professionnels, son implication sociale exceptionnelle et ses qualités personnelles remarquables auront marqué plusieurs générations de médecins vétérinaires, professeurs, étudiants, collègues ou amis. Lors de cette rencontre, ils ont tenu à lui rendre un chaleureux hommage. Le docteur André Vrins a accepté de partager, ci-après, un extrait de l'allocution prononcée au nom de tous les collègues lors de cet événement :

Diane a touché énormément de gens.

Rendons hommage à Diane, plongeons dans nos souvenirs, puis rappelons-nous son influence, son exemple. Enfin, remémorons-nous sa personnalité et ses qualités exceptionnelles.

PLONGEONS DANS NOS « SOUVENIRS »

Le parcours professionnel de Diane jalonné de prix d'excellence pourrait très bien être découpé en trois actes :

Quinze ans à la création et à la direction du service d'anesthésie

Son arrivée était plus qu'attendue à la Faculté. Jusqu'à son embauche, au retour de sa spécialisation en anesthésie à l'Université Cornell en 1980, nous assumions, au grand dam des chirurgiens, à tour de rôle et sans expertise particulière, le sommeil des chevaux, des chiens et des chats. Il y en avait à l'époque qui se réveillaient sur la table et d'autres qui ne se réveillaient plus lorsqu'on les avait placés dans le *box* de réveil. La qualité du sommeil et les chances de réveil s'améliorèrent drastiquement par son arrivée. On vit son équipe grandir, s'agrandir et son expertise s'épanouir.

Ensuite, huit ans à la direction du secrétariat aux affaires étudiantes

En 1997, Diane se joint à l'équipe de direction au poste de secrétaire de la Faculté.

Elle fut ainsi la première femme à occuper un mandat administratif comme professeure. Sous sa houlette, il se transforma en celui de vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux communications. Le doyen de l'époque raconte : « Par ses façons de faire et d'être auprès des étudiants, Diane a complètement métamorphosé le secrétariat aux étudiants mettant aussi sur pied de nombreux projets innovateurs et



Photo : Marco Langlois, FMV

je cite : le mentorat, la clinique du refuge et la clinique des animaux des jeunes de la rue. »

Enfin, huit ans à la direction du département de sciences cliniques

En 2006, Diane en prend la tête. Diane a été une pionnière au département, et ce à plusieurs niveaux. Elle a été la première femme professeure à faire carrière, première anesthésiste et première directrice du département de sciences cliniques. Elle a excellé dans toutes ces fonctions en plus de celle de chef de secteur et du groupe de recherche en équin.

Son parcours fut marqué par plusieurs réalisations d'envergure.

En voici brièvement trois :

Sous l'initiative d'étudiants soucieux du sort des animaux abandonnés, la **Clinique du refuge pour chiens et chats**¹ voit le jour en 1990. Diane étant l'un des premiers professeurs à croire à ce projet, elle y voit l'opportunité d'y arrimer une vocation pédagogique à la promotion du bien-être animal et à un engagement social.

En 2000, Diane met sur pied la **Clinique des animaux des jeunes de la rue**². Diane allie sa compassion pour les animaux aux œuvres à caractère social. Le projet des animaux des jeunes de la rue naît de cette synergie de John et Diane avec le père *Pops* du Bon Dieu dans la rue. Les jeunes qui fréquentent le Centre de jour ont des animaux qui ont besoin de soins vétérinaires préventifs et curatifs. Le concept émerge et se poursuit depuis 15 ans, en alliant un volet de formation des étudiants vétérinaires.

Diane a été la compositrice, puis la chef d'orchestre des **stages précliniques**, cette source essentielle d'apprentissage pratique qui s'échelonne sur les quatre premières années du cursus du doctorat en médecine vétérinaire et prépare à la dernière année clinique.

ÉVOQUONS SON INFLUENCE ET SON EXEMPLE

En voici brièvement deux :

Le mentorat

Diane a touché bien du monde agissant comme mentor et jouant un rôle de modèle pour bien des gens autour d'elle. Sans son mentorat, plusieurs l'ont témoigné, leur emploi ou leurs projets n'auraient tout simplement pas vu le jour. De plus, Diane gardait des contacts avec chacun d'entre eux, prenant de leurs nouvelles, envoyant un mot d'encouragement ou une carte d'anniversaire.

Et, ce qui est largement attesté par plusieurs, sur la base d'une expérience qu'elle s'est construite, Diane a puissamment joué ce rôle de mentorat auprès des membres de ses équipes successives et pour ses professeurs et cliniciens.

Son leadership.

Son humanité, son engagement et ses convictions ont toujours permis à l'équipe décanale d'avancer. La richesse de ses expériences professionnelles et personnelles lui aura permis aussi d'accompagner les professeurs et autres directeurs dans leurs nouvelles fonctions. Diane n'a jamais hésité à partager son bagage. Femme de tête et de cœur, elle pouvait parfois passer de l'une à l'autre selon la nature des enjeux. Diane exerçait une autorité morale par le respect et la recherche du consensus. Elle désamorçait des crises et surmontait les obstacles paisiblement, subtilement et efficacement. Diane incarnait le leadership participatif et collaboratif.

RETENONS SA PERSONNALITÉ EXCEPTIONNELLE

Diane veillait à ce que tout aille bien, malgré des opinions et des caractères si divergents des fois. Elle s'assurait du bien-être de tous et n'était heureuse que si elle avait la conviction du bonheur de chacun. Alors qu'elle instiguait le changement en nous encourageant dans

Dre Diane Blais, un parcours maintes fois honoré

1984 - Norden Distinguished Teacher Award : prix d'excellence en enseignement à la FMV.

1994-1995 - Concours Femme de Mérite, catégorie Santé

1997 - Prix Pfizer - Norden Distinguished Teacher Award : prix d'excellence en enseignement à la FMV. Sélectionnée parmi les finalistes au concours nord-américain.

2004 - « Pionnière » de l'Université de Montréal : reconnaissance attribuée dans le cadre des Fêtes du 125^e anniversaire de l'Université de Montréal.

2005 - Prix Damase-Généreux de l'Académie de médecine vétérinaire du Québec octroyé pour la contribution à l'avancement de la pratique des animaux de compagnie au Québec.

2007 - Prix humanitaire de l'Association canadienne des médecins vétérinaires

2010 - Prix Duncan McEachran de l'Académie de médecine vétérinaire du Québec : soulignant une contribution sociale ou humanitaire exceptionnelle.

nos initiatives, Diane ne l'appréciait guère, de peur qu'il bouscule les gens. Malgré une vie très occupée par nos tracas, elle pensait à chacun d'entre nous...

Précisons que Diane n'aimait pas être la vedette, être au centre, être sur la photo. Et pourtant, Diane était l'épicentre, brillante, dévouée et passionnée, démontrant un sens fort de justice. ♦

¹ <https://www.medvet.umontreal.ca/AffaireVieEtudiantes/LeRefuge.html>

² http://www.medvet.umontreal.ca/AffaireVieEtudiantes/clinique_jeunes_rue.html

Puissent les souvenirs de Diane, son influence, son exemple, sa personnalité et ses qualités exceptionnelles constituer des éléments forts et formidables, non seulement pour surmonter la tristesse, mais encore pour rendre Diane intensément présente, nous appliquant à mettre en pratique l'une ou l'autre de ses aptitudes personnelles.

André Vrins, ses collègues et amis

Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés

Par Guy Sabourin



CANINE OPHTHALMOLOGY FELINE OPHTHALMOLOGY

Un outil de référence pour médecins vétérinaires et étudiants. L'application contient plus de 380 magnifiques illustrations de maladies oculaires canines. Une fois la cataracte, le glaucome ou la conjonctivite détectés, un texte d'accompagnement indique les signes cliniques, et la façon de diagnostiquer et de traiter le cas. Régulièrement mise à jour et utilisable sans connexion Internet, cette application contient aussi un guide complet d'examen des yeux.

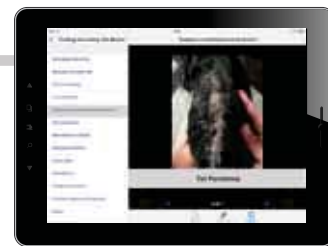
Pour iPhone, iPad et iPod touch.
Coût : 25 \$
Disponible sur iTunes



EQUINE DERMATOLOGY

Autre outil de référence pour médecins vétérinaires et étudiants, cette application illustre 166 maladies dermatologiques du cheval. Signes cliniques, diagnostic et traitement accompagnent chaque photo. Des dizaines de conditions, comme le prurit, l'ulcère, l'érosion, le nodule, l'alopecie, le désordre pigmentaire, etc., sont minutieusement décrites. Six vidéos montrent comment poser un diagnostic. S'utilise sans connexion Internet après le téléchargement.

Pour iPhone, iPad et iPod touch.
Coût : 25 \$
Disponible sur iTunes



THERMALAID

Développée par l'Université du Missouri, cette application aide l'utilisateur à identifier, à contrôler et à réduire le stress du bétail dû à la chaleur afin d'améliorer son bien-être et sa performance. Elle mesure la température et l'humidité là où se trouvent les animaux et émet une série de recommandations basées sur un index de stress selon le type de bovins. Elle permet aussi de mesurer la respiration de l'animal sur son flanc pour davantage de précision.

Pour iPhone, iPad et iPod touch et appareils sous Android.
Coût : gratuit
Disponible sur iTunes et sur Google



CELL COUNTER

Ce compteur de cellules sanguines comprend huit clés à compter pour établir la numération différentielle leucocytaire standard. Le rapport final inclut les pourcentages et les valeurs absolues. Il est indiqué pour l'analyse manuelle des globules blancs sur le terrain et, selon le concepteur du logiciel, il accomplit ce que font des appareils beaucoup plus chers. Un bouton de soustraction permet de corriger les erreurs.

Pour iPhone, iPad et iPod touch.
Coût : 5 \$
Disponible sur iTunes



Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

Par Guy Sabourin



Vidéo gagnante sur l'antibiorésistance

Trois étudiantes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, Gabrielle Claing, Maude Gauthier-Bouchard et Catherine Mireault Romagne, se sont illustrées au concours du Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses, qui contribue chaque année à la campagne de sensibilisation aux antibiotiques que coordonne le groupe de travail sur les Communications et l'éducation sur la résistance antimicrobienne (CÉRA). Leur vidéo gagnante s'intitule *L'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire*.

Pour voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=DHzQqeahl1Q>



Le béluga, un indicateur de pollution?

Anciennement, des travailleurs lançaient une sentinelle — le canari des mers — dans un milieu potentiellement toxique. Quand l'oiseau revenait vivant, ils concluaient qu'ils pouvaient aussi y aller. Le béluga, au centre des discussions entourant la livraison de pétrole vers le Saint-Laurent, serait-il aussi un indicateur fiable de la qualité du milieu marin? Tout porte à le croire. Lisez *Les bélugas subissent les effets de l'activité humaine* pour découvrir les subtilités de la pollution sur la vie animale.

À lire au : www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/medecine-veterinaire/20141014-les-belugas-subissent-les-effets-de-lactivite-humaine.html



Le saviez-vous?

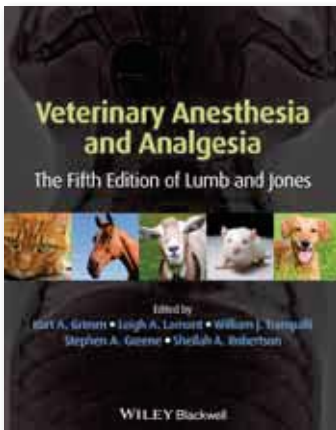
Les cliniques vétérinaires produisent des matières biologiques. Il peut s'agir, par exemple, d'échantillons de sang, de selle ou d'urine, de spécimens biologiques infectés ou non, de parties de corps, etc. Ces résidus ne peuvent être transportés d'un endroit à un autre sans précautions. Le Centre de formation en matières dangereuses a donc préparé une page Web pour les médecins vétérinaires afin qu'ils prennent connaissance des règlements qui s'appliquent lors de leur transport.

Cette page Web se trouve au <http://www.matières-infectieuses.com/information-ntechique/informations-pour-les-cliniques-veterinaires/>

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.



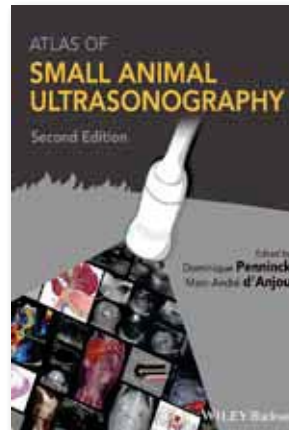
Veterinary Anesthesia and Analgesia [5E]

Auteur : Kurt A. Grimm

La 5^e édition du *Veterinary Anesthesia and Analgesia* est une version révisée et mise à jour de cet incontournable document de référence en matière d'anesthésie et d'analgésie en médecine vétérinaire. On y retrouve :

- les dernières avancées scientifiques de pointe et de l'information clinique pertinente;
- les techniques d'immobilisation des patients, de sédation, d'anesthésie et d'analgésie des animaux de compagnie, de la faune, du zoo et de laboratoire;
- une approche par système pour des références plus justes et de l'information spécifique aux conditions des patients à anesthésier;
- dix nouveaux chapitres comprenant des discussions approfondies sur le contrôle de la température corporelle durant l'opération, les problèmes de coagulation, l'implantation de stimulateur cardiaque, la mesure du débit cardiaque, la dérivation cardiopulmonaire, les procédures d'anesthésie et d'analgésie ciblées aux interventions en refuge, l'évaluation des risques liés à l'anesthésie chez ces populations et les principes de la pharmacologie anesthésique et plus.

Prix spécial LMS : 156,75 \$ + TPS



Penninck Atlas of Small Animal Ultrasonography [2E]

Auteurs : Dominique Penninck et Marc André d'Anjou

L'*Atlas of Small Animal Ultrasonography, Second Edition* est un ouvrage de référence complet portant sur les techniques échographiques et les dernières découvertes en la matière pour la pratique des petits animaux. Le livre inclut plus de 2 000 sonogrammes et illustrations, de qualité supérieure, de cas normaux et anormaux.

- Présente une collection complète de plus de 2 000 illustrations de qualité supérieure, incluant des exemples échographiques de cas normaux et anormaux ainsi que des images complémentaires pertinentes et des images histopathologiques.
- Couvre un large éventail d'anomalies possibles chez les petits animaux, des plus communes aux plus rares.
- Inclut de nouveaux chapitres présentant des artefacts souvent rencontrés et des techniques d'échographie de l'abdomen par contraste.
- Donne accès à un site Web d'accompagnement comprenant plus de 140 vidéos annotées relatives aux pathologies les plus importantes présentées dans les diverses sections du livre.

Prix spécial LMS : 209 \$ + TPS



Médecine interne féline

Auteur : Kit Sturgess

« Le chat n'est pas un petit chien », et cela se traduit non seulement au niveau de la physiologie et du métabolisme, mais également lors des manifestations cliniques des maladies. Cet ouvrage offre un condensé des connaissances actuelles de médecine interne féline et fournit des repères précieux pour élaborer une démarche diagnostique et une prise en charge thérapeutique. Les données cliniques reposent sur la médecine basée sur les preuves, lorsqu'elles sont disponibles, et sur les meilleures pratiques actuelles reconnues dans les autres cas.

L'ouvrage est divisé en cinq parties : la première partie passe en revue les points essentiels de la médecine féline, avec notamment la pédiatrie et la gériatrie. La deuxième partie permet une entrée suivant les symptômes présentés. Le diagnostic différentiel à partir des examens hématologiques et biochimiques est ensuite détaillé dans la 3^e partie. La 4^e partie évoque l'ensemble des atteintes, système par système. La dernière partie est consacrée aux maladies infectieuses.

Prix spécial LMS : 141,50 \$ + TPS

Merci à nos partenaires

DIAMANT



PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page	Compagnie	Descriptif	Page
Bayer	Baycox	9	Banque Nationale	Promo BNC	32
La Personnelle	Assurances entreprise	11	Hill's	Prescription Diet	47
La Personnelle	Assurances auto, habitation et entreprise	13	Bayer	Profender	51
Novartis	Atopica	17	Hill's	Prescription Diet	60
PFD Notaires	PME Inter	22	CDMV	Solutions Vet	71

Exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire et usurpation du titre de médecin vétérinaire

Avis est par la présente donné que **monsieur Ian Roberge**, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Terrebonne, a été reconnu coupable le 6 février 2015 au Palais de justice de St-Jérôme des infractions qui lui étaient reprochés soit :

Le ou vers le 29 octobre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de sept chats appartenant à « La Chatterie La Quête du Bengal », identifiés comme étant « Wisper 2 » (femelle de race Bengal), « Wisper 1 » (mâle de race Bengal), « Shella 4 » (femelle), « Shella 1 » (femelle de race Exotique), « Shella 3 » (mâle de race Exotique), « Shella 2 » (femelle de race Exotique) et « Tarantino » (mâle de race Bengal), posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 7 novembre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de quatre chats de race Persan appartenant à Mme Lise Masson identifiés comme étant « Kiki 3 » (un mâle), « Kiki 2 » (un mâle), « Kiki 1 » (un mâle) et « Kiki 4 » (une femelle), posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

En novembre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à une intervention chirurgicale de stérilisation sur la chienne appartenant à Mme Audrey-Rose Casey, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 18 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat de race Bengal nommé « Mika » appartenant à Mme Denise Robichaud, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 19 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'une chatte de race Domestique identifiée comme étant « Chaton 18 » appartenant à « Animalerie Gigi », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chien de race Bouledogue anglais nommé « George » appartenant à M. Pascal Lefebvre, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chien identifié comme étant « Chiot 18 » de race Croisé-Pékinois appartenant à « Chico », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chien nommé « Flat » de race Bouledogue Anglais appartenant à Mme Myriam Lavoie, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat nommé « Lucky » de race Siamois appartenant à « Animalerie Gigi », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 21 novembre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination des trois chats de race Domestique appartenant à Mme Mirjetta Agic identifiés comme étant « Chaton 4 » (femelle couleur Espagne), « Chaton 6 » (mâle couleur noir et blanc), « Chaton 7 » (mâle couleur blanc), « Chaton 7 » (mâle couleur noir et blanc) et « Chaton 8 » (mâle couleur grise et blanc), posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 21 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de deux chattes identifiées comme étant « Cybelle » de race Sphynx, dont une est de couleur crème et l'autre bleu tortue, et deux chattes identifiées comme étant « Scarlette », dont une est de couleur pointé-tortue et l'autre de couleur bleue, appartenant à Mme Geneviève Girard, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 21 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de deux chats de race Persan appartenant à Mme Lise Masson, un mâle identifié comme étant « Belle 2 » et l'autre une femelle identifiée comme étant « Bella 3 », , posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 23 novembre 2012, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat identifié comme étant « Chaton 12 » de race Domestique appartenant à « Animalerie Gigi », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 26 novembre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de dix chats appartenant à Mme Denise Robichaud identifiés comme étant « Bailey », « Max » « Sweet mary 1 » « Sweet mary 2 » « Sweet mary 3 » « Sweet mary 4 » « Adjana 1 » « Adjana 2 », « Adjana 3 », « Adjana 4 », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32

du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 11 décembre 2012, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'une chienne de race Caniche appartenant à Mme Guylaine Gagné dont le nom est « Bébé fille », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 2 janvier 2013, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat mâle de race Domestique appartenant à « Animalerie Gigi », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 2 janvier 2013, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat mâle de race Domestique appartenant à « Animalerie Gigi », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 27 février 2013, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement prescrit du Rimadyl®, du Clavamox® et du Zéniquin® à « Cloé », un chien de race Shitzu-Schnauzer de 11 ans appartenant à M. Jean-François Aussant, dans le but de traiter un problème d'abcès au niveau de la glande anale gauche, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 1^{er} mars 2013, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'une chienne de race Grand Danois nommée « Cyané » appartenant à Mme Vanessa Toupin Lavallée, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 5 avril 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination un chat nommé « Mika » de race Bengal appartenant à « Les chatons Makenza », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 10 avril 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination un chat de race Domestique identifié comme étant « Chaton 5 » appartenant à « Les chatons du Nord », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 10 avril 2013, à partir de la Clinique vétérinaire Rivière Rouge située au 215, rue L'Annonciation-Nord à Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, district judiciaire de Labelle, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de cinq chats de race Domestique appartenant à « Les Chatons du Nord », dont trois mâles et deux femelles, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 24 avril 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat de race Domestique appartenant à M. Antoine Lebel, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 9 mai 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination de six chiennes de race Pug appartenant à Mme Josey St-Pierre identifiées comme étant « Cynder, Caissy 5, 4, 3, 2, 1 », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 10 mai 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'une chienne de race Labrador appartenant à M. Marcel Gaudreau, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 11 mai 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chat de race Domestique, appartenant à Mme Karen Cole identifié comme étant « Chaton 1 », posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 11 mai 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le défendeur a illégalement procédé à la vaccination d'un chien nommé « Bonbon » de race Chihuahua appartenant à M. Guy Chabot, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (RLRQ, c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le 6 février 2015, la Cour du Québec a reconnu la culpabilité de **monsieur Ian Roberge** et l'a condamné à des amendes totalisant **75 000\$ plus les frais**.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire portant le numéro 700-61-116697-134, a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

Saint-Hyacinthe, le 30 avril 2015.

Le secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec,



Suzie Prince, CPA, CMA, MBA



AVIS

Exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire et usurpation du titre de médecin vétérinaire

Avis est par la présente donné que **madame Miryam Pinsonneault**, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Joliette, a été reconnu coupable le 23 octobre 2014 au Palais de justice de Joliette des infractions qui lui étaient reprochées soit :

Le ou vers le 24 janvier 2014, à partir du commerce TOILETTAGE AUX PATTES D'OR, sis au 3675, rue Albert à Rawdon (Québec) J0K1S0, district judiciaire de Joliette, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a posé un diagnostic concernant l'état des dents de « Toby », un chien de race Shih Tzu, et de « Snoopy », un chien de race Beagle, présentés par M. Yves Robert, posant ainsi un acte réservé aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (L.R.Q., c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 24 janvier 2014, à partir du commerce TOILETTAGE AUX PATTES D'OR, sis au 3675, rue Albert à Rawdon (Québec) J0K1S0, district judiciaire de Joliette, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a agi de manière à donner lieu de croire qu'elle était autorisée à exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre des

médecins vétérinaires du Québec en remettant à M. Yves Robert, une carte d'affaires de son entreprise sur laquelle il est indiqué « Détartrage esthétique préventif », contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le 23 octobre, la Cour du Québec a reconnu la culpabilité de **madame Miryam Pinsonneault** et lui a imposé des amendes totalisant **4 514 \$ incluant les frais**.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire portant le numéro 705-61-92204-144 a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

Saint-Hyacinthe, le 30 avril 2015.

Le secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec,

Suzie Prince, CPA, CMA, MBA



AVIS

Exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire et usurpation du titre de médecin vétérinaire

Avis est par la présente donné que **madame Saranda Veseli**, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Terrebonne, a été reconnue coupable le 6 octobre 2014 au Palais de justice de St-Jérôme de l'infraction qui lui était reprochée soit :

Entre les ou vers les 24 et 29 janvier 2013, à partir de sa résidence située au 657, rue des Clématites à St-Eustache (Québec) J7P 0B7, district judiciaire de Terrebonne, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, la défenderesse a agi de manière à donner lieu de croire qu'elle était autorisée à exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec en offrant à l'enquêteuse Christine Clément, de procéder à la stérilisation et au dégriffage de ses chats, contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le 6 octobre 2014, la Cour du Québec a reconnu la culpabilité de **madame Saranda Veseli** et lui a imposé des amendes totalisant **1 500 \$ plus les frais**.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

Saint-Hyacinthe, le 30 avril 2015.

Le secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec,

Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

AVIS

Exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire et usurpation du titre de médecin vétérinaire

Avis est par la présente donné que **madame Desneiges Douville**, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, a été reconnue coupable le 16 décembre 2014 au Palais de justice de Saint-Hyacinthe des infractions qui lui étaient reprochées soit :

Le ou vers le 7 février 2014, à partir de son commerce ÉLEVAGE DESNEIGES DOUVILLE, sis au 1100, chemin Rouillard, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a agi de manière à donner lieu de croire aux enquêteurs M. Yves Lizotte et Mme Mélodie Malo qu'elle était autorisée à exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec en leur offrant ses services pour la fourniture de médicaments, de consultation et de soins de santé pour animaux, contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 17 février 2014, à partir de son commerce ÉLEVAGE DESNEIGES DOUVILLE, sis au 1100, chemin Rouillard, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a posé un diagnostic d'infestation parasitaire aux vers plats sur un chien mâle de race Yorkshire présenté par les enquêteurs M. Yves Lizotte et Mme Mélodie Malo, posant ainsi un acte exclusivement réservé aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant de ce fait à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 17 février 2014, à partir de son commerce ÉLEVAGE DESNEIGES DOUVILLE, sis au 1100, chemin Rouillard, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a traité le chien présenté par les enquêteurs, M. Yves Lizotte et Mme Mélodie Malo en prescrivant du *Panacur*[®] suspension contenu dans une seringue qu'elle leur a remise, un médicament d'ordonnance ne pouvant être prescrit que par un médecin vétérinaire, posant ainsi un acte exclusivement réservé aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 février 2014, à partir de son commerce ÉLEVAGE DESNEIGES DOUVILLE, sis au 1100, chemin Rouillard, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a procédé à l'examen d'un chien de race chihuahua présenté par l'enquêteur Mme Nathalie Lachance, posant ainsi un acte exclusivement réservé aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), et se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le ou vers le 20 février 2014, à partir de son commerce ÉLEVAGE DESNEIGES DOUVILLE, sis au 1100, chemin Rouillard, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a traité un chien de race chihuahua présenté par l'enquêteur Mme Nathalie Lachance en lui prescrivant et lui administrant un comprimé et en fournissant à cette dernière un flacon contenant deux autres comprimés de APO-DOXYCYCLINE 100MG, un médicament d'ordonnance ne pouvant être prescrit au public que par un médecin vétérinaire, posant ainsi des actes exclusivement réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26),

Le 16 décembre 2014, la Cour du Québec a reconnu la culpabilité de **madame Desneiges Douville** et l'a condamné à des amendes totalisant **12 000 \$ sans frais**.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire portant le numéro 750-61-053662-146 a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

Saint-Hyacinthe, le 30 avril 2015.

Le secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec,



Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
JUILLET 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en juillet <ul style="list-style-type: none"> Anesthésie, analgésie et dentisterie (Philadelphie, PA) Oncologie (Jackson Hole, WY) Cas en médecine interne (Myrtle Beach, SC) Problèmes de comportement animal (croisière en Alaska) Médecine interne : problèmes infectieux ou inflammatoires? (Mystic, CT) Urgentologie : médecine et chirurgie (Amelia Island, FL) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet.
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en juillet <ul style="list-style-type: none"> Chirurgie du genou Le top 10 des procédures chirurgicales Luxation médiale de la rotule (chats, petites et grandes races canines) TPLO (ostéotomie de nivellement du plateau tibial) 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.wvc.org/academy Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet.
Du 8 au 11 juillet Gainesville, Floride	Ophthalmologie 360°	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 859 233-0147 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/info/education
Du 10 au 14 juillet Boston, Massachusetts	Congrès annuel	American Veterinary Medical Association (AVMA) T : 800 248-2862 convention@avma.org www.avmaconvention.org/avma2015/public/enter.aspx
Du 16 au 19 juillet Calgary, Alberta	Congrès annuel	Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) T : 613 236-1162 · F : 613 236-9681 admin@cvma-acmv.org · www.veterinairesauCanada.net
Du 26 au 28 juillet Minneapolis, Minnesota	Focus sur la pratique ambulatoire équine	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 859 233-0147 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/info/education
Les 28 et 29 juillet Syracuse, New York	Congrès régional	National Mastitis Council (NMC) T : 608 848-4615 · F : 608 848-4671 nmc@nmconline.org · www.nmconline.org
AOÛT 2015		
Sites variés	Séminaire offert en août <ul style="list-style-type: none"> Anesthésie, chirurgie et contrôle de la douleur (Seattle, WA) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur ce séminaire, consultez le site Internet.
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en août <ul style="list-style-type: none"> Next level : TPLO (ostéotomie de nivellement du plateau tibial) Chirurgie : principes de correction des difformités des membres 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.wvc.org/academy Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet.
Du 29 août au 2 septembre San Antonio, Texas	Congrès annuel	Association of Avian Veterinarians (AAV) T : 615 250-7784 meetings@aaav.org · www.aaav.org/?page=conferencehome
SEPTEMBRE 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en septembre <ul style="list-style-type: none"> Anesthésie, chirurgie et contrôle de la douleur (Nantucket, MA) Médecine féline (Bar Harbor, ME) Dermatologie (Napa, CA) Médecine interne et comportement (Charleston, SC) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet.

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
SEPTEMBRE 2015		
Las Vegas, Nevada	Atelier offert en septembre • Dentisterie féline	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur cet atelier, consultez le site Internet.
Du 10 au 12 septembre Lexington, KY	Focus sur la performance	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 859 233-0147 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/info/education
Du 10 au 12 septembre Lisbonne, Portugal	Congrès annuel	European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM) www.ecvimcongress.org/programme
Du 13 au 17 septembre Istanbul, Turquie	Congrès annuel	Congrès mondial vétérinaire (WVC) info@wvcistanbul2015.com · www.wvcistanbul2015.com
Du 16 au 19 septembre Nouvelle-Orléans, Louisiane	Congrès annuel	American Association of Bovine Practitioners (AABP) T : 334 821-0442 · F : 334 821-9532 AABPHQ@aabp.org www.aabp.org/meeting/conference.asp
Du 18 au 22 septembre Washington, DC	Congrès annuel	Veterinary Emergency and Critical Care Society (VECCS) T : 877 978-7083 iveccs@expotracker.net · www.2015.iveccs.org
Le 20 septembre Québec, Québec	Colloque Maladies félines	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 24 au 27 septembre Saint-Sauveur, Québec	Congrès annuel	Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ) T : 450 771-7710 ou 800 567-7477 · F : 450 261-9435 amvpq@amvpq.org · www.amvpq.org
OCTOBRE 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en octobre • Urgentologie, les 24es heures (Duck on the Outer Banks, NC) • Tests diagnostiques : comment les utiliser en pratique (Sedona, AZ) • Problèmes cardiorespiratoires crânial au diaphragme (San Francisco, CA) • Médecine interne et chirurgie (Hilton Head, SC) • Pharmacothérapie (Toronto, ON)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet.
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en octobre • Arthroscopie et chirurgie articulaire minimalement invasive • Endoscopie rigide et flexible • Chirurgie : rupture du ligament croisé et luxation de rotule • Échographie abdominale : niveau intermédiaire	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet.
Du 1 ^{er} au 4 octobre San Diego, Californie	Congrès annuel Thème : imagerie médicale et oncologie	American Association of Feline Practitioners (AAFP) T : 800 874-0498 · Fax : 908 292-1188 www.catvets.com/education
Du 17 au 20 octobre Banff, Alberta	Congrès annuel	CanWest Veterinary Conference www.canwestconference.ca
Le 18 octobre Laval, Québec	Colloque Gestion	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 21 au 24 octobre Nashville, Tennessee	Congrès annuel	American College of Veterinary Surgeons (ACVS) T : 877 217-2287 · F : 301 916-2287 acvs@acvs.org · www.acvs.org/surgery-summit



Congrès vétérinaire québécois

du 19 au 21 novembre 2015
au Centre des congrès de Québec

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUES

Congrès vétérinaire québécois 2015

Nous vous invitons, de façon toute particulière, à prendre part au prochain Congrès vétérinaire québécois, qui se tiendra du **19 au 21 novembre 2015**, au Centre des congrès de Québec et à l'hôtel Hilton de Québec, adjacent au Centre des congrès.

Ayant pour thème « Pleins feux sur la santé animale », le congrès s'illustre une fois de plus comme l'événement rassembleur de toute la profession et de la grande équipe vétérinaire. Aussi, tous les médecins vétérinaires du Québec et leurs équipes sont invités à s'inscrire en ligne dès la mi-août.

Cette année, le programme comprend :

- Plus de 80 conférences scientifiques .
- Plusieurs ateliers pratiques offerts aux médecins vétérinaires et aux TSA).
- 28 programmes différents, dont 13 présentés simultanément le vendredi et 15, simultanément le samedi.
- Un programme pour les membres et leur équipe œuvrant dans les secteurs des animaux de laboratoire, des bovins, des équins, des animaux de compagnie, des animaux exotiques, de la médecine de refuge, de la santé publique et de l'industrie animale.
- Un programme complet pour les TSA présentant simultanément deux conférences tout au long des deux jours du congrès.
- Un programme en gestion.
- Un programme professionnel, le jeudi, offert gratuitement.
- Un banquet et une soirée « Tapis rouge », dignes des grands galas, à ne pas manquer! Vêtus de vos plus beaux atours, venez célébrer les acteurs de la santé animale!
- Un spectacle du groupe Famous; après une tournée des plus grands événements et festivals au Canada et aux États-Unis, la troupe nous présentera un feu roulant de succès, de costumes, de chorégraphies et d'effets visuels pour un spectacle des plus éblouissants!
- Bien des surprises!

GRANDS ANIMAUX

Pour les praticiens bovins : planifiez votre agenda pour un événement de formation continue international; le congrès mondial vétérinaire de buiatrie. Cette année, Dublin en Irlande vous accueille **du 3 au 8 juillet 2016**. Pour plus de renseignements, visitez le www.wbc2016.com.

Goûte comme

Agit comme

Hill's
PRESCRIPTION
DIET

c/dTM

Il n'y a jamais eu de nutrition thérapeutique comme celle-ci.

- ✓ Forme de ragoût irrésistible
- ✓ Pleine puissance, efficacité éprouvée en clinique

HillsVet.ca

© 2015 Aliments pour animaux domestiques Hill's Canada, Inc. ^{MD/MC} Marques de commerce propriété de Hill's Pet Nutrition, Inc.

Dates de tombée et dates de parution des petites annonces

Dates de tombée	Dates de parution
10 janvier	février
10 mars	avril
10 mai	juin
10 août	septembre
10 novembre	décembre

OFFRES D'EMPLOI – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.

Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dre Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

Postes de médecin vétérinaire et de technicien(ne) — Urgent besoin de personnel à la Clinique vétérinaire Lavaltrie inc., située entre Montréal et Trois-Rivières. Clinique bien équipée, constituée de 2 médecins vétérinaires d'expérience, de 6 TSA et de personnel de soutien. Poste de médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Salaire de 42 \$ à 48 \$ de l'heure et plus, selon compétences, 3 semaines de vacances, maximum 2 soirs par semaine, horaire flexible, gardes de fins de semaine en alternance, congé d'ancienneté, possibilité de partenariat et autres avantages. Poste de technicien(ne) à temps plein, salaire à partir de 14 \$ à 18 \$ de l'heure, selon compétences, congé d'ancienneté, autres avantages, etc. Pour nous joindre :

T : 450 586-4435
C : christophemiran@hotmail.com

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
T : 418 665-6410

AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES LES PLUS PASSIONNÉS — Les Hôpitaux vétérinaires Victoria – HVV (Rive-Sud et Montréal) comptent maintenant 4 hôpitaux et ont besoin de médecins vétérinaires des plus enthousiastes en pratique des petits animaux. L'Hôpital vétérinaire Victoria offre des soins de qualité à ses patients et un environnement de travail stimulant, par l'acquisition d'équipements de pointe, des équipes dynamiques et des avantages sociaux intéressants. Chacun a un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'entreprise et participe à son épanouissement. L'évolution constante de la médecine vétérinaire est très stimulante et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous. Contacter :

Dre Chantal Riendeau, m.v.
C : chantal.vetvictoria@gmail.com

La Clinique vétérinaire La Providence Inc., située à Saint-Jérôme, à 30 km au nord de Montréal, recherche un médecin vétérinaire pour travailler à temps partiel ou à temps plein, avec possibilité de devenir propriétaire. Clinique vétérinaire bien équipée, laboratoire sur place et ambiance familiale. Pour plus d'information, visiter le www.veterinairrelaprovidence.com. Contacter :

Dre Danielle Beauséjour, m.v.
T : 819 560-2804
C : daniellebeausejour@yahoo.com

Trois-Rivières – Vous voulez exercer la médecine vétérinaire dans un milieu stimulant, au sein d'une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux? L'Hôpital vétérinaire Laviolette est votre meilleur choix!

Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi :

- Un horaire stable;
- La possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel;
- L'accès à de la formation de perfectionnement;
- L'acquittement de vos cotisations professionnelles;
- Un salaire à la hauteur de vos aspirations;
- Une clientèle bien établie, chaleureuse et stimulante.

Un hôpital vétérinaire de pointe :

- Laboratoire IDEXX;
- Radio numérique – Échographie;
- Chirurgie laser;
- Chirurgie orthopédique;
- Et bien plus encore.

Optez pour la qualité de vie, choisissez la Mauricie. Situé à Trois-Rivières, l'Hôpital vétérinaire Laviolette offre le meilleur des deux mondes! Profitez des avantages des grands centres, tout en bénéficiant d'un rythme de vie humain. Que vous appréciez la ville ou la campagne, la Mauricie a tout pour vous combler. L'Hôpital vétérinaire LAVIOLETTE, mon choix de carrière! Pour plus d'information, communiquer avec :

Dr Louis-Paul Dubé, m.v.
Hôpital vétérinaire Laviolette
T : 819 373-1196
M : 819 841-3369
C : hvlaviolette@bellnet.ca
Web : Hopitalvet.com/emplois

Médecin vétérinaire recherché dans la région des Laurentides, dans le magnifique petit village de Ste-Agathe-des-Monts. Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel. Excellentes conditions de travail. La clinique est équipée de radiographie numérique, hématologie et biochimie sur place. Contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
T : 514 833-4826
C : hafizamine@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire qui aime travailler de concert avec la clientèle afin de faire un bon suivi de la santé de son animal et qui aime travailler dans une ambiance familiale. Notre hôpital est bien équipé : radio dentaire numérique, échographie, tonométrie, radiographie DR numérique. Tous nos dossiers sont informatisés. Notre horaire est flexible et équitable envers chaque médecin vétérinaire et le salaire est au-dessus de la moyenne. Les gardes après les heures d'ouverture sont assurées par Dre Arseneau. Nous offrons plusieurs avantages : formation continue en Floride ou Las Vegas, inscription à l'Ordre et une assurance collective. Contacter :

Dre Janique Arseneau, m.v.
T : 450 671-7264
T : 514 241-6078 (cell)
C : cvsasca@gmail.com
M. Jean Tremblay, directeur du personnel
T : 514 945-1258

Remise en question? Changement de décor? Réorientation? Revalorisation? Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire!

Rémunération supérieure à 75 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue, l'AMVQ et l'OMVQ, un incitatif à l'association est à discuter. Nous sommes à moins de 2 heures de Québec. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a une moyenne de rémunération (temps plein) parmi les plus élevées selon *Le Rapporteur* de décembre-janvier 2015. Veuillez contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Chambly inc., situé sur la Rive-Sud à Chambly (à 40 minutes de Montréal ou de St-Hyacinthe), cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou partiel, avec une fin de semaine sur quatre (10 h-14 h). Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout. L'hôpital dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie. Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages.

L'offre s'adresse aussi aux finissantes et finissants. Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter par courriel :

C : mboussouira@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Valleyfield inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Nous proposons un horaire flexible selon vos disponibilités. La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi.

Venez pratiquer dans une clinique neuve où la clientèle est à l'écoute des recommandations préventives et est disposée à effectuer les tests nécessaires aux diagnostics et les traitements qui s'ensuivent. Équipe chaleureuse et dévouée, stable depuis 7 ans. Le salaire offert est compétitif et assorti de plusieurs avantages sociaux. Venez nous visiter pour une entrevue. Contacter :

Dr Claude-André Grenier, m.v.
T : 450 373-8432

Vous êtes dynamique, autonome, faisant preuve de maturité et aimant le milieu rural semi-éloigné? Ne cherchez plus! La Clinique vétérinaire du Pontiac a besoin de vous! Une équipe professionnelle et enthousiaste de 4 personnes vous invite à vous joindre à elle pour soigner les petits animaux. En plus de la médecine vétérinaire traditionnelle, nous offrons également une approche holistique : acupuncture et homéopathie. Emploi à temps plein, horaire flexible et bonnes conditions. Le bilinguisme est essentiel. Vous avez le goût de relever de nouveaux défis? N'hésitez plus! Contacter :

Dre Alida Jong, m.v.
T : 819 647-3945
C : cliniquevetpontiac@hotmail.com

La Clinique vétérinaire Iberville inc., située à Montréal, recherche un ou une médecin vétérinaire dynamique, en pratique des petits animaux et des animaux exotiques, pour se joindre à une équipe passionnée. Un minimum de 25 h/semaine avec un samedi sur deux est offert. Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout.

La clinique dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie et tout le nécessaire pour les animaux exotiques.

Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, formation continue et autres avantages. L'offre s'adresse également aux finissantes et finissants.

Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter :

Dr Hysni Marku, m.v.
C : dr.h.marku@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Montmagny inc., désireux de compléter son équipe, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie. L'hôpital dispose de locaux modernes et bien équipés. Il s'agit d'un poste à temps plein, libre immédiatement. Contacter :

Dre Mireille Bourget, m.v., propriétaire
Hôpital vétérinaire Montmagny inc.
120, boul. Taché Ouest
Montmagny QC G5V 3A5
T : 418 248-5522
C : merbou@videotron.ca

Rimouski — Mont-Joli – La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Équipe dynamique, constituée de 9 médecins vétérinaires et de 9 TSA, offrant les services suivants : hémato/bioch, radio, écho, sysvet. Nous sommes situés dans la belle région du Bas St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr David Caron, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 739-3171 (soir)
F : 418 775-2835

Les Hôpitaux vétérinaires ANIMA-PLUS : RÉGION DE MONTRÉAL, de L'OUEST DE MONTRÉAL, de GATINEAU et de QUÉBEC cherchent des médecins vétérinaires! Pour une ambiance de travail unique et stimulante en médecine de pointe auprès des animaux de compagnie, ne cherchez plus! Anima-Plus est à la recherche de deux médecins vétérinaires, à temps plein, qui recherchent des défis, qui aiment l'action et qui sont à l'aise en médecine des chats et des chiens!

Anima-Plus vous offre :

- Une période de formation et d'intégration adaptée à vos besoins;
- Un soutien en tout temps pour vos questions et vos incertitudes médicales;
- Une équipe de techniciennes d'expérience;
- Cinq hôpitaux vétérinaires travaillant en collaboration afin d'offrir un service hors pair en tout temps;
- Un équipement offrant des services diagnostiques de pointe tels : l'ECG, la radiographie numérique, le laboratoire sur place, etc.;
- Des conditions de travail supérieures à la moyenne : rencontre d'évaluation annuelle, augmentations de salaire préétablies et supérieures à la moyenne du Québec, budget pour la formation continue, dont possibilité de formation à l'étranger, cotisation à l'OMVQ et assurances professionnelles payées, assurance collective, uniformes, bonus à la signature du contrat de travail, etc.;
- Équipe du tonnerre;
- Généreux programme de rabais-employé et plus encore!

Visitez notre site Web et postulez seulement par courriel à l'attention de :

Dre Sarah Annie Guénette, m.v.
C : recrutement@anima-plus.com

La Clinique vétérinaire du Kamouraska inc., à La Pocatière, et La Clinique vétérinaire Grand-Portage inc., à Rivière-du-Loup, sont à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein (horaire partagé entre deux établissements) dans le domaine des animaux de compagnie. Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant dans un milieu dynamique qui rime avec qualité de vie : pensez à venir vivre dans le Bas-Saint-Laurent! Contacter :

Dr Martin Thibault, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 324-9400
Dr Sylvain Parent, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 868-1505

L'Hôpital vétérinaire Lachute inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue pour la pratique mixte (petits animaux et équins).

Situé dans les Basses-Laurentides, l'hôpital est à 45 minutes de Montréal et de ses services et à 30 minutes des Laurentides pour ses loisirs et sa qualité de vie!

L'Hôpital est équipé d'un laboratoire interne, de radiographie numérique et dentaire, d'endoscopie, d'échographes et de laser chirurgical. Nous avons une équipe de soutien technique exceptionnelle. Nous sommes dévoués au bien-être de nos patients. Nous offrons un service à la clientèle personnalisé et nous recherchons des médecins vétérinaires aussi dévoués qui ont le désir de s'accomplir dans un milieu de travail agréable et professionnel. Salaire et vacances plus que compétitifs, selon l'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

Madame Linda Lachapelle
Directrice administrative
Hôpital vétérinaire Lachute inc.
431, rue Principale
Lachute QC J8H 1Y4
F : 450 562-1320
C : li.lachapelle@hvlachute.ca

Médecin vétérinaire recherché à Chicoutimi. Clinique de petits animaux, service personnalisé, très à l'écoute de sa clientèle. Nous sommes ouverts à tout plein de nouveautés et de suggestions. Horaire sur 4 jours, poste disponible maintenant. Venez nous rencontrer. Contacter :

Clinique vétérinaire Paradis inc.
Dre Karina Paradis, m.v.
T : 418 690-0064
C : vetparadis@qc.aira.com

Clinique des animaux de compagnie à la réputation bien établie, située dans un nouvel établissement moderne depuis 2012, au centre-ville de Hull et à quelques minutes d'Ottawa. Pratique de plusieurs types de chirurgies, allant de l'orthopédie à la dentisterie, en plus des procédures de routine. Notre pratique combine une philosophie et des valeurs traditionnelles avec les technologies modernes : programme informatique Cornerstone, laboratoire complet (Idexx), radiographie et radiographie dentaire numériques. Nous sommes à la recherche d'un cinquième médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou à temps partiel, pour compléter notre équipe. Nous offrons un salaire compétitif, un montant pour la formation continue et une protection médicale et dentaire. Nouveaux finissants bienvenus!

Clinique vétérinaire de Hull inc.
546, boul. St-Joseph
Gatineau QC J8Y 4A4
T : 819 777-1333, poste 225
C : jmaxsom@veterinairehull.ca

Emploi offert à la Clinique vétérinaire Cimon et associés inc., à Québec.

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour compléter notre équipe dynamique. Stimulant et humain, l'environnement de travail que nous offrons permet la pleine expression de votre autonomie, de votre leadership et de votre entrepreneuriat.

Nous offrons une grande flexibilité au niveau des horaires de travail, que ce soit de jour, de soir ou de fin de semaine, dans deux succursales. La rémunération sera adaptée selon les préférences du candidat, soit à salaire horaire ou à honoraires. De plus, vous trouverez chez nous une grande liberté d'action dans le traitement de vos patients.

Nos cliniques vétérinaires, sous une nouvelle administration, présentent une ambiance amicale et familiale. Notre clientèle est fidèle et en constante croissance. Nous traitons une grande variété de cas stimulants, autant en médecine qu'en chirurgie.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information. Il nous fera plaisir de vous rencontrer et de vous faire visiter nos installations. Contacter :

Dre Cindy Trudel, m.v.
T : 418 688-4106
C : veterinairecimon@msn.com

La Clinique vétérinaire de Matane recherche un 3^e médecin vétérinaire pour se joindre à son équipe. L'ambiance de travail est amicale et notre personnel est très attentionné envers les animaux et notre belle clientèle. Si vous recherchez un milieu de travail stimulant, une qualité de vie agréable, un horaire adapté à vos besoins et une rémunération compétitive, cette offre est pour vous. Contacter :

Dr Alain Chénard, m.v.
T : 418 562-9696

Carrefour santé animale Hôpital vétérinaire inc., à Sherbrooke, recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux, pour compléter une équipe de 4 médecins vétérinaires et 15 techniciens. Excellente ambiance de travail, hôpital bien établi et très achalandé et beaucoup de services offerts. Contacter :

Dr Patrick Metcalfe, m.v.
T : 819 578-7827
C : csavet@sympatico.ca

L'Hôpital vétérinaire du Boisé inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie afin d'élargir son équipe de 6 médecins vétérinaires. Son horaire innovateur et un salaire compétitif ne sont que quelques avantages parmi d'autres qui pourraient vous intéresser.

Hôpital vétérinaire du Boisé
270, boul. du Royaume E.
Chicoutimi QC G7H 0B9
T : 418 696-1700
C : veterinaires3@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Rock Forest, située à Sherbrooke, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour se joindre à son équipe de 6 médecins vétérinaires. Si intéressé(e), contacter :

Dre Chantale Lacombe, m.v.
Dr Patrick Cavanagh, m.v.
T : 819 864-7887
C : patch2@videotron.ca

Située dans la belle région de la Beauce, la Clinique vétérinaire Beauceville inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps partiel afin de compléter la dynamique équipe actuellement composée de 3 médecins vétérinaires et de 7 techniciennes.

Spécialisée dans le domaine des animaux de compagnie (chiens, chats), la clinique vient tout juste de réaménager ses locaux. Dotée d'appareils à la fine pointe de la technologie (radiographie numérique, appareils de détartage, de surveillance d'anesthésie, etc.) ainsi que d'un laboratoire sur place, la clinique offre un environnement stimulant et propose des pratiques exemplaires. Le candidat recherché possède idéalement de l'expérience, mais est surtout passionné par son métier et est motivé à apprendre.

La clinique est en perpétuel développement et est fière de son ambiance de travail à saveur familiale. Si vous croyez être la personne qu'il faut pour occuper ce poste, une visite s'impose au 573, boulevard Renault, Beauceville! Votre cœur sera conquis! Nous vous attendons avec impatience! Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Nicole Julien, m.v.
T : 418 774-8881
C : julnic@sogetel.net

La Clinique vétérinaire Bois-des-Filion inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein et/ou partiel, permanent. Nombre d'heures et horaire à discuter. Clinique moderne et bien équipée. Contacter :

Dre Michelle Lalancette, m.v.
T : 450 965-9665

L'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu, situé à Saint-Jean-sur-Richelieu et la Clinique vétérinaire des Jardins de Napierville inc., située à Napierville en Montérégie, sont à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste à temps plein permanent (30-40 heures et 1 samedi sur 3), partagé entre ces 2 établissements. L'équipe se compose actuellement de 3 médecins vétérinaires, d'une douzaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. La clientèle se compose de chiens et chats et un intérêt pour les animaux exotiques serait un atout. Nous offrons la cotisation à l'OMVQ, de la formation continue ainsi qu'un régime d'assurance. Le taux horaire est en fonction de l'expérience et des compétences. Pour nous joindre ou envoyer votre CV, contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.
T : 450 348-0039
F : 450 348-2098
C : hvdhuhautrichelieu@bellnet.ca
Dr Mario Gamache, m.v.
T : 450 245-3925
F : 450 245-9628

L'Hôpital vétérinaire de Louiseville inc. est présentement à la recherche d'un 3^e médecin vétérinaire dans le secteur des petits animaux pour un temps plein ou un temps partiel. Le candidat disposera d'une construction neuve (2010), d'un appareil de radiographies numériques, d'un échographe A6V et d'un système de laboratoire complet Idexx. Pour plus d'information, contacter :

Dr Dominic Ferron, m.v.
T : 819 228-3115
C : dominicferron@hvlouiseville.com

L'Hôpital vétérinaire de Houssart inc., de Trois-Rivières, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour remplacement de congé de maternité. Notre hôpital compte 4 médecins vétérinaires, offre l'équipement médical et un environnement à la fine pointe (radiologie corporelle et dentaire numériques, échographie, laboratoire, 4 500 pi², salle de dentisterie, Boutique 360, salon, etc.), une équipe de techniciennes d'expérience, dynamiques et motivées, une ambiance de travail agréable, stimulante et familiale. Nous préconisons une médecine de qualité, un service à la clientèle « 5 étoiles » et un encadrement très familial de nos clients et patients. Le poste est disponible dès juillet 2015. Contacter :

Dre Nancy Chauvette, m.v.
T : 819 699-1749 (cell.)
C : nancychauvette@live.ca

Emploi pour un médecin vétérinaire disponible dans la belle région de l'Estrie, de 30 à 35 h/sem., à la Clinique vétérinaire Vétérivi et ses succursales. Techniciennes accueillantes et milieu de travail agréable. Contacter :

Dre Viviane Glaude, m.v.
T : 819 826-3627
ou : www.veterivi.com

Vous aimeriez venir vous installer dans la belle région de Lanaudière, alors venez vous joindre à notre clinique dans le domaine des petits animaux. Nous offrons, depuis 22 ans, un service personnalisé et professionnel. Nous avons une très belle clientèle fidèle, motivée et toujours en croissance. La clinique est bien équipée (laser thérapeutique, radiographie numérique, ECG, oxymètre, laboratoire, etc.). Nous avons une très bonne équipe au sein du personnel vétérinaire et technique qui offre une ambiance de travail dynamique et harmonieuse. Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant des aptitudes en médecine et surtout en chirurgie. Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Chantal Pratte, m.v.
T : 450 439-6666
C : chantal.pratte@veterinaire-stlin.com

L'Hôpital vétérinaire de St-Lazare inc. recherche un médecin vétérinaire ayant un grand intérêt pour une médecine progressive tout en étant à l'écoute d'une fidèle clientèle, bien établie et tout aussi passionnée! Services offerts tels que : laboratoire sur place, radiographie numérique, échographie, endoscopie, dentisterie avancée (traitement de canal), chirurgie orthopédique, chirurgie au laser et acupuncture.

Nous vous offrons de très bonnes conditions salariales, formation continue selon vos aspirations, assurances collectives et cotisations OMVQ et AMVQ. Au plaisir de vous rencontrer dans la belle région de St-Lazare (30 min. Ouest de Montréal). Contacter :

Dre Lise Morel, m.v.
T : 450 455-8179
C : drlisemorel@yahoo.ca

OFFRES D'EMPLOI –

GRANDS ANIMAUX ET MIXTES

La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (principalement bovins laitiers) ou mixte. Équipe dynamique constituée de 9 médecins vétérinaires offrant les services suivants : hémato/bio, écho, DSA, sysvet, transfert d'embryons et alimentation. Nous sommes situés dans la belle région du Bas-St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr Martin Fournier, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 725-1317 (soir)
F : 418 775-2835

Vous voulez vous joindre à une équipe dynamique qui s'occupe activement de suivi de troupeau, de contrôle de la mammite, de confort et de transfert embryonnaire. Contactez-nous à la Clinique vétérinaire Centre-du-Québec inc. Nous sommes une équipe de 7 médecins vétérinaires et nous sommes à la recherche d'une personne supplémentaire. Nous faisons le suivi de troupeau assisté par DSA et échographie et le suivi de santé mammaire par pétrifilm. Nous avons aussi accès à la radiographie à la ferme. Nous offrons les services de récolte et d'implantation d'embryons.

Situés à 10 minutes de Drummondville, nous sommes au « Centre du Québec ». Nous vous offrons des conditions avantageuses et un cadre de travail stimulant. Il vous sera possible de développer vos passions. Un intérêt pour le transfert embryonnaire est un atout. Contacter :

Dr Nicole Ruest, m.v.
Dr Isabelle Veilleux, m.v.
Dr Line Simoneau, m.v.
Dr Jean-Yves Perreault, m.v.
Dr Louis Mills, m.v.
T : 819 336-5050

AUTRES OFFRES D'EMPLOI

Venez profiter du plein air au Labrador! Poste à temps plein disponible pour un associé bilingue. Autant les médecins vétérinaires d'expérience que les nouveaux diplômés sont les bienvenus. Nous sommes une clinique bien équipée, incluant analyse de sang sur place, radiographie numérique, échographie et bien plus. Les salaires offerts sont compétitifs et les avantages sont complets, tout ceci en gardant un bel équilibre de vie. Pour de plus amples informations, contactez :

Dr Calvin Rice
Lab West Veterinary Services Ltd
P.O. Box 511
Labrador City Newfoundland and
Labrador A2V 2L3
T : 709 944-2844
C : labwestvet@yahoo.ca

OFFRES DE SERVICE

Médecin vétérinaire de plus de 15 ans d'expérience offre ses services pour médecine et chirurgie dans la région de Québec. Intérêt pour la gestion/association. Temps plein ou temps partiel. Contacter :

C : kjvet@outlook.fr

OFFRES D'EMPLOI – TSA

L'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu, situé à Saint-Jean-sur-Richelieu et la Clinique vétérinaire des Jardins de Napierville inc., située à Napierville en Montérégie, sont à la recherche d'un(e) TSA pour un poste à temps plein (30-40 heures et 1 samedi sur 3), partagé entre ces 2 établissements. L'équipe se compose actuellement de 3 médecins vétérinaires, d'une douzaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. Le taux horaire offert est en fonction de l'expérience et des compétences. Un régime d'assurance est également offert. Pour nous joindre ou envoyer votre CV, contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.
T : 450 348-0039
F : 450 348-2098
C : hvduhautrichelieu@bellnet.ca
Dr Mario Gamache, m.v.
T : 450 245-3925
F : 450 245-9628

RECHERCHE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Clinique de Montréal, en pratique depuis plus de 20 ans, prépare la retraite d'un de ses médecins vétérinaires et recherche associé (praticien) à long terme, pour départ en douceur et très progressif. Stratégie de financement simple et sans mise de fonds. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-05**.

RECHERCHE CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

LES HÔPITAUX VÉTÉRINAIRES ANIMA-PLUS RECHERCHENT DES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE PARTOUT AU QUÉBEC! Contacter :

Monsieur Mathieu Doyon
T : 514 979-2141
C : mdoyon@anima-plus.com

À VENDRE

Clinique vétérinaire Touraine, située au 2303, rue St-Louis, Gatineau. Clinique ayant 35 ans d'existence, excellente clientèle et bien située sur une avenue achalandée. Local vaste avec sous-sol pour clinique, vente de nourriture, laboratoire et enclos pour pension avec possibilité d'expansion. Local pour toilette. Contacter :

Dr Gilles Lanthier, m.v.
T : 819 568-1444

Immeuble et pratique dans les petits animaux à vendre, sur la Rive-Nord de Montréal, dont l'emplacement est connu depuis trente ans pour services vétérinaires. Équipement médical récent. Intéressant pour un ou deux médecins vétérinaires, avec potentiel de croissance future. Prix raisonnable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-03**.

Appareil à échographie sur base à roulettes, de marque GE Logiq P5, acheté en 2010. Entretien fait régulièrement et image de très bonne qualité, avec disque portatif pour entreposage des données. Prix demandé : 25 000 \$ (valeur d'environ 50 000 \$). Contacter :

Dre Marie-Claude Labelle, m.v.
T : 450 622-3691

Clinique vétérinaire à vendre. Clinique vétérinaire bien établie, informatisée, bien équipée et clientèle fidèle. Loyer modique avec possibilité d'agrandissement. Prix négociable pour vendre. Cause : retraite. S'adresser à l'Ordre et demander la **cote 14-06**.

Clinique à vendre — Maison avec clinique au sous-sol, en place depuis 38 ans. Devenez propriétaire de votre maison et de votre entreprise; goûtez aux plaisirs et avantages de travailler chez soi et soyez votre propre patron tout en doublant votre salaire!

La Côte-Nord est une région exceptionnelle qui vous offre un environnement de vaste nature et une grande qualité de vie. Contacter :

Dr Jean-Guy Paquette, m.v.
255, Évangéline
Sept-Îles QC
T : 418 968-5841

À ne pas manquer! Clinique vétérinaire à vendre, située sur la Rive-Sud de Montréal et localisée sur une artère principale depuis 25 ans. Local avec vaste sous-sol avec beaucoup de potentiel. Bâtiment et aménagement intérieur en bon état. Clientèle toujours en expansion. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-07**.

Clinique vétérinaire à vendre, entièrement équipée, dans les Laurentides. Si intéressé, s'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-08**.

Six cages en acier inoxydable 30/30, neuves (dans l'emballage d'origine). Valeur : 695 \$ chaque. Raison de la vente : achetées en 2010, pas la bonne grandeur et avaient été entreposées. Prix demandé : 450 \$ chaque. Contacter :

Madame Lucie Paquette, adjointe administrative
Hôpital vétérinaire de l'Ornière
4100, boul. de l'Auvergne, local 109
Québec QC
T : 418 840-0444
C : lucie.paquet@hotmail.com

À vendre — Clinique vétérinaire pour petits animaux, établie depuis 30 ans, desservant une très bonne clientèle, avec maison attenante et vaste terrain de 2 âcres. Située dans les Bois-Francis, une localisation unique avec vue magnifique, la clinique est entièrement équipée, incluant une salle de chirurgie, de dentisterie, labo complet et radiologie. Possibilité d'avenir pour 2 médecins vétérinaires! S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-04**.

Analyseurs de sang Vetabc Plus et Vetscan à vendre. Vetabc Plus : acheté en 2015, comme neuf, utilisé seulement quelques fois.

Vetscan : quelques années d'utilisation, mais en très bon état! Prix demandé pour les deux : 25 000 \$, négociable. Contacter :

Dr Marc Quenneville, m.v.
T : 450 264-3790

Offre unique. Clinique vétérinaire pour petits animaux à vendre, en Montérégie. Localisée sur l'artère principale depuis 21 ans, informatisée et clientèle en progression. Pratique pour 1 ou 2 médecins vétérinaires, avec potentiel de croissance. Devenez votre propre patron et augmentez votre revenu. Cause : retraite. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-06**.

Abaxis VetScan VS2 2, excellent état, un seul propriétaire. Comprend : un clavier, une imprimante et pipetteur. Prix : 2 499 \$, plus frais de livraison. Comprend également 12 profils de Critical Care plus tests : ALT — BUN — Cl-CREA — GLU — K — Na — tCO2 (coût : 283,98 \$) sans frais. Contacter :

Monsieur Jason Lang
T : 514 241-2821

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

À VENDRE OU À LOUER

MONTRÉAL (RIVE-SUD) — Superbe clinique pour animaux de compagnie, située dans un secteur huppé, très bien aménagée et très bien équipée, 2 230 pi² sur un seul niveau, deux salles de consultation. Idéal pour deux médecins vétérinaires. ABSOLUMENT À VOIR!

ESTRIE — Clinique pour petits animaux, située dans une localité en pleine expansion, établie depuis 25 ans, informatisée, clientèle stable et fidèle. TRÈS GRAND POTENTIEL. FAUT VOIR!

LAURENTIDES — Clinique vétérinaire pour petits animaux, bien équipée, aménagée au rez-de-chaussée d'une maison ancestrale, ayant beaucoup de cachet et située sur une artère principale d'une ville très active et très recherchée. Idéal pour amateurs de la nature, adeptes de plein air, sportifs et/ou pour y élever une famille en toute quiétude. ABSOLUMENT À VOIR!

Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
T : 514 287 9200

ORDRE DE



PROTÉGER

Qu'est-ce qu'un ordre professionnel ?

Comment les ordres professionnels protègent-ils le public ?

Quelle est la contribution sociale et économique des ordres et des 360 000 professionnels qui en sont membres ?

Le Conseil interprofessionnel du Québec et les 45 ordres professionnels répondent à vos questions.

www.ordredeproteger.com



Questions ? communications@professions-quebec.org



Vos frais d'exploitation vous préoccupent?

Dr Tremblay faisait face à des coûts d'exploitation en hausse dans sa région.

Dans le cadre de votre pratique, la **gestion des stocks** constitue la **plus grande dépense**, après les coûts associés au personnel.

CDMV a aidé des centaines de pratiques vétérinaires canadiennes, tout comme celle du Dr Tremblay, à augmenter leurs **marges de profits**, simplement en adoptant une saine **gestion d'inventaire**.

VetWare/LogiVet

Un logiciel pour bien gérer votre inventaire.

- Configuration détaillée de vos produits et services
- Gestion des min/max et des formats multiples
- Gestions des prix, des marges et des frais fixes
- Gestion du coût de prescription



Académie

Des modules de formation en ligne disponibles en tout temps.

- Maîtrisez les différentes fonctionnalités reliées à la gestion d'inventaire
- Apprenez à bien configurer vos produits et services
- Maîtrisez rapidement les nouvelles applications

Académie SOLUTIONS VET
Devenez le maître

Support équipe

Une équipe à votre service pour tirer le meilleur de votre logiciel.

1 877 636-5999,
faites le 6

logivet@cdmv.com



Solutions Vet solutionsvet.ca

Solutions Vet est
une filiale de CDMV

cdmv
Distribution | Technologie | Boutique